



Envoi au contrôle de légalité le : 10 avril 2024

Publication électronique le : 10 avril 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 MARS 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Aline GUILLUY

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. François LEMAIRE, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. René HOCQ, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Steeve BRIOIS, Mme Audrey DESMARAI, M. Ludovic IDZIAK, Mme Marine LE PEN, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Florence WOZNY, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Delphine DUWICQUET, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe MIGNONET.

AIDE AU FONCTIONNEMENT ET AU PROJET (ARTS DE LA SCÈNE, MUSIQUE, DANSE, ARTS VISUELS, PATRIMOINE, LECTURE PUBLIQUE ET PARTENAIRES DU SDEPA) ET SOUTIEN À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ EN SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUE

(N°2024-84)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec

vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2021-151 de la Commission Permanente en date du 10/05/2021 « Aides départementales dans le domaine culturel - Arts de la scène et de la rue - Danse - Musique - Patrimoine - Lecture publique - Aide au fonctionnement » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 11/03/2024 ;

Mesdames Anouk BRETON, Valérie CUVILLIER, Delphine DUWICQUET, Mireille HINGREZ-CEREDA, Emmanuelle LEVEUGLE, Maïté MULOT-FRISCOURT, Brigitte PASSEBOSC, Stéphanie RIGAUX, Sophie WAROT-LEMAIRE et Florence WOZNY ainsi que Messieurs Sébastien CHOCHOIS, Bruno COUSEIN, Jean-Claude DISSAUX, Pierre GEORGET, Guy HEDDEBAUX, Sébastien HENQUENET, Ludovic LOQUET, Frédéric MELCHIOR et Marc SARPAUX, intéressés à l'affaire, sont sortis de la salle avant la mise en discussion du rapport. Ils n'ont donc pris part ni au débat, ni au vote.

Mesdames Fatima AIT-CHIKHEBBIH et Nicole CHEVALIER ainsi que Messieurs Olivier BARBARIN et Philippe MIGNONET, intéressés à l'affaire et excusés, n'ont pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 169 subventions aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions repris aux tableaux joints en annexes 1 et 2, pour un montant total de 2 086 180 €, au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 18 structures culturelles relevant du droit privé, les conventions de paiement pour lesquelles la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 3 à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention pluriannuelle 2024-2026 de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2026, dans les termes du projet joint en annexe 4 à la présente délibération.

Article 4 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention pluriannuelle 2024-2026 de partenariat avec l'association du Comité d'Histoire du Haut Pays pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2026, dans les termes du projet joint en annexe 5 à la présente délibération.

Article 5 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention pluriannuelle 2024-2026 de partenariat avec l'association Proscitec Patrimoines et Mémoires des Métiers pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2026, dans les termes du projet joint en annexe 6 à la présente délibération.

Article 6 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 310 000,00	1 172 400,00
C03-311B02	657358/93311	Structures de rayonnement local	80 000,00	35 000,00
C03-311B02	657348/93311	Structures de rayonnement local	205 000,00	53 980,00
C03-311M01	65748/93311	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	590 500,00	176 500,00
C03-311I03	65748/93311	Centres culturels - Actions culturelles	745 000,00	280 000,00
C03-300C05	65132/9330	Moyens généraux culturels	11 000,00	5 000,00
C03-312F05	65748/93312	Structures de rayonnement local	124 000,00	110 500,00
C03-313B02	65748/93313	Lecture publique - Structures de rayonnement local	350 000,00	185 000,00
C03-313B02	657348/93313	Lecture publique - Structures de rayonnement local	347 400,00	21 800,00
C03-313B02	657358/93313	Lecture publique - Structures de rayonnement local	172 600,00	46 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 54 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Absents sans délégation de vote : 24 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Non-inscrits)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 25 mars 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

1. Aide au fonctionnement - Arts de la scène, danse, musique, arts visuels

SOUS PROGRAMME 311B02	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSUMMATION
65748/93311 (Privé)	1 310 000	1 236 500	1 015 400	221 100	83,12 %
657358/93311 (Interco)	80 000	80 000	35 000	45 000	43,75 %
657348/93311 (Communes)	205 000	63 000	53 980	9 020	95,60 %

1 104 380

1.A. Arts de la scène

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2024	CO-FINANCEURS 2023	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRE
AVEC VUE SUR LA MER	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	12 000 €	15 000 €	10,57 %	141 951 €	CR Hauts-de-France : 40 200€ Arras : 8 000€	15 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La compagnie arrageoise avec vue sur la mer affiche pour la deuxième année consécutive une saison dynamique à l'équilibre entre les activités d'action culturelle et de diffusion (6 spectacles en tournée, 49 dates de représentation soit 30% de plus qu'en 2022). En priorisant la création de petites formes (2 lectures, une adaptation tout-terrain de « Contes pour enfants pas sages », la compagnie a pu élargir son réseau de diffusion en tournant dans les médiathèques, salle des fêtes, collèges... Les actions de médiation sont désormais toutes liées à une programmation. L'embauche d'une personne chargée de la diffusion est à l'étude. La dernière création « Les voies de la liberté » et la lecture spectacle féline redonnent à la compagnie un nouvel élan. RESPECT DES CRITÈRES : Activité de création sur le Pas-de-Calais, diffusion des œuvres de la compagnie sur le territoire départemental, actions de médiation et de pratiques artistiques en direction des publics envers lesquels le Département a une responsabilité particulière.
COLLECTIF CRIS DE L'AUBE	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	4 000 €	18 000 €	10,55 %	170 632 €	Etat : 2 500€ CR Hauts-de-France : 31 250€ Arras : 5 000€ Autres : 7 780€	6 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le collectif Le cri de l'aube poursuit sa structuration et fort du DLA suivi en 2023, gagne en maturité. Il a trouvé son identité à savoir créer des spectacles dans des lieux non-dédiés et proposer des dispositifs scéniques immersifs avec une grande proximité entre spectateurs et acteurs. Pour la première année, le collectif ne se lance pas dans un nouveau projet de création pour se concentrer sur la diffusion des dernières pièces de son répertoire (En héritage, C'est pour quand, Capsules) qui tournent dans les communes (Achicourt, Arras, Lens, Vimy...) et établissements scolaires (Thérouanne, Audricq, Arras, Béthune...). Le collectif anime par ailleurs des ateliers de pratique théâtrale au sein d'établissements scolaires et d'associations (lycée de Saint-Pol-sur-Ternoise, à Auchel et Lestrem). Le collectif est à un nouveau seuil de sa professionnalisation pour lequel il se doit de pérenniser le poste d'administratrice et le recours à un cabinet comptable. La ville d'Arras apporte un soutien en subvention, mise à disposition de bureau et de lieu de stockage. RESPECT DES CRITÈRES : Diffusion des œuvres de la compagnie sur le territoire départemental, actions de médiation et de pratiques artistiques en direction des publics pour lesquels le Département a une responsabilité particulière.
TEKNE	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	15 000 €	20 000 €	26,66 %	75 023 €	CR Hauts-de-France : 10 000€ Com de com Sud-Artois : 15 000€	15 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La compagnie de spectacle vivant Tekne développe la quasi-totalité de son activité sur la Communauté de communes Sud Artois qui réaffirme cette année encore son soutien en lui octroyant une subvention de 23 000 € (21 000 € en 2022). Tekne y mène chaque année un projet qui mélange création et action culturelle. Les scolaires sont les publics privilégiés de l'action avec des restitutions d'atelier intégrées aux représentations de la compagnie. La compagnie fait preuve d'une grande capacité d'adaptation qui lui permet de jouer partout (EHPAD, IME...) et d'aller à la rencontre de tous les publics. En 2023, Tekne retrouve l'auteur Luc Tartar pour une création sur le canal Seine-Nord Europe, thématique chère à la compagnie, qui fera écho aux précédents projets menés de 2008 à 2013 « Eau secours » et « ArchéEAUlogie ». RESPECT DES CRITÈRES : Actions de médiation et de pratiques artistiques avec les publics pour lesquels le Département a une responsabilité particulière.

UNIVERSITE POUR TOUS DE L'ARTOIS	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	6 000 €	6 000 €	9,57 %	62 690 €		6 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'université pour tous de l'Artois se donne pour objet de favoriser l'accès à la culture et dans cette perspective s'ouvre à l'ensemble des connaissances, des activités et des préoccupations du monde contemporain, au moyen de cours, cycles, conférences, excursions, voyages. 26 conférences sont organisées par saison.
DANS L'ARBRE	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	14 000 €	22 000 €	7,23 %	304 340 €	Etat : 25 000€ CR Hauts-de-France : 45 440€	14 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de la compagnie Dans l'Arbre. Artiste associé aux Tréteaux de France (CDN itinérants) et également conventionnée avec la Drac sur 2 ans, la compagnie a à cœur de poursuivre son travail d'implantation, de diffusion, de création et d'actions culturelles sur le Département. Ses 3 spectacles dont sa dernière création "Cataclysm" sera diffusée sur différents territoires (Artois, Arrageois, Audomarois, Boulonnais...). Un travail de médiation accompagne chacune de ces diffusions (échanges, bord plateau...) et des actions culturelles sont menées comme au collège J.Jacques Rousseau de Carvin (atelier théâtre annuel) ou encore avec les habitants de la ville de Loos-en-Gohelle sur un projet à long terme initié en 2023. Il est donc proposé une aide à hauteur de 15 000 euros. RESPECT DES CRITÈRES : création et diffusion d'œuvres dans le Département / actions culturelles régulières sur l'année / implantation départementale ALERTE : La compagnie connaît quelques difficultés financières liées au développement de son activité même si cela paraît paradoxal. En effet, ce développement au national (notamment grâce à son statut d'artiste associé et son conventionnement avec la Drac) dont on peut se réjouir pour une compagnie départementale entraîne une augmentation des frais fixes de fonctionnement de façon exponentielle. L'équilibre entre la présence au local que la compagnie souhaite maintenir et la présence au national reste fragile car la compagnie qui ne dispose pas de moyens humains suffisants et d'un budget permettant d'y répondre. Quid en 2026 de la fin du statut d'artiste associé et du conventionnement avec la DRAC qui permet d'assurer la viabilité du fonctionnement de la compagnie.
L'ENVOL - CENTRE D'ART ET DE TRANSFORMATION SOCIALE	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	40 000 €	50 000 €	8,44 %	592 260 €	Etat : 117 600€ CR Hauts-de-France : 40 000€ Communes : 32 000€ EPCI : 25 000€ Autres : 227 660€	40 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de l'Envol (centre d'art et de transformation sociale) et du lieu le Passage à Niveaux (Béthune) qui s'inscrivent dans l'ESS. Le Passage à Niveaux correspond à une nouvelle phase de développement de l'Envol. Ce tiers-lieu incarne le centre d'art et de transformation sociale et accueille les projets de l'Envol, ceux de ses partenaires et surtout ceux menés avec les habitants. L'Envol portera également la programmation culturelle de ce Tiers-lieu puisque détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles. Elle y privilégiera l'accueil de spectacles auto-produits ou subventionnés (spectacles de la Comédie de Béthune, CCN de Roubaix, Droit de cité avec les Enchanteurs...). Le Passage à Niveaux doit être un lieu tremplin, d'expérimentation et de rencontres avec un public qui fréquente peu ou pas les scènes de premier cercle. Une partie de la programmation du Passage à Niveaux sera également directement en lien avec le réseau Classe Départ. Les créations des différentes antennes du réseau seront ainsi diffusées dans ce lieu. RESPECT DES CRITÈRES : siège social à Béthune et ancrage sur le territoire au cœur d'un quartier / travail en direction des publics éloignés des pratiques culturelles et artistiques. ALERTE : En 2023, l'association Le Passage à Niveaux a été créée et doit permettre de distinguer les activités historiques de l'Envol de mobilisation de publics en rupture par la pratique artistique des projets du Passage à Niveaux d'animation d'un tiers-lieu dédié à la jeunesse et aux transitions écologiques et solidaires sur le territoire de Béthune. Maintenir une vigilance sur le fonctionnement et les financements des deux structures qui se veulent indépendantes mais qui sont intrinsèquement liées.
LIBRE D'ESPRIT	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	7 500 €	20 000 €	17,62 %	113 500 €	Etat : 17 000€ CR Hauts-de-France : 15 000€ Noeux-les-Mines : 10 000€ Communauté de Commune Béthune-Bruay : 4 000€ Mécénat : 11 500€ Autres : 7 000€	7 500 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de la compagnie Libre d'Esprit qui travaille depuis 2020 sur la ville de Noeux-les-Mines avec le secours populaire sur un projet qui s'intitule "Culture en terril". Ce projet atypique propose des résidences longues de création mettant en œuvre des ateliers en théâtre, chanson, arts plastiques, des répétitions ouvertes, des débats... sur l'année avec les habitants, les personnes mobilisées par le secours populaire et des acteurs locaux (école, APF...). Ces temps de résidence donneront lieu à un spectacle qui sera présenté lors du festival "dedans dehors" à Noeux les Mines ainsi que lors du festival "Grand large" à Gravelines. Ce projet implique les habitants, leur famille et s'inscrit dans une réelle démarche participative qui favorise la découverte, la rencontre, la pratique artistique pour des personnes éloignées de la culture. La compagnie propose une approche qualitative mêlant professionnels et amateurs qui s'inscrit dans le temps avec une réelle présence artistique sur le territoire (Noeux-les-Mines et communes avoisantes). RESPECT DES CRITÈRES : Actions culturelles et création avec des publics éloignés des pratiques artistiques et culturelles ALERTE : Le désengagement progressif de la ville de Noeux-les-Mines (soutien financier et moyens matériels mis à disposition) et un désintérêt pour le projet. Les relations se compliquent et la compagnie ne se sent plus de porter seule le projet qui demande beaucoup d'énergie. Elle se pose la question d'un renouvellement du projet en 2025.

NOUTIQUE	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	12 000 €	20 000 €	7,58 %	264 000 €	Etat : 13 000€ CR Hauts-de-France : 28 365€ CALL/CABBALR : 43 900€ Communes : 31 200€ Aures : 6 000€	12 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement pour la Compagnie Noutique qui mène un travail de création, de diffusion et d'actions culturelles important sur le territoire du Département. On note un véritable ancrage territorial au niveau de la CABBALR et de la CALL, et un travail d'actions culturelles remarquable en direction des publics éloignés de la culture notamment sur son territoire d'implantation (Béthune). L'année 2023 ayant mobilisé fortement les artistes sur des projets impliquant des actions culturelles conséquentes, la compagnie oriente donc l'année 2024 sur un pré-travail de diffusion en requestionnant les bases techniques de ces spectacles afin de pouvoir les diffuser en milieu rural et dans des lieux non équipés plus largement dès 2025. Elle engage également une réflexion sur sa prochaine création autour du féminin. Suite à son DLA, la Compagnie poursuit sa structuration et sa professionnalisation : consolidation d'un emploi permanent à plein temps en charge de l'administration et du développement / accompagnement par un cabinet comptable / embauche d'une personne pour la diffusion.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Siège social sur le département du Pas-de-Calais. Création et diffusion sur le département / Volume conséquent de médiation et d'actions culturelles.</p> <p>ALERTE : Réflexion sur son lieu d'implantation car disparition de la mise à disposition gratuite du local par la ville (bâtiment rasé et pas de proposition d'un nouveau local ; impact possible sur le budget dans le cadre d'un local loué) mais souhait de rester sur la CABBALR car très bons partenariats et soutien financier de l'agglomération. Par contre, incertitude sur la ville de Béthune et son engagement financier (fonctionnement et au projet uniquement en PV).</p>
SPOUTNIK THEATER	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	10 000 €	10 000 €	21,82 %	45 830 €		10 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de la compagnie Spoutnik implantée sur le territoire de la CABBALR depuis 10 ans et dont le metteur en scène, Thomas Piasecki est originaire. Après avoir été artiste associé à la Comédie de Béthune qui a permis la création de deux spectacles, la compagnie souhaite prioriser en 2024 un travail de diffusion de ces spectacles sur le territoire du Département (Bassin Minier et frange rurale). Il s'agira plus particulièrement de diffuser le spectacle Hills of Artois (spectacle qui parle du territoire du bassin minier et de ses problématiques contemporaines) qui constituera un support d'actions culturelles en direction des collèges et des Ehpad (travail écriture et voix / cartographie de souvenirs). Ce spectacle se joue en lieux non-dédiés et permet de toucher tous les publics du territoire.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Diffusion sur le territoire du Département. Actions culturelles et sensibilisation en direction des collèges et Ehpad. Compagnie implantée sur le territoire.</p> <p>ALERTE : La compagnie est sortie de son conventionnement avec la comédie de Béthune. Elle doit désormais œuvrer à son développement forte de cette expérience. Il faudra bien suivre dans les années à venir leur ancrage territorial et leur capacité à trouver de nouveaux partenaires locaux.</p>
VAGUEMENT COMPETITIF	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	5 000 €	10 000 €	5,19 %	192 591 €	Etat : 50 000€ CR Hauts-de-France : 20 000€ CABBALR : 5 000€ Lille : 10 000€ Autres : 11 000€	5 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Fonctionnement et programme d'activités de vaguement compétitifs, compagnie dont le siège social est à Marles-les-Mines et qui se positionne depuis quelques temps sur un travail de recherche-action autour des disciplines culturelles et comme vecteur à l'ouverture du milieu à d'autres problématiques sociétales contemporaines telles que l'écologie, la santé mentale, le droit, etc. Cependant la compagnie ne mène pas à proprement parler de travail régulier de création et de diffusion mais se place comme un lien, une ressource pour amener le secteur à réfléchir sur lui-même et son rôle dans d'autres sphères de la société. La compagnie revendique donc une aide au fonctionnement, en partie pour la mise en place de ces temps de recherche-action aux niveaux national et local avec régulièrement des aides ministérielles (travail). Une autre partie de son travail porte sur la création (reprise de "la violence des riches" avec le soutien de la DRAC) et la diffusion de ses petites formes "Histoires de foot" et "tout va bien" avec quelques dates sur le département et son travail avec la maison de la poésie de Beuvry.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Compagnie qui a son siège social à Marles-les-Mines, travail de diffusion sur le territoire départemental (Sallaumines, Longfossé, Beaurainville, Tortefontaine), actions culturelles avec la maison de la poésie de Beuvry, recherche-action.</p> <p>ALERTE : La compagnie sort des cadres des aides du Département mais également de la plupart des partenaires institutionnels. Son travail peut s'avérer intéressant et permettrait de créer des contenus théoriques et artistiques enrichissants pour le secteur culturel si et seulement si, la compagnie parvenait à les mener à terme, ce qui semble souvent incertain (peu d'engagements fermes des partenaires, annulation de projets et changements réguliers de programmes et de thématiques de travail).</p>
J'AI TUÉ MON BOUC	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	Pas de sollicitation	15 000 €	17,46 %	85 900 €	Etat : 5 000€ CR Hauts-de-France : 17 000€ CAPSO : 5 000€ Fléchin : 300€	5 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Demande d'aide au fonctionnement de la compagnie "J'ai tué mon Bouc", domiciliée à Fléchin. La compagnie, qui assume la volonté de faire du théâtre de troupe, propose une tournée avec le spectacle "La lie" traitant de la 1ère Guerre Mondiale et fruit de la mutualisation de trois compagnies. La demande correspond également au soutien à la création de "5 mains" sur la reconstruction d'un manifestant lors de la crise des gilets jaunes et sur l'exploration des mouvements sociaux. La compagnie sera pour cela en résidence à la Comédie de Béthune en juin 2024. Enfin, la compagnie a la volonté de porter en 2024 un festival autour de la lecture et de la musique "Book Bouc Fest", sur un territoire orphelins des actions autour du livre et de la lecture que portait l'association La Brouette bleue. Concernant les actions culturelles, la compagnie a la volonté de proposer des ateliers théâtre, d'écriture et de poésie à destination des collégiens et des usagers des médiathèques notamment.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Diffusion du spectacle "La Lie", création en cours du spectacle "5 mains" avec résidence à la Comédie de Béthune, actions culturelles prévues autour de la promotion de la littérature et ateliers de pratique artistique (théâtre).</p> <p>Présence en Pas-de-Calais : Béthune (La Comédie), Théroouanne (collège), Clarques (A travers champs), Fléchin (Médiathèque), Wizernes (La Coupole). Soutien de la CAPSO, de la commune de Fléchin, de la Région.</p>

MANIVELLE THEATRE	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	15 000 €	20 000 €	3,45 %	578 960 €	Etat : 45 000€ CR Hauts-de-France : 82 000€ CD 59 : 42 000€ Wasquehal : 110 000€ Croix : 12 000€ MEL : 18 000€ Autres : 800€	15 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La Manivelle théâtre poursuit son travail de création théâtrale, de diffusion et d'action culturelle pour le jeune public, avec une présence remarquable sur le territoire du Pas-de-Calais. En atteste le renouvellement jusqu'en 2025 du conventionnement d'artiste associé à la Barcarolle, de la diffusion de spectacles en 2024 à Sallaumines, Hélin-Beaumont, Saint-Martin-Boulogne et Bruay-la-Buisière. Elle accueillera désormais des résidences dans le cadre des ateliers de fabrique artistique, soutenus par la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).</p> <p>La Manivelle théâtre poursuit sa mission de formation/transmission par le repérage des textes pouvant être mis en plateau et veille à l'accompagnement de jeunes compagnies.</p> <p>Un soutien accru sera porté par la DRAC, le Département du Nord et la ville de Croix, la réponse de la Région étant attendue prochainement.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : En Pas de Calais : 21 représentations, 8 spectacles en tournée. Diffusion de la création achevée fin 2023 de "Chapeau la mer" avec une résidence et quatre coproductions en Pas de Calais. Création 2024 de "Respire" avec une coproduction Barcarolle. Production déléguée avec la jeune compagnie Enjeu majeur de "L'âme de l'A" en 2025.</p> <p>Ateliers de pratiques artistiques avec le conservatoire d'agglomération du Pays de Saint-Omer. Présence en Pas de Calais, accueil d'artistes en résidence dans le cadre du dispositif AFA (Atelier de Fabrique Artistique) de la DRAC.</p> <p>ALERTE : La Manivelle théâtre a réuni en 2023 ses partenaires financiers afin de tirer la sonnette d'alarme sur sa situation financière et d'envisager une poursuite saine et mesurée de ses actions. Le prêt bancaire contracté ainsi que le passage à mi-temps du poste de direction ne suffisant pas pour assainir les comptes.</p>
SCEAU DU TREMPIN	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	8 000 €	22 500 €	7,14 %	315 070 €	Etat : 32 000€ CR Hauts-de-France : 30 000€ CAPSO : 20 000€ St Omer : 15 000€	8 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Le Sceau du tremplin est à la fois une compagnie qui crée des spectacles, accueille en résidence et propose des ateliers de pratiques artistique. Elle aborde des sujets de société et ouvre le débat, notamment pour les publics non-initiés. C'est également une structure qui porte un festival d'art de rue qui se déploie à Saint-Omer durant trois jours et en préambule en ruralité avec 17 compagnies et 27 représentations. Le sceau du tremplin permet aux habitants de l'Audomarois, et alentours, de s'approprier durablement les codes de l'art de rue. 2024 offrira un préambule à l'APEI de Saint-Martin-lez-Tatinghem, au centre pénitentiaire de Longuenesse et au centre social d'Aire-sur-la-Lys avec une série d'ateliers de pratiques artistiques. Le Sceau du tremplin stabilisera, en 2024, son organisation par un festival resserré, une meilleure structuration de ses accueils en résidence, tout en poursuivant son travail de création (Echec et Math) et la diffusion de "Histoire de femmes", "Cross bitume" et "Harcelés".</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Accueil en résidence de "Annibal et ses éléphants" pour 15 jours, via une convention de mise à disposition de salle avec la ville de Saint-Omer, accueil en résidence de "Détournoyement" et "Momos". Représentations de la compagnie : 22 représentations. Actions culturelles avec les collèges, France Terre d'Asile, l'association COALIA, le centre pénitentiaire, le centre social de St-Omer et d'Aire-sur-la-Lys. Présence sur le territoire : Saint-Omer, Saint-Martin, Clairmarais, Longuenesse, Zouafques, Aire-sur-la-Lys, Lumbres et Noyelles-sous-Lens.</p> <p>Embauche d'un nouvel intermittent pour la dispense des ateliers théâtre.</p>
HYPERBOLE A TROIS POILS	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	10 000 €	10 000 €	5,55 %	180 188 €	Etat : 16 000€ CR Hauts-de-France : 16 000€ Autres : 44 000€	10 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La compagnie est désormais bien ancrée sur le territoire Boulonnais et a pu renforcer ses partenariats avec les structures sociales et culturelles. En 2024, la compagnie relance un grand projet de création avec les amateurs autour de Shakespeare en partenariat avec le CCEC, ce qui offre de nouvelles opportunités de collaborations futures (Wimille, école d'art, Nautilus). Par ailleurs, la compagnie est sollicitée par le territoire très rural de Desvres pour y développer des actions à l'année. Enfin, le prochain projet de création "le cabaret des oubliés" se déroulera principalement sur le département.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Compagnie implantée sur le territoire Boulonnais, 19 représentations sur le département, partenariat avec structures culturelles du département (CCEC, La barcarolle, Lillers, le théâtre Monsigny...) et collectivités (Wimille, Desvres).</p>
ROLLMOPS	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	57 000 €	57 000 €	18,87 %	302 037 €	CR Hauts-de-France : 45 000€ Boulogne-sur-Mer : 34 200€ CAB : 31 500€	57 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Rollmops, compagnie bien identifiée du territoire boulonnais, dispose d'un lieu et y développe des activités de création, diffusion, et transmission. Si l'activité de sensibilisation, médiation, pratique est largement développée, ainsi que l'axe création, celui de l'accueil et de l'accompagnement d'autres compagnies reste moins présent. A noter une situation financière et structurelle difficile pour la compagnie, accompagnée du départ de plusieurs membres de l'équipe.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Enormément d'actions en direction de la jeunesse (collèges, lycées) et IME .</p> <p>ALERTE : Peu de partenaires en région, essentiellement des structures sociales du territoire et établissements scolaires.</p>
EN BONNES COMPAGNIES	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	6 000 €	22 000 €	20,60 %	106 800 €	Etat : 18 000€ CR Hauts-de-France : 13 000€ Com Com Terre des 2 Caps : 4 000€ Marquise : 2 500€	10 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : En bonne compagnie, après le départ d'Yves Brulois, a pour ambition de poursuivre l'activité des semaines théâtrales initié par la fabrique de théâtre sur le territoire de la terre des 2 caps : proposer 2 temps fort de programmation théâtrale (spectacles, ateliers) au printemps et à l'automne, avec désormais, une identité forte autour du féminisme, et poursuivre les actions sur le territoire (actions culturelles, médiation, stage). La direction artistique est portée par un comité artistique (Frédérique Sauvage, Nathalie Desrumaux, Sophie Bourdon, Ludivine Dambach). La volonté d'impliquer les citoyens dans le projet de l'association reste bien présente à travers un comité citoyen impliqué dans la gouvernance de l'association et coordonné par une salariée de l'association (Noémie Paraux). En 2024, les préldes se dérouleront du 22 au 24 mars, les semaines théâtrales du 16 au 26 octobre 2024 et la fête du livre le 6 juillet. Une convention triennale est en cours d'écriture avec la ville de Marquise (avec l'installation du bureau au château Mollack et accompagnement financier et matériel sur l'organisation des événements). Des actions de médiation sont envisagées en partenariat avec la communauté de communes de la terre des 2 caps (avec les partenaires éducatifs et sociaux de la saison et le réseau de lecture publique).</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 3 temps forts sur le territoire du Boulonnais (diffusion de spectacles, débats), ateliers de pratique réguliers, conventionnement avec la ville de Marquise depuis cette année et pour trois ans. Création de spectacles.</p>

ATOME THEATRE	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	Pas de sollicitation	8 000 €	2,97 %	269 090 €	Etat : 10 000€ CR Hauts-de-France : 11 000€ Boulogne-sur-Mer : 1 800€ Baincthun : 7 000€	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La compagnie atome théâtre est une compagnie de théâtre implantée sur le territoire Boulonnais, dont l'activité rayonne essentiellement sur ce territoire : elle y développe de nombreuses actions culturelles et ateliers et entame un partenariat fort avec la commune de Baincthun autour de 3 axes (création, organisation d'événements, pratique artistique). Une partie de ses créations s'inscrit dans un univers médiéval-fantastique et rayonne au delà de la région. RESPECT DES CRITÈRES : Compagnie ayant son siège en Pas-de-Calais, implantée sur le territoire Boulonnais avec une activité de transmission, création. ALERTE : compagnie locale pas inscrite dans les réseaux régionaux professionnels
ANONYMES TP	ARTS DE LA SCENE	CALAISIS	9 000 €	15 000 €	9,91 %	151 417 €	Commune de Calais : 25 000€	9 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Les Anonymes TP est une compagnie qui mêle création de spectacles et éducation populaire en parcourant les quartiers prioritaires de la ville de Calais. Son activité se concentre principalement à Calais, notamment au Grand théâtre où la compagnie est en résidence, La compagnie intègre à son activité et ses créations des habitants et usagers de structures sociales, et mène un travail d'action culturelle qui est vraiment dans l'ADN du projet de la compagnie. RESPECT DES CRITÈRES : Travaux de notation en cours. 5 spectacles au répertoire. Proposition d'ateliers de pratiques théâtrales. Accueil de partenaires du champ des solidarités notamment collégiens et personnes en situation de handicap. Création en cours avec une sortie en mai 2024 du spectacle "Labiche Puissance 3", 3 pièces de 25min intégrant des amateurs dans le public. Création en cours du spectacle "En avoir ou pas" qui traite de la difficulté d'être genré homme ou femme. ALERTE : Une activité qui se centre sur la ville de Calais. Bémol sur la diffusion mais un entrée au pass-culture qui devrait augurer une année 2024 plus intense.
LA PORTE AUX TREFLES	ARTS DE LA SCENE	CALAISIS	10 000 €	16 000 €	17,70 %	90 383 €	Autres : 57 925€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement pour la compagnie La Porte au Trefle qui travaille sur un nouveau cycle de créations à Boulogne-sur-Mer et Calais , avec un soutien financier et en résidence de ces villes. La compagnie travaille à la création d'ateliers adaptés aux collégiens et aux lycéens. RESPECT DES CRITÈRES : Création en cours de <i>Histoire de la beauté</i> et de <i>Scarlett</i> . Présence sur le territoire au théâtre municipal de Boulogne-sur-Mer et de Calais (6 semaines de résidence). Coproduction par la ville de Calais, Boulogne-sur-Mer. Ateliers et rencontres.
LES PETITES BOITES	ARTS DE LA SCENE	CALAISIS	9 000 €	4 000 €	5,44 %	73 569 €	CR Hauts-de-France : 10 000€ Pays d'Opale : 300€ Herbighen : 100€	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La compagnie Les petites boîtes est située en milieu rural à Herbighen. Elle sollicite le Département au titre du fonctionnement qui repose sur la diffusion des spectacles du répertoire dans le Pas-de-Calais – une activité de diffusion renforcée par l'embauche d'une personne dédiée – et un programme d'actions culturelles (notamment des ateliers théâtre) permettant de toucher de multiples publics, avec un temps de restitution en été. RESPECT DES CRITÈRES : Diffusion du "Réveil des anges au Channel" et dans le cadre de la saison culturelle de la communauté de communes du Pays d'Opale (plusieurs pré-achats). Sortie de création de "Rêveries", aidée à la création en 2023. Action culturelle en ruralité.
ARTOISCOPE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	10 000 €	10 000 €	12,05 %	82 980 €		10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Artoiscope regroupe plus de 35 acteurs culturels et touristiques du territoire de l'Artois (au sens historique). Ces associations, communes, intercommunalités... proposent depuis plus de 25 ans un Agenda Culturel unique pour informer les habitants des événements qui se déroulent sur leur territoire. L'agenda est aujourd'hui simplifié avec une brochure devenu en journal agenda, et un site internet. Artoiscope permet le développement de projets mutualisés. RESPECT DES CRITÈRES : Cet agenda permet la visibilité des projets des acteurs culturels à l'échelle du grand territoire de l'Artois et offre un lieu de rencontre et de discussion aux acteurs culturels.
BORD CADRE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	8 000 €	20 000 €	7,24 %	276 420 €	Etat : 38 000€ CR Hauts-de-France : 47 000€ SPEDIDAM/ADAMI : 32 000€ Autres : 32 000€	12 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de la compagnie bord cadre qui a commencé son implantation sur le territoire du bassin minier depuis deux ans. A ce jour, le travail de territoire est mené avec des projets d'actions culturelles avec les publics pour lesquels le Département a une responsabilité particulière, de la diffusion des oeuvres de la compagnie sur le territoire. Une convention de résidence longue de territoire a été signée avec la Région pour les 2 prochaines années. La compagnie travaille la suite de son implantation à l'issue des 2 ans en engageant un échange avec la ville d'Avion pour être compagnie associée à l'espace Jean Ferrat. RESPECT DES CRITÈRES : 251 420 € de budget de fonctionnement, participation financière du territoire notamment des communes d'Avion, Méricourt, Harnes et Noyelles-sous-Lens à hauteur de 45 000 € (36 500 € en 2023) pour une résidence longue de territoire. Diffusion du répertoire sur le territoire (16 dates) et projets d'actions culturelles dans le cadre de la résidence. Le montant de la subvention pour la résidence longue (Région) est de 25 000 €.
BVZK	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	12 000 €	15 000 €	15,63 %	96 000 €	Etat : 5 000€ CR Hauts-de-France : 21 000€ Lille : 5 000€ Maubeuge : 15 000€ Commune de Carvin : 3 200€ Autres : 3 800€ Produits financiers : 11 000€	12 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement pour le festival UBERGANG, festival autour des créatrices féminines de spectacle vivant sur la CAHC : lectures, éditions, rencontres et conférences, ateliers, édition d'une revue et de podcasts. La compagnie est implantée dans le Pas-de-Calais et présente sur le territoire depuis plus de 10 ans (notamment sur Harnes et Carvin). Travail exigeant et rayonnement de la compagnie dans les structures de cercle 1. Le festival UBERGANG met en valeur des thématiques importantes telles que l'égalité Femme/Homme et la compagnie est dirigée par une femme, ce qui est rare sur le territoire. Les actions culturelles sont de qualité et soutenues par des apports financiers des communes de Harnes et Carvin. En dehors du festival, la subvention aide au fonctionnement la compagnie qui développe des créations (2023 : "le chat botté") diffusées sur le territoire ainsi qu'une petite forme sur la condition des femmes au travail: "les reines du fil" soutenue par la médiathèque de Harnes. Une création est prévue sur 2025 autour de l'avènement du nazisme. RESPECT DES CRITÈRES : Compagnie implantée sur le territoire avec un soutien financier de la commune de Carvin de 5 000 € et un apport en nature important de Carvin et de Harnes (prêt de salle, apport technique et en personnel) pour le festival et des financements publics régionaux. Le festival est à sa 5ème année et commence à trouver son public. La compagnie créé des spectacles et bénéficie d'une reconnaissance nationale et du soutien d'une scène labélisée (Le manège à Maubeuge) qui nourrit également le festival UBERGANG. ALERTE : Malgré une reconnaissance nationale, la compagnie, au regard du contexte complexe, connaît quelques difficultés et accuse un léger déficit de 2 500 € sur le festival 2023.

DETOURNOYEMENT	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	5 000 €	15 000 €	4,39 %	341 995 €	Etat : 21 140€ CR Hauts-de-France : 30 000€ CD 59 : 15 000€ CAHC : 5 000€ Carvin + Roubaix : 27 300€ Autres : 33 720€	7 500 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement pour la compagnie Détournement qui est présente fortement sur le territoire du Bassin Minier grâce à un conventionnement de 3 ans avec la ville de Carvin pour une résidence longue auprès des différents publics de la ville. 2024 marque la deuxième année de conventionnement avec la commune. La compagnie diffuse également ses spectacles sur le territoire. Plusieurs projets d'actions culturelles auront lieu également avec des structures médico-sociales et sociales du territoire départemental (Montreuil, Lens, Hénin-Beaumont...). La compagnie promeut le théâtre de rue, discipline peu présente sur le Pas-de-Calais. RESPECT DES CRITÈRES : Conventionnement avec la ville de Carvin avec 69 000 € / 3 ans. 311 995 € de budget prévisionnel pour 2024 avec le soutien de la Région, du Conseil départemental du Nord et de l'Etat.
FILIGRANE 111	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	5 000 €	10 000 €	14,43 %	69 289 €	Etat : 5 170€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de la compagnie pour implantation sur le territoire du Bassin Minier. Filigrane 111 s'implante depuis quelques années sur Carvin où elle a son siège social. Elle y effectue un travail intéressant avec les médiathèques notamment avec la petite forme adaptée "Clarisse". Une réelle volonté de choisir des sujets qui peuvent toucher ce territoire. 3 de leurs spectacles sont en diffusion sur le territoire dont "Fille" leur dernière création créée à Carvin et soutenue par la MAC de Sallaumines et la gare de Méricourt. RESPECT DES CRITÈRES : Actions culturelles, pratique théâtrale et écriture avec public scolaire en 2024 notamment un projet d'inclusion sociale à la Médiathèque Marcel Wacheux, des ateliers tout au long de l'année au Collège Paul Eluard de Vermelles et au Lycée Alexandre Ribot. Projet "Pleurer un personnage" au lycée Darchicourt à Hénin-Beaumont. Diffusion des spectacles dont 8 dates pour le moment sur le département. Soutien de la Région et de la DRAC. 62289€ de budget de fonctionnement.
FRANCHE CONNEXION	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	42 000 €	45 000 €	15,70 %	286 652 €	Etat : 20 000€ CR Hauts-de-France : 62 000€ CAHC : 31 000€ Communes : 27 275€	42 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement pour la compagnie Franche Connexion, compagnie avec lieu qui travaille pour les publics du territoire. Elle développe une activité de compagnie mais propose également des temps forts tout public et de nombreuses actions culturelles notamment en QPV. La compagnie a retrouvé un rayonnement régional et commence à tourner au national. Beaucoup de temps de diffusion sont également proposés comprenant leurs propres créations mais aussi les spectacles de nombreuses compagnies régionales avec accueil en résidence (solidarité inter compagnies). RESPECT DES CRITÈRES : 276 652 € de budget de fonctionnement dont 32 662 € dédiés à la programmation artistique, 29 236 € dédiés aux actions culturelles et médiation, 35 spectacles diffusés principalement de compagnies régionales, 10 accueils en résidence.
LA NOUVELLE COMPAGNIE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	10 000 €	15 000 €	6,94 %	216 165 €	Etat : 39 500€ Grenay : 37 000€ CR Hauts-de-France : 8 000€ Autres CD : 6 000€ Villetaneuse : 1 600€ CALL : 15 000€ CAHC : 15 000€ Autres : 9 000€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement (deuxième demande) qui se justifie par un compagnonnage avec la ville de Grenay sur 3 ans. Cela se concrétise par le soutien des prochaines créations, la mise en oeuvre de projets/actions artistiques définis en concertation avec la structure. La compagnie a un travail de fond sur les discriminations notamment envers les personnes noires qui est tout à fait en adéquation avec le travail nécessaire autour de la citoyenneté soutenu par les pactes du Département. Pour 2024, elle élargit son territoire d'actions avec de nouveaux partenariats avec la CAHC et la CALL autour de diffusion d'oeuvres et d'actions culturelles. Des rendez-vous avec les structures culturelles sont en cours en prévision de la fin de leur convention avec Grenay et avec la volonté d'imaginer la suite pour une implantation sur le bassin minier. RESPECT DES CRITÈRES : important travail de territoire auprès des publics autour des créations. Soutien local conséquent : 37 000 € de la ville de Grenay au titre du conventionnement, aide de la CALL et de la CAHC.
L'AVEVENTURE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	10 000 €	15 000 €	3,23 %	463 908 €	Etat : 14 360€ CR Hauts-de-France : 35 000€ Conseil départemental 59 : 25 000€ Hem : 129 704€ Autres : 21 400€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : projet avec la Maison de l'Art et de la Communication et Jean-Maurice Boudeulle sur un temps fort de médiation de territoire et un groupe de femmes pour la mise en place d'un projet de festival "Couleurs du Monde", ainsi que des résidences à Desvres. La compagnie continue également de développer son projet "Super Cambrousse" sur le territoire du Pas-de-Calais notamment à Desvres auprès des habitants, des jeunes et des élus. RESPECT DES CRITÈRES : Diffusion de "Grand Frère" à l'Escapade à Hénin-Beaumont, à l'Espace Grossemey de Bruay-la-Buissière, à l'Espace Rony Coutteure de Grenay à l'Arc-en-Ciel à Liévin. En mai 2024, résidence au lycée de Sallaumines, en octobre et en mars La R'vue à la Maison de l'Art et de la Communication. Actions culturelles: de janvier à décembre Les Déblocs (encadrement d'une compagnie amateur) et festival Festicouleurs à Sallaumines. Mise en oeuvre d'une nouvelle création des "Conférences Commando clown" sur le thème de l'éco-anxiété (écologie, traitement médiatique). Pierre Boudeulle et Christophe Dufour commencent la réflexion avec 2 temps de résidence (collège à Hesdin et lycée à Sallaumines) entre janvier et juin 2024. Projet de convention avec la Maison de l'Art et de la Communication de Sallaumines. ALERTE : Structure en difficulté. La projection budgétaire en fin d'année indique un déficit global de 60 646 € expliqué par des dépenses de création (création ambitieuse) partiellement compensées par la diffusion du spectacle fin 2023/2024, une augmentation des charges de fonctionnement, et des ressources (subventions) en baisse.
LE CIRQUE DU BOUT DU MONDE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	12 000 €	20 000 €	2,67 %	747 772 €	Etat : 38 700€ CR Hauts-de-France : 20 090€ Conseil départemental 59 : 5 000€ CAHC/MEL : 43 000€ Lille : 70 610€	15 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement pour le cirque du bout du monde, association qui a repris une activité conséquente et qualitative principalement sur le territoire de la CAHC mais également sur la côte (Le Touquet, le Portel). Une convention triennale a été signée avec la CAHC à hauteur de 20 000€ (pratiques amateurs, résidence artistique et diffusion) et une diffusion large avec les communes qui participent financièrement à l'achat des spectacles. Un important travail d'actions culturelles et d'ateliers est mené notamment en médiathèque et dans les villages plus ruraux. RESPECT DES CRITÈRES : Conventionnement triennal avec la CACH, médiation, diffusion et ateliers sur le territoire, une vingtaine de spectacles joués sur le territoire. Travail avec les publics pour lesquels le Département a une responsabilité particulière et la lecture publique.

THEATRE DIAGONALE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	8 000 €	8 000 €	17,36 %	46 075 €	Mazingarbe : 4 000€ Lomme : 5 000€	8 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement du Théâtre Diagonale. La compagnie agit depuis 6 ans sur le territoire avec la commune de Mazingarbe. Le départ de Laurent Bridoux et les difficultés financières de la commune font qu'en 2024 le partenariat s'affaiblit mais un lien est conservé avec un projet au collège sur le harcèlement. La compagnie crée un nouveau spectacle "INTERIEUR JOUR" dont la première aura lieu à l'Escapade (pas de demande d'aide à la création) et un projet de reconduite du festival des arts du geste est en négociation avec Droit de cité pour 2024</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Projet d'actions culturelles avec le collège de Mazingarbe en partenariat avec la ferme Dupuich (apport financier de la ville de Mazingarbe: 2500€ + apport en nature de la ferme Dupuich) , création du futur spectacle en partenariat avec l'Escapade (accueil en résidence + pré-achats) et Mazingarbe (pré-achats) et à Méricourt projet de festival Arts du mime avec Droit de cité en biennale.</p> <p>ALERTE : Compagnie qui subit un changement de ses partenaires sur le territoire et le changement d'orientation de la ville de Mazingarbe posant la question du maintien de l'aide au fonctionnement à l'avenir.</p>
ZAOM	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	8 000 €	15 000 €	9,72 %	154 266 €	Etat : 15 000€ CALL : 5 000€ Autres : 2 050€	8 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : aide au fonctionnement de la compagnie Zaoum, compagnie domiciliée au Toit Commun à Lens. La présence de Zaoum sur le territoire du département se traduira par la diffusion de spectacles tout au long de la saison, accompagnée d'actions de sensibilisation autour des thèmes portés par la compagnie (la sexualité, le genre, le consentement, la masculinité). La compagnie porte une attention toute particulière aux problématiques adolescentes et à toutes formes de violence liées à la sexualité et au genre. Elle développe sur 2024 plusieurs projets sur le territoire départemental particulièrement sur le bassin minier et le calais. Le nouveau projet d'actions culturelles "Lettre(s) à soi" porte sur l'intergénérationnel.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Implantée sur le territoire avec son arrivée au toit commun de Lens, soutenue par la CALL à hauteur de 5000€ et par la Région à hauteur de 8 000 €, la compagnie diffuse une dizaine de dates pour le moment sur le département et déploie des projets de territoire avec la MAC de Sallaumines, la gare de Méricourt, la ferme Sénéchal à Vieille-Chapelle et avec le musée des beaux-arts à Calais et l'esplanade de Saint-Omer.</p> <p>ALERTE : La compagnie affiche un déficit de 30 000 € suite à de grandes difficultés rencontrées en 2023 notamment RH qui ont eu des répercussions financières. La petite équipe de la compagnie a passé beaucoup de temps à régler ces difficultés avec succès. La compagnie a réussi à tenir ses projets et en développer d'autres sur le territoire départemental et national. Un partenariat avec le Québec est notamment en cours.</p>
CIRQ'O VENT	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS	15 000 €	22 000 €	15,44 %	142 500 €	Europe : 15 000€ Etat : 3 000€ CR Hauts-de-France : 7 000€ Montreuil-sur-mer : 10 000€ 7 vallées com : 5 000€ CA2BM : 5 000€ Autres : 8 000€	18 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Outre une présence pérenne en territoire avec des ateliers réguliers et des créations à Lespinoy, la compagnie Cirq'o vent a considérablement développé son activité grâce à un réseau de partenariat renouvelé et à sa capacité de mobilisation. En effet, la structure a développé son festival en milieu rural (Montreuillois) et a su trouvé son public ainsi que ses partenaires avec la ville de Montreuil et la CA2BM entre autres. Ces collectifs souhaitent par ailleurs pérenniser l'action et la développer (écoles des arts de la rue). De plus, la compagnie poursuit son activité de production, de création et de diffusion de son répertoire. Pleinement dans le territoire départemental, la compagnie participe activement au développement de la filière des arts du cirque comme en atteste une partie de ses partenariats (Cirqu'en cavale, Un loup pour l'homme).</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : La compagnie touche le jeune public à travers ses ateliers réguliers dans son lieu, un public familial à travers les spectacles diffusés, et ponctuellement à travers des projets spécifiques d'actions culturelles des publics ciblés.</p> <p>ALERTE : Alerte : Risque de sous effectif au regard de l'augmentation significative d'activité.</p>
DES DOCKS	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS	20 000 €	35 000 €	16,83 %	208 000 €	Etat : 15 000€ CR Hauts-de-France : 58 000€ Boulogne-sur-Mer : 10 000€ Autres : 18 000€	25 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La compagnie des docks déploie son activité sur le territoire Montreuillois et Boulonnais, tout en conservant ses partenariats à l'échelle régionale et nationale. Elle mène un travail de recherche, de création et sensibilisation autour des écritures contemporaines tout en prêtant une attention particulière aux habitants (propositions de formes légères et autonomes, de propositions hors les murs, de rencontres et d'ateliers). La compagnie a su développer des liens et partenariats très divers : classiques avec les institutions, collectivités, établissements scolaires mais également avec des lieux et structures plus alternatifs et non institutionnels avec la volonté d'aller au devant des habitants, dans les communes les plus rurales et des lieux non dédiés.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Réel ancrage de la compagnie sur le territoire, avec un rayonnement et des partenariats qui se poursuivent à l'échelle régionale et nationale (réseau CDN de Montluçon, théâtre du Nord).</p> <p>ALERTE : Attente de retour sur les partenariats de la CA2BM.</p>
L'EMBARDEE	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS	40 000 €	42 000 €	8,44 %	497 342 €	CR Hauts-de-France : 58 000€ EPCI : 20 000€ Communes : 11 100€ Autres : 22 742€	40 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La compagnie l'embardeée est implantée sur les territoires Montreuillois et Ternois. Elle y développe un important volet d'actions culturelles (pratique, sensibilisation, représentations scolaires) autour de ses projets de création théâtre, danse hip-hop, rap, notamment en direction du public adolescent. En 2024, la compagnie travaillera à un nouveau projet de création autour de la notion de limites qui débutera par une phase de laboratoires de recherches et d'expérimentation avec les habitants. Par ailleurs, la compagnie poursuivra ses actions dans le cadre de ses conventionnements avec les Communautés de communes des 7 vallées (résidence longue de territoire), Ternois Com et Auxi-le-Château.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Volet important d'actions culturelles en collège (environ 13 collèges du département touchés) + partenariat avec pôle emploi et la maison d'enfants à caractère social d'Hesdin. Partenariats confirmés et reconduits avec 2 intercommunalités du département + 2 communes Hesdin, Auxi-le-Château. Partenariats confirmés autour du projet de création.</p> <p>ALERTE : Activité croissante nécessite l'embauche d'1 personne en + .</p>

VINTAGE CARAVANE	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS	Pas de sollicitation	15 000 €	3,02 %	497 343 €	Etat : 6 000€ CR Hauts-de-France : 15 000€ Noyelles-sous-Lens : 700€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Vintage caravane porte les projets de la compagnie Fais le Moi-même, récemment installée dans le Pas-de-Calais. La compagnie développe les projets de création pluridisciplinaires de la metteuse en scène Chloé Torey, (théâtre, musique) . En 2024, elle prépare la création du spectacle "Méchant !" d'Anne Sylvestre et sera accompagnée par plusieurs lieux du Littoral (résidence, coproduction, pré achat). Par ailleurs, la compagnie souhaite ancrer son activité sur le territoire rural de la Terre des 2 Caps et débute avec la Communauté de communes l'écriture d'un projet de territoire sur plusieurs années qui se déclinera à travers des actions de médiations, d'impromptus, de projets avec les habitants . Ainsi en 2024, la compagnie expérimentera une nouvelle forme de résidence mission portée par la DRAC, qui viendra compléter les initiatives lancées en 2023 avec le public scolaire. RESPECT DES CRITÈRES : Ancrage territorial, compagnie installée dans le département , partenariats sur les projets de création (le Channel, CC Brassens, Théâtre Monsigny) et partenariat fort d'implantation avec la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps (2 500 € de résidence et 5 pré achats du spectacle "méchant!" à hauteur de 4 100 €).
UN LOUP POUR L'HOMME	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS / TERNOIS	Pas de sollicitation	15 000 €	0,00 %	282 516 €	Etat : 60 000€ CR Hauts-de-France : 35 000€ EPCI (3) : 58 000€ Autres : 7 516€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La compagnie un loup pour l'homme s'implante dans le Pas-de-Calais, en territoire rural (7 vallées et Ternois). Le projet "des jours heureux" est un évènement itinérant et coopératif qui propose de fédérer les énergies locales autour de la rencontre et du cirque. Les structures telles que cirqu'o vent, cirqu'en cavale et autres acteurs du cirque du territoire sont impliqués dans le projet et en discussion avec la compagnie. "Des jours heureux" est un évènement pérenne qui permet de travailler sur la question de l'accessibilité et d'enjeux environnementaux contemporains . En effet, le caractère itinérant permet de répondre aux problématiques de mobilité des habitants et dans le même temps une implantation longue montre la prise en compte des problématiques environnementales en diminuant son empreinte carbone et en travaillant à un échelon local. Outre les aides d'Etat et de la Région, la compagnie est soucieuse de développer des partenariats de proximité et de contribuer à la structuration de la filière à l'échelle locale (A petits pas, bruit de couloirs, les intercommunalités ...). De plus "des jours heureux à vocation" à se pérenniser et être un outil de qualification et de montée en compétence pour les collectivités (communes, intercommunalité) avec les compagnies autour du spectacle vivant tout. RESPECT DES CRITÈRES : Implantation d'une compagnie professionnelle, partenariat avec les acteurs locaux (cirqu'o vent, à petits pas, cirqu'en cavale...) et les collectivités.
COLLECTIF JEUNE PUBLIC	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	8 000 €	8 000 €	5,18 %	154 500 €	Etat : 80 000€ CR Hauts-de-France : 32 000€ CD 59 : 5 000€	8 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le Collectif Jeune Public Hauts-de-France réunit et fédère des structures de diffusion, des compagnies et des partenaires qui oeuvrent à la création pour le jeune public, au déploiement d'actions culturelles ainsi qu'à l'enrichissement de la réflexion par l'organisation de formations, groupes de réflexion, des publications. La hausse du nombre d'adhérents et d'abonnés pour les publications souligne le dynamisme du collectif. Une partie du réseau professionnel du Pas-de-Calais bénéficie de cette expertise et participe de ce dynamisme créatif et de la réflexion indispensable pour prendre de la hauteur sur la création jeune public et faire réseau. Le collectif a été missionné par la DRAC pour développer une recherche plus fine quant à la création pour les 0-6 ans et les actions connexes : "Groupe dynamique réseau". Il réalise également un travail de collecte de ressources autour des écritures théâtrales contemporaines pour la jeunesse. En plus des rendez-vous habituels, sera proposée l'action "Le 1er juin des écritures théâtrales" dont la première édition aura lieu à Loos-en-Gohelle. En 2024, le Collectif mettra en place différentes actions, notamment en Pas-de-Calais : formations, rencontres professionnelles, réunions et diffusion de ressources. Il retravaillera le site internet pour rendre visible les 105 compagnies "Petite enfance" adhérentes. RESPECT DES CRITÈRES : Présence en Pas-de-Calais : déploiement des actions "Essentiel au petit déj", "1er juin des écritures théâtrales" à Loos-en-Gohelle", Rencontre professionnelle "formation musique jeune public" à Oignies, troisième édition "Action dynamique réseau". Publication du guide "Moi, tout petit spectateur", de la revue "Collec" sur les écritures théâtrales jeunesse et des trois lettres d'informations. Réseau : Centre culturel Brassens (St Martin-Boulogne), Comédie de Béthune, Culture Commune, Droit de Cité, L'Escapade, La Barcarolle, 9-9 bis, villes de Bruay-la-Buissière et de Wimille, "Les lucioles s'en mêlent" (Arras), Noutique (Béthune), Théâtre dire d'étoile (Boulogne-sur-Mer).
LA GENERALE D'IMAGINAIRE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	10 000 €	16 000 €	3,51 %	456 286 €	CR Hauts-de-France : 30 000€ CD 59 : 20 000€ Lille : 25 000€ Autres : 1 200€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement pour la création et diffusion (spectacles, lectures musicales et performances), mise en place de projets d'action culturelle (ateliers de sensibilisation et projets participatifs) et accompagnements d'artistes régionaux de la compagnie Générale D'imaginaire. Elle déploie son activité à destination de publics variés en lien avec les opérateurs et institutions de la région (culturels, collèges, PJJ, pôle emploi). En plus des activités de production, diffusion et actions culturelles, elle accompagne au quotidien des artistes et techniciens dans leur professionnalisation, et organise des journées ressources sur tout le territoire régional. Elle développe également au niveau régionale des actions autour de la transition écologique du secteur du spectacle vivant. La compagnie est un partenaire régulier du département et mène un travail sérieux et de qualité. RESPECT DES CRITÈRES : Des actions de territoire sont menées sur le béthunois pour une 30aine d'heure avec la PJJ. Un grand projet sur le territoire de la CALL autour de Goûter l'Avenir financé qui touchera plusieurs communes sur environ 80 heures d'intervention. L'artiste Camille Faucher aura une résidence autour du projet NOS LIEUX COMMUNS avec l'arrêt création de Fléchin, l'artiste Amandine Dhee va mener un projet autour des élèves à besoins spécifiques et de l'inclusion avec l'INSPE. La compagnie développe également un projet d'aide à la professionnalisation par la création d'outils de travail en open source pour les artistes et l'organisation de journées ressources. Les spectacles des artistes sont diffusés également sur le territoire départemental. ALERTE : La compagnie développe des actions sur le département mais également un temps conséquent de leur travail se fait sur des actions ressources régionales, l'équipe qui a été réduite cette année (3 salariés) à cause de difficultés financières se trouve dans l'obligation d'externaliser certaines missions, ce qui impacte leur budget. Les financements publics n'augmentent pas depuis des années alors que leurs charges grimpent. La compagnie demande une augmentation du soutien cette année.

LA MECANIQUE DU FLUIDE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	6 000 €	10 000 €	9,08 %	110 146 €	Etat : 14 000€ CR Hauts-de-France : 18 500€ Autres : 350€	6 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La mécanique du fluide, compagnie de marionnettes, confortera sa présence en Pas-de-Calais avec sa nouvelle création "Fffff" tout en intensifiant la participation du public dans le travail de création et en proposant des ateliers de pratiques artistiques, des ateliers de création et des ateliers "Philo" autour des thèmes abordés en spectacle.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Diffusion en Pas de Calais du spectacle "Fffff" à Aire-sur-la-Lys, Liévin, St-Martin-Boulogne et Courrières. Des ateliers de pratiques artistiques à Courrières (40 h)</p> <p>ALERTE : La compagnie s'est concentrée sur la préparation et la présence en Avignon ainsi que sur le déploiement de la compagnie via les dispositifs Plaines d'été, au détriment d'une anticipation de la programmation 2024. La compagnie a accéléré son travail de repérage et de prise de contact en fin d'année 2023 pour asseoir sa présence en Pas de Calais. Une attention toute particulière sera portée sur cette présence en Pas de Calais.</p>
LA PONCTUELLE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	Pas de sollicitation	12 000 €	6,81 %	176 200 €	Etat : 31 636€ CR Hauts-de-France : 20 000€ Lille / Lomme : 9 479€ Autres : 4 000€	8 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement (deuxième demande) qui se justifie de part un compagnonnage avec la scène nationale du Bassin Minier. Cela se concrétise par le soutien de la prochaine création "Bolide", la mise en oeuvre de projets de territoire à Lens et d'autres projets/action artistiques définis en concertation avec la structure. En dehors de cela, la compagnie a des dates de diffusion de leurs spectacles sur le territoire à Loos-en-Gohelle, Bruay-la-Buissière, Arras.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Déploiement des activités de production, de création, de diffusion et de rencontres avec les publics sur le territoire national en soignant son ancrage régional, notamment par le biais de son compagnonnage avec Culture Commune (2024 est la dernière année du conventionnement). 38 représentations dont 5 à l'étranger, 15 hors Région et 9 dans le Pas-de-Calais. Création de "Filleuls" à Culture Commune et production en cours de "Bolide" (demande d'aide à la création au Département).</p> <p>ALERTE : la compagnie est associée à Culture Commune et justifie pleinement son aide au fonctionnement actuel. Se pose néanmoins la question de la saison prochaine si le conventionnement n'est pas reconduit. La compagnie témoigne de l'importance du soutien du Département du Pas-de-Calais : "La compagnie a été soutenue au titre du fonctionnement pour l'exercice 2023 pour ses activités sur ce territoire. A l'heure où les « partenaires » ne coproduisent plus ou très faiblement et n'accueillent plus en résidence (les compagnies ont à leur charge tous les frais d'accueil : hébergements, repas, voyages et parfois même les techniciens), l'économie des compagnies bascule. Les subventions sont indispensables pour faire exister les temps de travail pour pouvoir créer. Les faibles revenus issus des tournées servent alors à payer les charges fixes (assurances, banques, comptables...). Les moyens manquent donc aux compagnies en développement ou bien souhaitant déployer une ligne artistique ambitieuse ou bien souhaitant prendre le temps d'expérimenter sur les territoires, de rencontrer les réseaux ou tout simplement en fragilité. Les aides comme le soutien du département du Pas de Calais à La Ponctuelle en 2023 sont donc non seulement infiniment précieuses mais aujourd'hui essentielles, tout comme l'est le soutien de structures associées ou en compagnonnage."</p>
LE BUREAU D'INSPIRATIONS PARTAGÉES, ARTS ET SANTE HAUTS DE FRANCE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	5 000 €	8 000 €	73,43 %	10 895 €	Mécénat : 2 000€	5 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Le Bureau d'Inspirations Partagées œuvre au développement de projets et de rencontres entre des artistes professionnels, des usagers et des établissements de santé et médico-sociaux dans les Hauts-de-France. L'association mène chaque année un volume de 4 projets sur le territoire départemental qui permettent des rencontres singulières et sensibles (concert au chevet, rencontres dansées en tête à tête...). En 2024 après une restructuration de l'équipe, le BIP poursuit une refonte de ses actions initiée en 2023. L'objectif est de limiter la multiplication des projets qui grève le budget de l'association pour favoriser une activité plus resserrée mais à l'impact plus important.</p> <p>L'association apporte également son expertise sur différents dispositifs de la DRAC tels que Plaines santé et les résidences Circulations.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Actions de médiation et de pratiques artistiques en directions des publics pour lesquels le Département a une responsabilité particulière, irrigation culturelle du territoire départemental.</p>
L'EMBELLIE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	22 000 €	22 000 €	7,75 %	283 967 €	Etat : 5 000€ CR Hauts-de-France : 63 000€ Conseil départemental du 59 : 18 000€ Flandre Intérieure : 5 000€ Autres : 5 000€	20 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de la compagnie l'Embellie, dont l'ambition est la valorisation des écritures par-delà celle de Sarah Carré, sa directrice. Ses créations épousent d'autres formes telles que la musique, la marionnette, la danse. La compagnie mène également un travail autour des écritures théâtrales pour la jeunesse avec le collectif Jeune Public et l'édition de documents à destination des établissements culturels, scolaires médiathèque sur toute la région.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Création de "Chère écharpe". Projet "Métamorphose" en collages (Leforest) pour faire découvrir le théâtre contemporain aux adolescents, résidence possible à la Comédie de Béthune. Développement du projet "Drôles d'oiseaux" soutenu par la DRAC. Neuf représentations prévues en 2024 : Escapade Hénin-Beaumont (2), collèges de Loos-en-Gohelle (1), Hénin-Beaumont (1), Libercourt (1), Arras (2), Saint-Venant (2), Ehpad de Laventie (1).</p>
LES OYATES (Tourneboulé)	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	15 000 €	15 000 €	4,17 %	360 129 €	Etat : 70 000€ CR Hauts-de-France : 50 000€ Autres : 16 030€	15 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de la compagnie Les Oyates (ex compagnie Tourneboulé). Nouvelle direction depuis 2022. La compagnie tourne beaucoup au national mais reste présente sur le territoire départemental avec 3 spectacles en diffusion pour plus d'une dizaine de représentations, un partenariat fort avec la scène nationale Culture Commune, et le 9-9 bis. La renommée de la compagnie permet également le rayonnement du département par son soutien. La DRAC finance la compagnie à hauteur de 70 000 € et la Région Haut-de-France à hauteur de 50 000 €. La compagnie a embauché 3 personnes en CDI temps plein.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 360 129 € de budget de fonctionnement, une dizaine de dates de diffusion à ce jour sur le territoire départemental, projet d'actions culturelles sur Arras et développement des projets en cours. Embauche de personnel à temps plein sur 2024.</p>

TALUS	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	6 000 €	15 000 €	27,35 %	54 844 €	Etat : 5 000€ CR Hauts-de-France : 16 200€ CD 59 : 5 000€	5 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de la compagnie Talus. La subvention 2023 du Département du Pas-de-Calais a, en outre, permis l'embauche d'un service civique "dédié" à ce territoire et de construire un réseau partenarial avec les structures médico-sociales pour donner 3 projets en 2024 avec les services accueils de jour de Hersin-Coupigny, Courrières et Brebières. La demande 2024 permettrait de compléter les budgets pour mener à bien ces projets et continuer de pouvoir développer la diffusion et la recherche de partenaires sur le territoire. La compagnie a quelques dates de diffusion sur le territoire mais le contexte est compliqué surtout pour le genre de propositions exigeantes de la compagnie.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : diffusion sur le territoire départemental, ateliers hebdomadaires en collège et lycée, 3 projets de médiation pour structures médico-sociales du territoire, travail de développement sur le département avec les petits moyens de la compagnie.</p>
THEATRE DU PRISME	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	15 000 €	25 000 €	3,35 %	747 185 €	Etat : 86 000€ CR Hauts-de-France : 55 000€ CD 59 : 10 000€ Villeneuve d'Ascq : 2 000€ Autres : 10 000€	15 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de la Compagnie Théâtre du Prisme; La compagnie est une compagnie reconnue qui mène un travail de grande qualité sur le Département depuis plus de dix ans. Son ancrage territorial et départemental est néanmoins moins important depuis quelques années : siège social à Béthune mais lieu de travail et de répétition situé sur Villeneuve d'Ascq et associée à la Comédie de Picardie. Son rayonnement va au delà de la région car elle est diffusée dans de nombreux labels nationaux. Son répertoire est moins diffusé sur le Pas-de-Calais ainsi que ces actions culturelles. A noter cependant que la prochaine création aura lieu au Tandem à Arras qui accompagne en coproduction ainsi que la Barcarolle à Saint-Omer. A noter également que le volume d'actions culturelles a légèrement augmenté par rapport à 2023.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Création et diffusion d'œuvres dans le département, actions culturelles régulières sur l'année (en partenariat avec Culture Commune, lycée Darchicourt, Saint-Omer, Angres).</p> <p>ALERTE : La compagnie connaît quelques difficultés financières et souhaiterait un conventionnement avec la Région, la Drac et le Département pour asseoir la pérennité de son fonctionnement et de ses activités. Elle a dû se séparer d'une chargée de diffusion en cours d'année, et la seconde a terminé sa collaboration avec le Prisme fin 2023. Les compagnies telles que le Prisme, reconnue nationalement mais ayant néanmoins une petite équipe permanente, rencontrent des difficultés à maintenir leur travail au niveau national et, en même temps, un ancrage territorial fort.</p>
TRAVAIL ET CULTURE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	25 000 €	30 000 €	6,21 %	482 861 €	Etat : 35 000€ CR Hauts-de-France : 219 800€ CD 59 : 60 000€ Valenciennes Métropole : 12 000€ Roubaix : 14 545€ Autres : 14 216€	25 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement pour la continuité du projet "Des mots aux gestes du travail" sur le territoire de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin, du Boulonnais et du Montreuillois. Un travail très professionnel et exigeant qui touche énormément de partenaires notamment des jeunes de 16 à 30 ans. Les productions de ce projet de territoire sont originales et intelligentes. Des résidences d'artistes en entreprise également depuis 2022 ont lieu sur le territoire et portent leurs fruits avec leur reconduction en 2023 et 2024. Travail et culture mène également nombre de rencontres et de colloques avec des auteurs dont plusieurs sur le territoire.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Actions d'ampleur menées sur les territoires : Boulogne-sur-Mer / Bapaume / Haut Montreuillois / Bassin de Lens</p> <p>Diversité des partenaires: lycées, collèges, centre d'apprentissage, entreprise industrielle. Diversité des publics participants : Collégiens, lycéens, apprentis, salariés, enseignants et personnels de l'Éducation Nationale, habitants et travailleurs du monde rural.</p>
			TOTAL / Privé			612 000 €			

46 demandes

1.B. Danse

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2024	CO-FINANCEURS 2024	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRE
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES CULTURES URBAINES	DANSE	ARTOIS	10 000 €	23 000 €	31,94 %	72 000 €	CABBALR : 32 000€ Barlin : 12 000€	10 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Structure d'éducation populaire / jeunesse, l'association Intercommunale de Développement des Cultures Urbaines (AIDCU) développe son action autour de la pratique en amateur via un concours et des ateliers de danses dites "urbaines". L'AIDCU propose un projet pour les jeunes habitants de son territoire (1000 personnes pratiquantes). Pour rappel, elle fédère 4 associations de danse dites "urbaines", embauche une douzaine d'encadrants (animation) grâce à un recrutement permettant une coordination associative centralisée (10h) basée à Barlin. Elle encadre la pratique au regard de l'âge des jeunes participants (pas de pratique avant 11 ans), fait intervenir des enseignants sportifs pour assurer un regard technique ainsi que différents artistes pour assurer un suivi et accompagner sur l'aspect créatif. Enfin, la structure propose chaque année un festival permettant de valoriser toute la pratique et assume un accompagnement de la création artistique dans les cultures urbaines tout en rendant accès au plus grand nombre. Au demeurant, l'AIDCU a connu une baisse de ses structures fédérées et rencontres quelques difficultés concernant l'accompagnement de la ville de Barlin avec un départ à la retraite du coordinateur dédié. Pour autant, elle fait intervenir des artistes régionaux et nationaux favorisant la rencontre entre pratiques professionnelles et amateurs. Il est donc proposé de maintenir une aide à hauteur de 10 000 €.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : qualification del apratique amateur chorégraphique, ateliers et interventions artistiques professionnelles.</p> <p>ALERTE : Une attention devra être portée au fonctionnement de la structure suite au départ à la retraite du coordinateur.</p>
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS - printemps de la danse	DANSE	BOULONNAIS	10 000 €	25 000 €	2,52 %	990 683 €	Etat : 5 000€ CR Hauts-de-France : 100 000€ Autres : 10 000€ Mécénat : 3 000€	10 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La communauté d'agglomération du boulonnais organise chaque année un temps fort dédié à la danse sous toutes ses formes, avec l'objectif de donner à voir une grande variété de formes chorégraphiques, ouvrant le champ vers la danse en plein air. Autour de cette programmation sont organisés master class et ateliers en lien avec le conservatoire. Il s'agit d'une année charnière de transition pour le projet culturel de la CAB avec l'ouverture de la salle l'embarcadère : un outil de diffusion mais également d'accueil de résidence d'artiste et d'accompagnement à la professionnalisation des musiciens du territoire. Le projet culturel va désormais pouvoir s'appuyer sur plusieurs outils et dispositifs : le conservatoire, l'enfance de l'art (résidences missions et intervention en milieu scolaire), le studio du conservatoire, la salle l'embarcadère, avec comme ligne artistique les musiques actuelles et la danse.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Année d'ouverture. Résidence mission, résidence d'accueil. Programme en construction.</p> <p>ALERTE : budget présenté comprend le fonctionnement global prévisionnel de l'Embarcadère. Pour 2024 et dans l'attente de l'ouverture effective de l'équipement, il est proposé de maintenir l'accompagnement des 2 temps fort : Printemps de la danse et Poulpahone.</p>
DANSE EN COTE D'OPALE	DANSE	CALAISIS	25 000 €	60 000 €	7,16 %	838 150 €	Etat : 90 000€ CR Hauts-de-France : 50 000€ Calais : 60 000€ Grand Calais Terres et Mers : 57 000€ Mécénat : 9 150€	25 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La compagnie de danse "Hervé Koubi" est implantée à Calais et bénéficie à ce titre d'un lieu de création et de répétitions. Le rayonnement de son activité s'étend à l'ensemble du territoire départemental et se traduit par une intense activité de diffusion des spectacles créés, de création et recherche chorégraphique et d'action culturelle.</p> <p>La compagnie poursuit son action territoriale avec la mise en place de cours au conservatoire qu'elle assure de façon hebdomadaire ou ponctuelle, et d'un dispositif d'insertion et de qualification des jeunes danseurs. Un volet formation qui se développe : "Le pied à l'étrier" sur 2 ans. Un accompagnement à l'entrée dans l'emploi au Beaumarais (QPV) avec le déploiement du dispositif "En corps un café". Développement d'un projet avec l'Institut des Addictologies. 2024 marquera le début de l'accompagnement de la nouvelle Classe à Horaires Aménagés Danse au collège Jean Macé à Calais.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Présence sur le Pas-de-Calais : Calais, Maison de l'art et de la communication de Sallaumines, Boulogne sur Mer, Résidences : Compagnie Topaze – Compagnie PRIMA – Compagnie Presque rien, Projets d'actions culturelles prévues : Communauté d'agglomération du Boulonnais, Projets de création : "'D(ent)elles", Girls just wanna have fun", "Somnia".</p>
NIYA	DANSE	DEPARTEMENT	5 500 €	6 000 €	3,37 %	177 955 €	CD 59 : 6 000€	2 500 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La Compagnie poursuit son travail de maillage territorial et de proximité avec les publics. En effet, elle s'attache à développer chaque année de nouveaux formats de diffusion et oeuvre au développement de son oeuvre et répertoire en milieu rural ainsi que sur des territoires non équipés. Dans cette même optique la compagnie Niya travaille à la création d'un spectacle dédié aux espaces extérieurs en 2025/26, en discussion avec Culture Commune. Dans le même temps, la compagnie bénéficie d'une aide départementale multiple dans le cadre de l'ensemble de ses dispositifs (résidence en collège, dispositif d'aide au développement culturel, etc.).</p> <p>ALERTE : faiblesse de l'ancrage et de l'accompagnement local</p>

4 demandes

TOTAL
Privé 37 500 €
EPCI 10 000 €

47 500 €

1.C. Musique

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2022	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
CHEZ OIM FEST	MUSIQUE	ARRAGEOIS	5 000 €	6 500 €	25,39 %	25 600 €	Etat : 1 500€ CR Hauts-de-France : 4 500€ Osartis-Marquion : 2 500€ Noyelles-sous-Bellone : 150€	5 500 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association Chez Oim Fest fêtera en juin 2024 les 10 ans de son festival de musiques actuelles implanté dans la frange rurale de l'arrageois (Noyelles-sous-Bellone). L'objectif pour l'association reste double : partager des découvertes musicales et favoriser les rencontres entre habitants. La programmation confiée à l'association Vailloline est dédiée aux artistes émergents. Elle sera étoffée pour marquer l'anniversaire du festival et inaugurer une nouvelle formule comprenant une soirée supplémentaire. Son éclectisme et sa qualité attirent un public toujours plus nombreux (673 spectateurs en 2023 contre 472 en 2022), également séduit par l'originalité du site (ancienne ferme) et la convivialité de la manifestation. L'association développe ses actions de sensibilisation à la musique à l'année auprès des publics scolaires (écoles de Corbehem et Noyelles-sous-Bellone), du champ social (épicerie solidaire de Vitry-en-Artois), et des musiciens amateurs (école intercommunale de musique d'Osartis-Marquion). Les 2 randos live qui complètent les 2 jours de festival sont devenues des rendez-vous incontournables et sont désormais gratuites. Elles se jouent chaque année à guichet fermé (environ 120 personnes par randonnée). RESPECT DES CRITÈRES : BP 25 600 €, subventions locales et régionales, médiation réalisée auprès des publics cibles, rayonnement du festival.
DI DOU DA	MUSIQUE	ARRAGEOIS	9 000 €	15 000 €	8,85 %	169 400 €	CR Hauts-de-France : 45 000€ Arras : 29 000€ CUA : 16 000€ Mécénat : 20 000€ Autres : 4 350€	9 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association Di Dou Da est tournée vers la promotion de la chanson francophone (Di Dou Da Arras festival et Di Dou Da Appart) et de la pratique du chant amateur (cours hebdomadaires de chant). Di Dou Da a présenté cette année la création originale « Au zink de la zik », comédie musicale confiée à Flavien Riez qui a rassemblé une centaine de chanteurs amateurs issus de différentes associations arrageoises. Une suite est en cours d'écriture et sera présentée en 2025 pour célébrer les 20 ans du festival et les 30 ans de l'association. Le festival aura lieu du 21 au 23 juin 2024 sous un format exceptionnellement plus réduit (2 concerts payants organisés au Casino, au Théâtre et au Mégarama et 8 autres gratuits à l'Hôtel de Guines) mais devrait revenir en 2025 à une programmation plus étoffée et festive (un grand concert fédérateur gratuit dans l'espace public). RESPECT DES CRITÈRES : Diffusion artistique professionnelle, subventions locales et régionales.
JAZLAB	MUSIQUE	ARRAGEOIS	2 000 €	4 000 €	3,95 %	101 330 €	CR Hauts-de-France : 4 000€ Arras : 8 000€	3 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Jazlab a bénéficié cette année d'un changement de présidence qui offre de nouvelles perspectives à l'association. Le nouveau président a amené un réseau de mécènes qui a permis de remettre le budget à l'équilibre et de louer un nouveau local sur Arras pour développer l'offre de cours (éveil musical, cours d'instrument, pratique musicale inclusive, jazz, théâtre,...). Jazlab compte désormais 170 élèves originaires en grande majorité de la Communauté urbaine d'Arras. Les actions hors les murs se sont intensifiées grâce notamment à l'expertise développée en matière de cours à destination de personnes porteuses de handicaps. Le partenariat avec le conservatoire d'Arras se poursuit. Jazlab supporte toujours seul la rémunération du professeur en charge des 3 classes jazz ouvertes aux élèves du conservatoire et de l'association. Jazlab a réussi à pérenniser le festival qui ponctue la fin de l'année scolaire et qui permet aux élèves de partager la scène avec des artistes confirmés. Il aura lieu du 27 mai au 2 juin 2024 à l'hôtel de Guines. RESPECT DES CRITÈRES : Cours de pratiques artistiques en écho au SDEPA.
MUSIQUE EN ROUE LIBRE	MUSIQUE	ARRAGEOIS	15 000 €	23 000 €	8,20 %	280 600 €	Etat : 12 500€ CR Hauts-de-France : 29 000€ CUA/CCSA/7 Vallées : 21 000€ Arras : 30 400€ Autres : 45 500€	15 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Julien Lahaye poursuit le travail de redynamisation de l'association Musique en roue libre. Le festival des Inouïés acquiert petit à petit une dimension départementale grâce aux nouveaux lieux de diffusion annoncés pour 2024 (Communauté de communes Ternois Com, Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane) et au maintien de son ancrage historique sur l'arrageois (Arras, Communauté de communes Sud-Artois) et sur le Montreuillois (Communauté de communes des 7 vallées). La partie création musicale via la Filature, collectif de musiciens à géométrie variable, devient désormais une part importante de l'association. Pour la nouvelle oeuvre du compositeur Thierry De May, la formation réunie autour de Julien Lahaye sera accueillie en résidence longue de création à Boulogne-sur-Mer de 2024 à 2026. RESPECT DES CRITÈRES : Diffusion artistique en milieu rural, actions de médiation et de pratiques artistiques.
ROCK IN BOURLON	MUSIQUE	ARRAGEOIS	7 000 €	12 000 €	4,70 %	255 300 €	CR Hauts-de-France : 15 000€ CC Osartis Marquion : 4 000€ Bourlon : 3 000€ Autres : 1 000€	7 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le festival Rock in Bourlon a avec l'édition 2023 trouvé un format et un modèle économique viables. Les trois jours de festival sont maintenus sur la place du village qui accueillent les 2 scènes dédiées aux musiques rock et métal. Pour la première année, un prix minimum d'entrée de 10 € était demandé. Cette expérimentation couplée à un record de fréquentation (2 000 personnes sur la seule journée du samedi) a permis à l'association de dégager un bénéfice. RESPECT DES CRITÈRES : Diffusion artistique en milieu rural, subventions locales et régionales.
SLFEST	MUSIQUE	ARRAGEOIS	3 000 €	5 000 €	11,90 %	42 000 €	CR Hauts-de-France : 2 000€ Saint-Laurent-Blangy : 13 000€ Mécénat : 4 000€	3 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le SLB FEST est un jeune festival rock de l'arrageois (Saint-Laurent-Blangy) qui a très vite réussi à trouver sa place dans l'offre culturelle de la CUA. La programmation est construite autour d'une scène qui accueille 8 groupes : 1 tête d'affiche, des groupes régionaux et 2 émergents. Les organisateurs ont voulu un festival gratuit accessible aux familles comme aux personnes en situation de handicap. Des stands lecture, de jeux mais aussi de prévention avec des casques anti-bruit pour les enfants sont présents sur le site. Des temps spécifiques sont imaginés : visite des coulisses avec les ados de l'unité pédo-psy de l'hôpital d'Arras, mise en place de chant signe pour le dernier concert, concert à l'EHPAD. L'association est soutenue par la ville (prise en charge des frais techniques, mise à disposition son personnel technique). RESPECT DES CRITÈRES : Actions culturelles en direction des publics cibles.

ACTIONS LOISIRS JEUNES	MUSIQUE	ARTOIS	4 000 €	5 000 €	20,00 %	25 000 €	CR Hauts-de-France : 9 000€ Lillers : 3 750€	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association organise 14 concerts au sein du café musique l'Abattoir à Lillers. C'est un lieu identifié et historique créé en 1989 : un café de proximité qui participe à la vie du quartier. L'association est adhérente au sein du réseau musiques actuelles des Hauts-de-France. Elle réussit à maintenir une activité de diffusion de qualité alternant chanson française et rock, artistes locaux, nationaux et étrangers (anglais notamment). Les concerts sont concentrés sur deux périodes : printemps et automne/hiver. Par contre, elle n'est plus en capacité de développer de l'action culturelle faute de moyens humains. Le soutien financier permet à l'association de rémunérer correctement les artistes et techniciens tout en proposant des tarifs bas, avec le souci de rendre accessible à un large public ces soirées. Des travaux d'accoustique ont été réalisés. Un passage au numérique pour le son et au led pour l'éclairage sont en cours. L'association est sensible aux questions du développement durable et tente d'y répondre dans la mesure du possible (trajet en train pour les artistes / hébergement sur Lillers ce qui permet de participer au fonctionnement de l'économie locale et d'être acteur de la vie locale). RESPECT DES CRITÈRES : Publics de Lillers et environ (communes rurales), Artois , Bassin de Lens, Côte (Boulogne) / Mixité sociale.
HEMIOLOIA	MUSIQUE	ARTOIS	9 000 €	12 000 €	5,25 %	228 617 €	Etat : 30 000€ CR Hauts-de-France : 25 000€ CABBALR : 17 955€ Autres : 48 504€	9 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement du collectif d'artistes Hémiolia dont l'esthétique dominante est la musique baroque. Le collectif entame sa 2ème année de résidence longue après une 1ère année très positive marquée par un développement remarquable sur le territoire de la CABBALR (conventionnement sur 3 ans). En 2024, le collectif poursuit donc son travail d'ancrage sur ce territoire avec l'objectif d'une implantation au-delà de cette période. Son travail se déclinera à travers la création de spectacles, la diffusion de son répertoire notamment des petites formes en territoire rural, la médiation en direction de publics éloignés des pratiques artistiques et culturelles en s'appuyant sur les acteurs et partenaires locaux (médiathèques, RAM, établissements scolaires, hôpitaux...). RESPECT DES CRITÈRES : création, diffusion et actions culturelles en direction des publics cibles (petite enfance, collégiens, hôpitaux...). Implantation sur le territoire.
RENCONTRES MUSICALES EN ARTOIS	MUSIQUE	ARTOIS	5 000 €	6 000 €	9,52 %	63 000 €	CR Hauts-de-France : 18 000€ Béthune : 1 000€ CABBALR : 21 000€ Mécénat : 1 000€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de l'association pour l'organisation de son d'un festival d'automne de musique classique dans le cadre des Rencontres Musicales en Artois. Sa volonté est d'aller vers les publics peu ou non initiés sur le territoire de la CABBALR. Soutenir les artistes en début de carrière et offrir un tremplin aux jeunes musiciens en fait un festival prisé des musiciens notamment. Des partenariats se sont mis en place avec le CREMA et la Comédie de Béthune qui visent à toucher de nouveaux publics et plus particulièrement le jeune public. Des master classes seront initiées en 2024 avec le conservatoire de Béthune-Bruay. RESPECT DES CRITÈRES : Implantation sur le territoire. Diffusion sur la frange rurale
MULTIPHONIE	MUSIQUE	ARTOIS	6 000 €	6 000 €	9,06 %	66 250 €	CR Hauts-de-France : 8 000€	6 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Multiphonie est une fédération de chant choral structurée et réunissant 41 chorales principalement du Pas-de-Calais, quelques-unes du Nord. L'objectif de l'association est le développement, l'amélioration et la diversification du chant choral dans la région. L'association fait part de difficultés de ses adhérents pour le renouvellement de ses chanteurs amateurs. Néanmoins, elle arrive à maintenir ses activités sur un territoire élargi (Desvres, Boulogne, Lorgies, Montigny-en-Gohelle, Aire-sur-la-Lys...). L'association continue de rester un pôle ressource tant sur la diffusion de partition que via des formations de chefs de chœur notamment. La structure est également engagée dans des projets partenariaux avec des rencontres interfédérales dédiées aux chanteurs amateurs, aux chefs de chœur et chefs de pupitre. Il est donc proposé de maintenir le niveau d'aide à 6000 euros. RESPECT DES CRITÈRES : Implantation sur le territoire et action départementale / travail qualitatif en lien avec une pratique amateur.
ORGUES EN BETHUNOIS	MUSIQUE	ARTOIS	16 400 €	16 400 €	29,58 %	55 440 €	CABBALR : 2 000€ Béthune/Saint-Omer : 4 000€ Conservatoire : 3 000€ Autres : 8 000€	16 400 €	OBJET DE LA DEMANDE : Financement annuel pour le 10ème concours biennal international d'orgue Pierre de Manchicourt organisé en octobre 2024. La subvention 2023 d'un montant de 16 400 €) a permis la préparation en amont du concours. En 2024, 2 concours seront donnés sur des orgues dont la qualité est remarquable : Béthune et Saint-Omer. Ce concours fait partie des deux seuls concours avec celui de Toulouse à exister en France. Il est le seul de ce niveau permettant aux jeunes talents de s'exercer sur des orgues remarquables, sa mise en place demande un travail 2 ans en amont. Le jury est composé de membres reconnus internationalement qui nécessitent d'être retenus un an à l'avance. Ce concours réunit une vingtaine de nationalités et ce sont environ 70 jeunes qui s'y inscrivent. Des passerelles sont mises en place avec les conservatoires de Béthune et Saint Omer (master classes en 2024, mini-résidences en 2025 avec les lauréats auprès des élèves d'orgue de 6 établissements d'enseignement artistique spécialisé...). ALERTE : L'association présente un déficit de 17 000 € qu'elle souhaite résorber en 2 ans par une demande d'aides plus importantes aux villes de Béthune (qui ne finance plus et a transmis le dossier à la CABBALR) et de Saint-Omer ainsi qu'auprès de la CABBALR et des conservatoires. Sinon elle envisage de réduire certaines activités mais tout en maintenant un niveau de qualité.
LUNASIENS	MUSIQUE	AUDOMAROIS	12 000 €	20 000 €	4,29 %	466 100 €	Etat : 50 000€ CR Hauts-de-France : 18 000€ Paris : 15 000€	12 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La compagnie Les Lunasiens, implantée à Saint-Omer, se présente comme des médiateurs des chansons à texte du répertoire populaire. La diffusion de leurs créations, les ateliers de sensibilisation et leur travail de recherche, constituent l'essentiel de leurs missions. Arrivée en 2023 d'une personne pour la médiation (10 jours par mois). En quête d'un lieu pour proposer des ateliers, des résidences. RESPECT DES CRITÈRES : nouvelle création "Francis P" (coproduction Barcarolle), création dans le cadre du dispositif "Résidence artistique de création" au collège Angellier. Création conjointe avec la compagnie audomaroise Tribunes d'Artistes, "Babils du Nil" pour la toute petite enfance. Représentations en Pas-de-Calais : diffusion dans les médiathèques (Nordausques, Wizernes, Zoafques, Enquin-lez-Guinegatte), Cité des Electiciens, Arques, le conservatoire de Lens, le centre pénitentiaire de Longuenesse, Calais. Coproduction Barcarolle. Partenaires : Collèges, Pays d'Art et d'Histoire Conservatoire, Barcarolle, musée de l'Hotel Sandelin, La Coupole.
LYRIC AND CO	MUSIQUE	AUDOMAROIS	4 000 €	10 000 €	8,37 %	119 537 €	CR Hauts-de-France : 6 000€ CAPSO : 6 800€ Saint-Omer : 6 000€	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Lyric and co est une association de valorisation de la musique médiévale et lyrique. Autour de cette esthétique, elle propose des diffusions à l'année, des ateliers et des rencontres. Elle développe en outre une foisonnante activité de création en partenariat avec des artistes et structures du territoire départemental. Election d'un nouveau bureau en 2023. RESPECT DES CRITÈRES : Présence en Pas-de-Calais : CLEA sur la Communauté de communes d'Osartis-Marquin, festival "Les rencontres de la musique médiévale" à Saint-Omer, ancrage à la Communauté de communes de la Région d'Audruicq, Coulogne (accompagnement d'un projet de festival en été). Création de trois nouvelles formes : Cancioneros, Cabaret dell'arte, Winterreise de Schubert. Projets participatifs qui incluent collèges et lycées.

TRIBUNE D'ARTISTES	MUSIQUE	AUDOMAROIS	2 000 €	6 000 €	11,63 %	51 601 €	CR Hauts-de-France : 4 000€ Saint-Omer : 20 000€ CAPSO : 3 350€ EPCI la Barcarolle : 5 000€	2 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Tribune d'artistes veut alier musique et patrimoine, autour de l'orgue de la Cathédrale de Saint-Omer. Des concerts sont organisés ainsi qu'un festival, avec des configurations musicales où l'orgue est intégré. Deux joueurs d'orgue reconnus composent l'ensemble local. Ils invitent d'autres artistes et mêlent d'autres disciplines artistiques. Cette structure souhaite mettre en valeur des artistes (leur offrir une tribune), tout en expliquant les oeuvres aux publics. C'est un collectif composé de personnes connues des réseaux de musique classique, qui, après moins deux ans d'existence, est déjà plutôt reconnue sur la ville, par la qualité de sa programmation. RESPECT DES CRITÈRES : Cinq "concerts du marché" et cinq jours de festival à Saint-Omer accompagnés de workshop, d'un ciné-concert et de conférences. Collaboration avec la Barcarolle et les Lunaisiens. Implication de collégiens.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS - poulpaphone	MUSIQUE	BOULONNAIS	15 000 €	15 000 €	1,51 %	990 683 €	Etat : 5 000€ CR Hauts-de-France : 100 000€ Autres : 10 000€ Mécénat : 3 000€	15 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le poulpaphone est un festival de musiques actuelles organisé par la CAB, avec désormais un volet accompagnement de jeunes groupes (couveuse, master class, concerts pendant le festival). Il s'agit d'une année charnière de transition pour le projet culturel de la CAB avec l'ouverture de la salle l'embarcadère : un outil de diffusion mais également d'accueil de résidence d'artiste et d'accompagnement à la professionnalisation des musiciens du territoire. Le projet culturel va désormais pouvoir s'appuyer sur plusieurs outils et dispositifs : le conservatoire, l'enfance de l'art (résidences missions et intervention en milieu scolaire), le studio du conservatoire, la salle l'embarcadère, avec comme ligne artistique les musiques actuelles et la danse. RESPECT DES CRITÈRES : Année d'ouverture. Résidence mission, résidence d'accueil.Participation au réseau régional des musiques actuelles Haute-Fidélité. Programme en construction. ALERTE : budget présenté comprend le fonctionnement global prévisionnel de l'Embarcadère. Pour 2024 et dans l'attente de l'ouverture effective de l'équipement, il est proposé de maintenir l'accompagnement des 2 temps fort : Printemps de la danse et Poulpaphone.
CONTRASTE PRODUCTIONS	MUSIQUE	BOULONNAIS	10 000 €	30 000 €	6,69 %	448 177 €	Etat : 68 710€ CR Hauts-de-France : 60 000€ CC Picardie Verte : 3 000€ Autres : 10 000€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'ensemble contraste entame sa 2ème année de résidence au théâtre Monsigny, articulée autour de 4 temps de présence pour la création de 4 programmes, accompagnés d'un large volet de médiation (sensibilisation, projets participatifs, rencontres) en direction de publics diversifiés (scolaires, centres sociaux, laverie solidaire...). Un volet important sera par ailleurs dédié à la pratique amateur, avec notamment plusieurs collaborations avec le CRD de Boulogne-sur-mer (académique, accompagnement équipe pédagogique). RESPECT DES CRITÈRES : 50 jours de présence dans le Boulonnais, + de 120 h d'ateliers, 18 concerts + impromptus (lieux non dédiés), projets participatifs, 4 temps de résidence de création.
INTRAMUROCK	MUSIQUE	BOULONNAIS	10 000 €	10 000 €	9,08 %	110 160 €	Etat : 12 000€ CR Hauts-de-France : 25 000€ CAB : 17 500€ Boulogne-sur-Mer : 19 000€ Autres : 1 250€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association Intramurock accompagne la promotion des musiques actuelles sur le territoire boulonnais à travers plusieurs actions : l'accompagnement de jeunes groupes vers de 1ères scènes lors du festival intramurock ; la transmission à travers les ateliers réguliers au sein du centre social de St Martin-Les-Boulogne, et l'organisation de temps fort (festival intramurock, piano on the dock) avec un objectif fort d'accessibilité (gratuité ou tarif bas). Par ailleurs, depuis 2019, l'association mène diverses actions avec plusieurs groupes d'habitant dans le cadre des dispositifs politique de la ville, en collaboration avec les maison de quartier (notamment St-Martin-Boulogne). En 2023, l'association souhaitait publier un livre retraçant l'ensemble des actions qui ont pu être menés sur le thème de l'égalité Femme/Homme et des violences sexistes et sexuelles, ce livre paraîtra le 8 mars 2024. RESPECT DES CRITÈRES : projet d'ateliers à l'année en dehors du festival, professionnalisme des propositions, travail auprès des publics envers lesquels le Département a une responsabilité particulière.
LES ESTIVALES LYRIQUES DE WISSANT	MUSIQUE	BOULONNAIS	3 000 €	3 000 €	8,65 %	34 700 €	Wissant : 7 000€ EPCI : 2 000€ Mécénat : 1 000€	3 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Festival organisé à Wissant, avec le soutien de la ville. Il s'agit d'un événement estival inscrit dans une dynamique à la fois de développement touristique territorial, et d'accessibilité de l'art lyrique . En 2024 le festival se déroulera du 31 juillet au 9 août, et s'ouvrira à d'autres formes classiques (petites formations notamment) dans une démarche d'accessibilité à un large public.
NH FAMILLE SPORT NATURE	MUSIQUE	BOULONNAIS	8 000 €	20 000 €	13,04 %	153 400 €	Etat : 12 000€ CR Hauts-de-France : 15 000€ CAB : 10 000€ Neufchâteau-Hardelot : 30 000€ Autres : 20 000€	8 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La demande concerne le Festival Jazz Opale, organisé par la ville de Neufchâteau hardelot, sous la direction artistique d'Anne Ducros, avec l'objectif de proposer une programmation pure jazz d'envergure nationale (Thomas Dutronc), et internationale. (avec l'ambition d'en faire le Marciac des Hauts-de-France), dans une dynamique de développement touristique et d'attractivité territoriale, avec la volonté de toucher les résidents saisonniers, habitants à l'année et les touristes du territoire. RESPECT DES CRITÈRES : 10 concerts sur 4 jours, 4 gratuits, concerts extérieurs.
PRECARI DEOS	MUSIQUE	BOULONNAIS	15 000 €	20 000 €	6,13 %	326 198 €	Etat : 60 000€ CR Hauts-de-France : 40 000€ Autres : 15 000€	12 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'ensemble de musique baroque Alian Mens termine sa résidence sur le territoire Boulonnais, avec une adaptation du projet lié à la baisse du soutien de la ville (et par conséquent de la région), pour la fin 2024. L'enjeu pour l'ensemble cette année est de rencontrer l'ensemble des publics qu'il a pu rencontrer lors de la résidence à travers des master class, la création de 3 nouveaux programmes et l'organisation du festival OSTARA, et un concert de clôture de résidence qui rassemblera l'ensemble des participants et publics croisés. L'ensemble sera à partir de septembre 2024 en résidence dans l'Aisne, mais souhaite conserver un lien avec le boulonnais (notamment en poursuivant certaines actions telles que le festival OSTARA). RESPECT DES CRITÈRES : ensemble en résidence sur Boulogne, soutien des partenaires publics.
KNOCK - NOT ONLY CULTURE	MUSIQUE	CALAISIS	5 000 €	10 000 €	9,17 %	109 000 €	CR Hauts-de-France : 15 000€ Grand Calais Terres et Mers : 5 000€ CAPSO : 5 000€ Calais : 10 000€ Saint-Omer : 5 000€ Mécénat : 36 900€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au projet 'Sing'in', deuxième édition, pour un ambitieux projet choral qui intègre neuf collègues du calaisis, mêlant différentes langues vivantes. Des ateliers de chant choral, des masterclasses de chants d'artistes régionaux avec le Conservatoire du Calaisis, des rencontres avec des artistes. Une restitution commune se déroulera en juin 2024. Le projet priorise les collègues en Réseau d'Education Prioritaire. RESPECT DES CRITÈRES : En collègues (Calaisis et Boulonnais). Développement de la pratique amateur, par le chant choral. Partenariat avec le Conservatoire du Calaisis.

LA COMPAGNIE DU SON	MUSIQUE	CALAISIS	5 000 €	7 000 €	18,87 %	37 100 €	Montreuil-sur-Mer : 500€ Neuville-sous-Montreuil : 500€	5 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La compagnie du son se présente comme une compagnie de "théâtre musical". Elle se déploie sur le territoire du calaisien en développant des partenariats et en proposant un programme d'actions d'éducation artistique et culturelle (ateliers en collèges, Institut Médico-Educatif, centre social, hôpital et médiathèques). L'activité de la compagnie repose sur la diffusion de ses spectacles et la création en cours en 2024 de "Musique et voix au travail". L'arrivée d'un chargé de diffusion permet à la compagnie d'étoffer son réseau et de tenter une diffusion plus élargie sur le département.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Création en cours du spectacle "Musique et voix au travail" en résidence au Channel et en partenariat avec le musée de la dentelle de Calais et l'école buissonnière de Montigny-en-Gohelle avec une diffusion prévue à Marquise. Diffusion de la dernière création "La plus précieuse des marchandises" au Channel, à la médiathèque de Coulogne, à Oye-Plage et Ardres, en plus des autres spectacle au répertoire. Ateliers de pratique artistique dans le cadre de Cité éducative aux collèges de Calais et au collège d'Ardres, à l'IME Eolia, au service pédiatrique de l'hôpital de Calais, à l'espace Fort.</p> <p>ALERTE : Vigilance sur le rayonnement de la compagnie sur le département.</p>
COMMUNE DE ANGRES	MUSIQUE	LENS-HENIN	Pas de sollicitation	3 982 €	20,00 %	19 910 €	CALL : 7 964€ Aix sains : 5 308€	3 980 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide au projet pour la commune de Angres pour un projet de territoire porté collectivement par la commune de Angres et les harmonies de Angres, Sains-en-Gohelle et Aix-Noulette avec l'artiste Jeff Kino. Le but est de créer une nouvelle dynamique, rassemblés les différents partenaires autour de l'artiste et de créer de nouveaux projets capables d'attirer de nouveaux passionnés. Les harmonies faisant le constat d'une baisse de leurs effectifs, elles souhaitent se renouveler.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Financement de la CALL à hauteur de 7 964 € et des communes de Aix-Noulette et Sains-en-Gohelle à hauteur de 5000€ pour un budget de 19 910 €. La commune de Angres apporte 2 654 € au projet. La subvention demandée permettra à la ville de rémunérer les salaires de l'artiste pour le travail de répétition avec les harmonies.</p>
CHICKASAW	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	7 500 €	20 000 €	13,40 %	149 250 €	Etat : 7 900€ CR Hauts-de-France : 20 000€ CA2BM : 15 000€ Neuville-sous-Montreuil : 1 000€ Autres : 5 000€	10 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : L'association œuvre à la promotion de la musique Noire américaine, spécifiquement du blues. Ainsi elle organise le festival "Blues in août" qui se tient à la Chartreuse de Neuville-sous-Montreuil et propose une programmation à la fois pointue et ouverte sur le monde. En amont un temps de festival off, permet de rayonner sur le territoire montreuillois (Hesdin, Berck). En 2024, l'association souhaite développer des impromptus sur les marchés et dans les lieux non dédiés dans un souci d'accessibilité et de promotion de cette musique. Par ailleurs, elle souhaite développer les actions en direction des scolaires (sensibilisations) et dans les réseaux de lecture publique, ainsi que proposer des soirées de concert de manière ponctuelle en dehors du festival ("blues in time !"). Le rayonnement de la structure dépasse le cadre local et s'inscrit dans les réseaux spécifiques du blues avec l'ambition affichée de faire de "blues in août" un des lieux de repérage du genre à l'échelle nationale.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Festival qui valorise un genre peu représenté. Développement des partenariats sur le territoire montreuillois ces dernières années (collectivités, le Grand bain, la chartreuse, les bobos à la ferme) et les soutiens financiers. Souci de l'accessibilité et de la sensibilisation auprès d'un large public (tarifs accessibles, gratuité parfois, lieux non dédiés, extérieur).</p>
COTE D'OPALE ROCK SESSION	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	4 000 €	10 000 €	21,05 %	47 500 €	Montreuil-sur-Mer : 500€ Neuville-sous-Montreuil : 500€	4 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : L'association a pour objectif de rendre accessible la pratique des musiques actuelles (plutôt dans un répertoire rock). Elle développe son activité autour de 3 axes : l'enseignement (ateliers réguliers menés à Montreuil-sur-Mer) en partenariat avec l'école de musique. L'accompagnement des musiciens amateurs à travers le studio de répétition et le matériel à disposition, un accompagnement / conseil des membres de l'association. L'organisation d'événements, à travers des prestations proposées aux communes dans l'organisation de concerts et d'animations diverses. Les partenariats se développent (Rock en stock sur la création d'ateliers MAO...) et dépassent désormais la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois pour s'installer sur les 7 vallées (studio à Beaurainville). L'association mène une vraie réflexion sur l'approche pédagogique (connexion avec l'ARA à Roubaix) avec la volonté de mettre en place des stages à l'école de musique de Montreuil-sur-Mer en complémentarité des cours proposés dans l'idée d'amener les élèves vers d'autres approches.</p> <p>ALERTE : condition d'emploi des professeurs qui reposent beaucoup sur du bénévolat en dehors des cours, faible soutien financier des autres partenaires publics.</p>
EUPHONIE	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	15 000 €	22 000 €	10,85 %	202 750 €	Etat : 10 000€ CR Hauts-de-France : 40 000€ CA2BM : 41 000€ Le Touquet : 15 000€ Autres : 8 000€	20 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Euphonie est une structure implantée sur le territoire Montreuillois. Elle organise une saison musicale, avec plusieurs temps fort (festival "musica nigella" au printemps et un rendez vous annuel au Touquet, journée du droit des femmes) avec l'ambition de rendre accessible la musique classique et lyrique. L'association propose également un volet d'actions de sensibilisation (scolaires) avec son projet "du sens au son" (travail lecture à voix haute). Elle produit par ailleurs plusieurs créations / an de l'ensemble spectacles et disques. La diffusion de ses spectacles rayonne à l'échelle nationale.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : qualité professionnelle et rayonnement, sensibilisation et ateliers, soutiens publics.</p> <p>ALERTE : attention portée à la viabilité économique des projets menés sur le Touquet (déficit l'année passée)</p>
FESTIVAL DE LA COTE D'OPALE	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	17 000 €	17 000 €	60,50 %	28 100 €	CAB : 3 000€	17 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La demande concerne l'organisation du festival de la côte d'Opale, qui propose une programmation très grande public d'artistes francophones, (en 2024 Eddy de Pretto, HF Thiéfaïne, SCH...) qui veut s'adresser à un public large (jeunes / adultes notamment les actions en direction des établissements scolaires du territoire). Les élèves sont amenés à travailler et interpréter et enregistrer des morceaux des artistes invités dans le cadre du CFO, guidés par leurs enseignants et sous la direction de l'artiste. Ce travail sera valorisé lors du festival par la diffusion de captations des élèves.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Association du territoire, programmation professionnelle rayonnante.</p> <p>ALERTE : Volet pédagogique ayant évolué ne permettant plus la rencontre avec les artistes. Evolution à suivre dans le contexte de l'arrivée de l'embarcadère en lien avec le projet de la CAB.</p>

PRODUCTIONS 2M	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	25 000 €	35 000 €	5,14 %	680 655 €	<p>CR Hauts-de-France : 160 000€ CA2BM : 116 000€ Le Touquet : 70 000€ CC Haut-Pays-Montreuillois : 25 000€</p>	30 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Les malins plaisirs (production 2M) sont une structure de production et diffusion de spectacles vivants dans le champ de l'art baroque (théâtre, musique, danse), implantée sur le territoire montreuillois. Elle propose par ailleurs deux temps forts dans cet esprit le "printemps baroque" au Touquet en avril, précédé d'une action forte à destination des collèges (l'école du baroque), et le festival des "malins plaisirs" en août à Montreuil. La compagnie propose par ailleurs, des ateliers réguliers théâtraux à Montreuil, et intervient ponctuellement dans les établissements scolaires du territoire montreuillois. En 2024, le festival les malins plaisirs fêtera ses 35 ans, avec des propositions de spectacles et des ballades patrimoniales et théâtrales, ainsi que les muses buissonnières programmes de concerts dans des lieux de patrimoines dans les petites communes du territoire. Le "printemps baroque" proposera une programmation plus étoffée avec des petites formes dans les salons, et son volet fort d'actions culturelles en direction des collèges du territoire à travers son école du baroque, très demandée par les établissements, et en développement. Enfin, la compagnie poursuivra la diffusion de son répertoire à l'échelle nationale et européenne, activité en partie bouleversée par les dégâts subis à cause des inondations du territoire (espace de stockage touché).</p> <p>ALERTE: Impact des dégâts liés aux inondations sur l'organisation de l'activité (notamment de tournée et donc de vente de spectacles).</p>
COMMUNE DU TOUQUET PARIS PLAGES	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	40 000 €	50 000 €	17,09 %	292 500 €	<p>CR Hauts-de-France : 95 000€ Communes/EPCI : 60 000€ Mécénat : 75 000€</p>	40 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La demande concerne l'organisation du festival les "Pianos Folies" sur la commune du Touquet. L'objectif initial était de faire découvrir à la fois les grands pianistes internationaux et les jeunes talents issus des conservatoires, dans une dynamique de développement touristique au lancement de la saison d'été puisqu'il se tenait en Juin. 2024, le festival se tiendra en mai et permettra ainsi d'envisager des actions avec les conservatoires du territoire. Par ailleurs, désormais, une partie de la programmation est proposée à l'extérieur et est gratuite. Le festival décentralise quelques unes de ces dates sur le territoire montreuillois (Montreuil, Hesdin, CHAM de Berck). A noter également, une programmation pour le jeune public sera proposée cette année. Au delà du caractère événementiel de la manifestation, le souci de l'accessibilité est de plus en plus présent.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Manifestation d'envergure, avec un souci de l'accessibilité plus affirmé ces 2 dernières années (même si les tarifs des concerts en salle restent hauts), volonté affichée d'aller vers le jeune public, l'enseignement artistique et la pratique amateur.</p>
ROCK EN STOCK OPALE	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	30 000 €	50 000 €	16,43 %	304 275 €	<p>CR Hauts-de-France : 56 000€ CA2BM : 58 500€ Autres : 2 850€ Mécénat : 4 000€</p>	30 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : L'association oeuvre à la promotion des musiques actuelles sur le territoire Montreuillois et organise le festival "Rock en stock" à Etaples-sur-Mer, un festival de musiques actuelles qui propose une programmation de 12 groupes sur 2 jours. Par ailleurs, l'association offre aux groupes en développement de la région une occasion de se produire à travers son évènement "monte le son" en amont du festival, dans les petites communes de la CA2BM. "Rock en stock" est devenu au fil des ans un rendez vous bien identifié par le public et dans le réseau musiques actuelles de la région. De belles perspectives s'annoncent pour l'édition 2024, après une édition 2023 réussie : gratuité de l'évènement, changement de lieu (port départemental d'Etaples) et support des partenaires institutionnels ont contribué à améliorer la situation de l'association. En 2024, le festival se déroulera le dernier week end de juillet, sur le même schéma que l'an dernier, dans un esprit d'évènement familial (intergénérationnel) avec une tête d'affiche et des formations spectaculaires et festives. A noter, les contraintes financières et les difficultés rencontrées poussent le festival à s'inscrire dans une démarche de développement durable (volonté de jauge limitée, fournisseurs et producteurs locaux, gestion des déchets, vaisselle...), il s'inscrit désormais dans les réseaux traitant de ces sujets. Par ailleurs, l'association prévoit de développer des actions de sensibilisations et de pratique MAO en partenariat avec la CA2BM dans les réseaux lecture publique et dans le quartier QPV de la ville d'Etaples.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Festival bien identifié, familial, ancré sur le territoire avec une préoccupation des enjeux environnementaux. Développement d'actions à l'année (prestations, actions culturelles), inscription dans les réseaux professionnels.</p> <p>ALERTE : Toujours en redressement judiciaire mais l'édition 2023 a permis de rattrapper 60 à 70 % du déficit. Plus d'aide d'état au festival car désormais attribuée par le Centre National de la Musique qui rejette du fait du redressement judiciaire.</p>

VAILLOLINE	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	8 000 €	8 000 €	3,38 %	236 414 €	Etat : 10 000€ CR Hauts-de-France : 22 000€ Lille : 19 580€ Autres : 5 000€	8 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Vailloline est une structure de développement et d'accompagnement d'artistes dans le champ des "musiques actuelles" implantée sur le département. Son activité de production, d'accompagnement lui permet d'être autonome. Cependant, parallèlement à ces actions, l'association fait le choix de développer un volet d'action culturelle, en particuliers sur le territoire du département et de favoriser le travail du réseau du collectif. Le soutien du Département lui permet ainsi développer de nouveaux outils pour répondre aux évolutions du secteur (investir dans le digital), et de soutenir l'association dans le développement de ses actions culturelles (en direction des scolaires et autres publics), la création d'outils de sensibilisation pour les publics notamment scolaires. RESPECT DES CRITÈRES : Structures implantée sur le département, structure référente dans l'accompagnement et le développement d'artistes du département, partenaires culturels affirmés (9/9 bis, Espace François Mitterand Bully-les-Mines, le Channel, Maison de l'art et de la communication de Sallaumines).
DYNAMO	MUSIQUE	DEPARTEMENT	10 000 €	10 000 €	3,21 %	311 300 €	Etat : 15 000€ CR Hauts-de-France : 42 500€ CD Nord-Aisne-Somme : 25 300€ MEL : 8 000€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association Dynamo œuvre au développement et à l'accompagnement d'artiste des musiques actuelles à travers plusieurs actions : antenne des "inouïs" du Printemps de Bourges, partenaire de programme de résidence (hello music) et/ou de dispositif d'accompagnement (Poulpa-), met en oeuvre diverses formes d'actions culturelles (Hau Rock...). Elle organise depuis 2019 le festival "Live entre les livres" afin de familiariser les publics des médiathèques aux musiques actuelles. Depuis 2023, le dispositif évolue avec un travail de 3 ans est amorcé avec la CA2BM autour d'un parcours de concerts et d'ateliers par an. L'ambition est de construire ces actions en partenariat avec les structures culturelles du territoire et ainsi de rencontrer les enjeux de développement culturel en matière de lecture publique et de sensibilisation à la création artistique. Dynamo assure l'accompagnement de cette démarche, en partenariat avec le Département, et continue la coordination globale du festival à l'échelle du département. En 2024, 56 évènements sont organisés sur le territoire du département (concerts, ateliers, exposition), soit 49 médiathèques qui accueillent, ce qui représente une hausse de 14% entre 2023 et 2024. Cette augmentation et l'accompagnement particuliers d'un territoire, engendre forcément une hausse des frais généraux (embauche, frais de déplacement) pour l'action en Pas-de-calais. Au total la participation des partenaires du territoires s'élève à 41 850 €, 1/3 des communes ont moins de 2 500 habitants. L'association a fait le choix de ne pas augmenter les prestations cette année pour permettre aux petites communes de rester dans le dispositif (à noter 3 collectivités ont annulé leur prestation du fait de contrainte budgétaire 2024). RESPECT DES CRITÈRES : poursuit le développement de son activité à travers le festival mais aussi en accompagnement, augmentation en qualité et quantité des actions départementales.
HAUTE FIDELITE	MUSIQUE	DEPARTEMENT	5 000 €	7 000 €	1,71 %	409 850 €	Etat : 55 000€ CR Hauts-de-France : 227 900€ Départements 02-59-60 : 23 000€ Amiens : 5 000€ Autres : 52 800€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le pôle compte une centaine d'adhérents de la filière des musiques actuelles et travaille au soutien et à la structuration du secteur à l'échelle régionale, à travers plusieurs axes : l'observation, la ressource, l'information et la formation, la coopération. En 2023/2024, la CPO, qui fixe le partenariat entre Etat, Région et pôle est en cours de rédaction, et doit clarifier les missions du pôle notamment sur le contrat de filière (mieux le valoriser, impliquer plus les acteurs) et sur les territoires. Un rapprochement avec le pôle économique de la région est en cours, à l'image d'autres secteurs relevant des industries créatives (livre, cinéma). Sur les territoires le pôle représente un centre de ressource pour les acteurs et tente de fédérer et faire se rencontrer l'ensemble des structures musiques actuelles. Pour ce faire, il s'appuie sur des structures référentes par territoire départementale. (9/9bis, CAB...) ALERTE : Difficultés financières à venir liées à l'augmentation de l'activité (fonds propres presque épuisés) qui vont entraîner des suppressions de poste si pas d'augmentation substantielle du soutien Etat / Région dans le cadre du contrat de filière.
JEUNESSES MUSICALES DES HAUTS-DE-FRANCE	MUSIQUE	DEPARTEMENT	5 000 €	5 000 €	2,38 %	210 360 €	Etat : 1 700€ CR Hauts-de-France : 65 000€ CD du Nord : 15 000€ EPCI : 6 750€ Communes : 16 650€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Les JMF sont une association nationale dont l'activité est décentralisée à l'échelle régionale. L'objectif est de rendre accessible la pratique et la sensibilisation à la musique notamment en zone rurale et éloignée de l'offre culturelle. Sur le territoire du Pas-de-Calais, l'association est présente à travers plusieurs délégations constituées de bénévoles qui portent les actions sur leur territoire : Boulogne-sur-Mer, Desvres, Lillers, Béthune, CA2BM, Fruges. La nouvelle délégation de Desvres est dynamique et porte un projet intergénérationnel impliquant école et EHPAD, celle de béthune est plus fragile, avec le départ d'une bénévole et l'arrêt du soutien de la ville. De nouvelles actions ont été initiées en partenariat avec la ville du Touquet et le partenariat avec la CA2BM (réseau de dumistes) reste fort, de même que la collaboration avec la MECOP de St Martin-Boulogne. RESPECT DES CRITÈRES : ancrage territorial (CA2BM, Desvres, Fruges, St-Martin-Boulogne). Partenariats avec structures culturelles, sociales, éducatives (écoles, MECOP, intercommunalités). Apport EPCI 6 750 € et communes 16 650 €.

LA CLEF DES CHANTS	MUSIQUE	DEPARTEMENT	15 000 €	15 000 €	1,75 %	857 104 €	Etat : 72 000€ CR Hauts-de-France : 500 000€ CD 59/60 : 28 000€	15 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La clef des chants a pour objet la promotion de l'art lyrique en Région Haut-de-France. Son activité s'articule autour de la création et le soutien à la production de spectacles, leur diffusion, et un volet important de sensibilisation et médiation autour de cet art, avec comme objectif de le rendre très accessible, autant physiquement (formes légères dans des lieux non dédiés) qu'artistiquement en proposant des écritures ou réécritures contemporaines et en croisant les références culturelles... Dans le Pas-de-Calais, l'association oeuvre essentiellement dans les territoires Boulonnais et Audomarois (grâce aux partenariats avec la Barcarolle et le CCEC notamment pour les projets les plus importants) mais également dans le bassin minier (Marles-les -Mines...) et le Montreuillois, notamment pour les formes plus légères (opéra minutes et actions scolaires...).</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Activité sur le territoire du Pas-de-calais, 2 partenariats pré achat et coproduction et résidence, beaucoup d'actions en collèges et structures sociales.</p>
ON OFF	MUSIQUE	DEPARTEMENT	10 000 €	20 000 €	7,43 %	269 356 €	Etat : 24 857€ CR Hauts-de-France : 30 000€	12 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement pour la compagnie On Off qui tourne nationalement voir internationalement mais qui développe depuis plusieurs années des projets participatifs et ludiques sur le territoire du Pas-de-Calais. Cette année, un projet de création en anglais aura lieu au channel "song of Water", un projet participatif est en cours de construction avec la ville de Angres autour des jeux olympiques et 15 interventions artistiques liées aux "SMS Livraisons" auront lieu à Berck (Hôpital maritime) et à Cucq. La compagnie diffuse ses spectacles sur le territoire départemental également. Moins d'actions que les années précédentes sur le territoire car la compagnie amorce une année de développement international en Australie.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 22 représentations dans le Pas-de-Calais, projets d'actions culturelles liées au déploiement du projet "SMS" sur le territoire du Montreuillois, projet de création au channel. 269 265 € de budget de fonctionnement.</p>
							TOTAL	378 880 €	
							Privé	319 900 €	
							Interco	15 000 €	
							Communes	43 980 €	

36 demandes

1.D. Arts visuels

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS 2023	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
LES ATELIERS DE LA HALLE	ARTS VISUELS	ARRAGEOIS	10 000 €	10 000 €	6,74 %	148 400 €	CR Hauts-de-France : 30 000€ CUA : 7 500€ Arras : 35 000€ Mécénat : 2 000€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'année 2023 correspond au changement de direction des Ateliers de la Halle avec une nouvelle co-direction assurée par Manu Kowandy et Gennaro De Falco. Le projet des Ateliers de la Halle se recentre désormais sur l'image animée et projetée mais conserve son axe de diffusion et de médiation. L'activité des Ateliers de la Halle reste tournée vers les publics des territoires ruraux que l'association sillonne avec son Mini Paradisio (caravane salle de cinéma). L'association maintient ses projets sur la Communauté de communes Sud Artois et sur la Communauté Urbaine d'Arras qui s'intègrent dans le festival Monstra en Artois. Le partenariat avec la Communauté de communes Ternois Com prend de l'ampleur : 6 établissements scolaires participants et une restitution tout public en plein air. L'activité des Ateliers de la Halle reste rythmée par les événements phares que sont "La nuit des bassins", "Zone Art" et "Placart édition". RESPECT DES CRITÈRES : Sensibilisation à la création plastique contemporaine et actions de médiation en direction des publics pour lesquels le Département a une responsabilité particulière, actions développées sur la frange rurale de l'arrageois.
L'ETRE LIEU	ARTS VISUELS	ARRAGEOIS	4 000 €	4 500 €	18,53 %	24 285 €	Etat : 7 000 € CR Hauts-de-France : 5 500€	4 500 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'être lieu est un acteur atypique du réseau régional des arts visuels. Basée au sein de la cité scolaire Carnot Gambetta à Arras, l'association porte un projet tourné vers la résidence de création, la médiation et la diffusion qui sert de support d'étude aux étudiants des classes prépa littéraires option arts plastiques. Le projet de l'association s'est enrichi grâce à la création d'une classe à horaires aménagés arts plastiques au collège Gambetta. Les élèves de la CHAP travaillent conjointement avec les étudiants des classes prépa autour de François Dufeil, artiste en résidence de la saison 24/25. RESPECT DES CRITÈRES : sensibilisation à la création plastique contemporaine et actions de médiation en direction des publics pour lesquels le Département a une responsabilité particulière.
CHÂTEAU D'ACQUEMBRONNE	ARTS VISUELS	AUDOMAROIS	2 500 €	5 000 €	16,13 %	31 000 €	Etat : 1 000€ CR Hauts-de-France : 5 000€ CCPL : 4 000€ Lumbres : 1 000€	3 500 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le Château d'Acquembronne est un lieu (un château et son parc bucolique) et une association dont l'objet est d'ouvrir ce site à l'art, l'histoire et l'environnement. L'association a structuré son activité culturelle autour de trois axes : diffusion, résidence et action culturelle. Elle propose deux rendez-vous annuels déterminés, "Les équinoxes", dont l'un a lieu durant les journées européennes du patrimoine, qui permettent de valoriser les productions des artistes accueillis en résidence sur le lieu. Ces artistes proposent de l'action culturelle aux habitants et aux scolaires. RESPECT DES CRITÈRES : Présence de deux artistes plasticiens en 2024 avec chacun un temps de résidence, une exposition et des ateliers de pratiques artistiques. Ainsi que d'un musicien pour les équinoxes de printemps. Budget affecté à la médiation : 2000 €
GRANGE'ART	ARTS VISUELS	AUDOMAROIS	2 000 €	5 000 €	27,78 %	18 000 €	CR Hauts-de-France : 10 000€ CD 62/FDVA : 2 000€ Oye-Plage : 1 500€ CCRA : 2 000€	2 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association Grange'Art est avant tout un lieu de pratiques artistiques autour de la céramique, de la gravure, du raku, de la mosaïque et du dessin. C'est un lieu de production et de diffusion de l'art contemporain situé en milieu rural. Des artistes et amateurs sont accueillis et mènent des ateliers et des actions de médiation à destination des habitants du territoire, des personnes accompagnées par la Caisse d'Allocation Familiales, l'AFAPEI et des jeunes des centres sociaux (Espace Fort et ASLH). Le lieu est aussi un espace de diffusion car il organise des expositions d'artistes en résidence ainsi que des expositions hors les murs (itinérantes) en partenariat avec les acteurs culturels du territoire. L'artothèque est déployée au collège d'Oye-Plage, à la médiathèque de Coulogne. 2024 marquera le premier accueil de l'opération "Opéra-bus", d'où une augmentation de la demande ainsi que de 4 représentations dans le cadre de "Jardins en scène", coportage avec la Grange de l'Ecopôle (Communauté de communes de la Région d'Audruicq). RESPECT DES CRITÈRES : Accueil des publics prioritaires du département, proposition d'actions hors les murs (en EHPAD et en IME notamment).
COMMUNE DE BOULOGNE-sur-Mer pour l'école d'Art	ARTS VISUELS	BOULONNAIS	10 000 €	10 000 €	50,00 %	20 000 €		10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'école municipale d'art de Boulogne-sur-Mer compte environ 700 adhérents (une des plus importantes des Hauts-de-France), elle s'adresse autant aux enfants de 5 ans qu'aux adultes et propose un large panel de cours et d'atelier de la pratique traditionnelle du dessin, céramique, estampe à des pratiques plus contemporaines (infographie, 3D, animation...). L'école offre une programmation d'exposition, l'accueil d'artistes en résidence (dans le cadre du programme archipel notamment), un cycle de conférence autour d'une thématique (en 2024 le vivant) en partenariat avec le Frac et les structures culturelles du territoire. Ce volet d'actions permet d'enrichir les cours et ateliers réguliers et notamment ceux de la classe passerelle (atelier "classe préparatoire" aux écoles supérieures d'art). RESPECT DES CRITÈRES : Ancrage territorial, qualification de l'offre. ALERTE : Difficultés financières soulignées.
GRUPE A - COOPERATIVE CULTURELLE	ARTS VISUELS	BOULONNAIS	5 000 €	10 000 €	8,47 %	118 000 €	Etat : 4 000€ CR Hauts-de-France : 15 000€ Terre des 2 Caps : 4 000€ Communes : 4 000€ Autres : 11 000€ Mécénat : 70 000€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le groupe A coopérative culturelle accompagne le développement de projet de création transdisciplinaire. Il a initié en 2022 un large projet de résidence croisée artistique et de recherche pour objectif d'appréhender et de rendre compte de problématiques et réalités liés à l'environnement du territoire ciblé (Terre des 2 Caps). Ces résidences associent artistes, chercheurs en sciences sociales, habitants et associations du territoire dès le début du processus. Le projet s'articule en 3 temps : 1 repérage et rencontre (2022), 2 concertation (2023), 3 résidence et créations collectives (2024). Le groupe A a montré l'année dernière sa capacité à créer des rencontres avec des habitants aux profils très divers, à impliquer les scolaires, à établir des liens avec les acteurs locaux (villes de Marquise et Rinxent, Nausicaa, Eden 62, Parc Naturel Régional des caps et marais d'opale...) et à cerner les problématiques du territoire. Il est proposé d'aider la phase de résidence artistique qui comptera 7 résidences d'un mois. RESPECT DES CRITÈRES : Ancrage territorial, professionnalisme de la proposition, partenaires (Parc naturel régional, Nausicaa, Marquise, Rinxent, association rivage propose, conservatoire du littoral).

BENOIT SAISON	ARTS VISUELS	CALAISIS	4 000 €	8 000 €	100,00 %	8 000 €	Communes et EPCI : 2 000€	4 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Benoît Saison est un artiste plasticien qui travaille essentiellement autour du papier, sur le mouvement et le geste au sein de son atelier de création, de diffusion et d'accueil d'artistes situé à Calais. Il propose des expositions et des ateliers de médiation. Il développe également son activité hors les murs sur les territoires ruraux et en quartiers prioritaires. Benoît Saison a imaginé deux outils itinérants de médiation et d'exposition pour aller à la rencontre de tous les publics : l'art truck (un camion aménagé) et le trip'art (un vélo triporteur mobile qui se déploie). L'artiste poursuit le développement de projets tels que les dispositifs "Récit tactile" et "Pages lumineuses" et encourage la pratique artistique en organisant les rendez-vous intitulés "Jeudis au fond de la cour" en invitant d'autres artistes et des amateurs (habitants, structures sociales...). Il poursuit le déploiement du projet "Vél'Art". 2024 marquera l'aboutissement de la création du projet "Récit tactile" dans le parc de la médiathèque l'Octogone de Coulogne et la sortie de résidence du projet "Pages lumineuses" sous la forme d'un spectacle et d'une performance de rue. Ce sera également l'occasion pour Benoît Saison de concrétiser l'ébauche d'autres projets tels que Cap ou pas Cap, projet de land'art sur les plages du littoral ainsi qu'un projet immersif le long des pistes cyclables du département.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 45 jours d'actions de sensibilisation. Budget affecté à la médiation : 11 600 € Présence sur le territoire : Communautés de communes de la Région d'Audruicq, du Pays d'Opale et du Pays de Lumbres et à Calais, et désormais sur la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. Implication des publics prioritaires : maison des solidarités du Département, maisons de retraite, maison des jeunes et de la culture, les centres sociaux et avec de nouveaux partenariats avec l'AFAPEI du Calaisis et la Maison d'Enfants et d'Adolescents d'Hardinghem.</p>
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CALAIS TERRES ET MERS pour l'école d'Art	ARTS VISUELS	CALAISIS	10 000 €	10 000 €	50,00 %	20 000 €		10 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : L'activité de l'Ecole d'art du Calaisis – Le concept, est foisonnante (accueil en résidence, expositions, médiation auprès des publics notamment scolaires, ateliers de pratique pour les élèves amateurs, une classe prépa, etc.). La subvention proposée est fléchée sur la résidence de recherche et création, que l'école d'art proposera pour la 6ème édition en 2024. Impulsée par le Fonds régional d'art contemporain Grand Large, cette résidence offre à deux jeunes artistes un temps de résidence et d'exposition en partenariat avec l'école d'art de Boulogne-sur-Mer, ponctué de rencontres et de médiation avec les publics, notamment avec les élèves de la classe à horaires aménagés arts plastiques des Dentelliers (Calais). Elle se clôture par une exposition. Cela permet à un jeune artiste de bénéficier des meilleures conditions de création, de pratiquer après l'obtention de son diplôme, de montrer son travail, de valoriser la jeune création contemporaine et de croiser la création de l'artiste avec l'identité du territoire et des rencontres avec les publics.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Aide à la création dans le domaine des arts plastiques, implication des collégiens et de l'Institut Médico-Educatif.</p>
RUN.DA.ART	ARTS VISUELS	LENS-HÉNIN	3 000 €	7 000 €	11,02 %	63 500 €	Etat : 21 000€ Liévin et Givenchy : 14 750€ CALL : 14 750€	4 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : L'association Run.Da.Art promeut le street art sur le territoire de Lens-Hénin grâce à des projets mêlant création dans l'espace public (8 fresques créées) et sensibilisation artistique des habitants. Le prochain P'ARTCours s'inscrit dans le cadre de la commémoration du cinquantenaire de la catastrophe minière de Saint-Amé à Liévin. L'office de tourisme, l'école primaire et les associations locales entameront des recherches historiques qui seront reprises par l'artiste ROUGE pour l'élaboration d'une fresque. Une sensibilisation au street art sera mise en place en direction des acteurs locaux (APF, Nino Kid, association Un coup de pouce pour grandir). En parallèle, l'Arc en ciel présentera une exposition du travail d'atelier de l'artiste avec une médiation complémentaire à destination des scolaires. Run.Da.Art est désormais un partenaire culturel bien identifié sur son territoire d'action. Certaines fidélités émergent à l'instar du partenariat avec la ville de Liévin.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Médiation à destination de publics.</p>
ATELIERS D'ART ET D'ARTISTES 7 VALLÉES	ARTS VISUELS	MONTREUILLOIS	Pas de sollicitation	15 000 €	22,56 %	66 500 €	CR Hauts-de-France : 10 000€ 7 Vallées Com : 5 000€ Hesdin : 4 000€ Autres : 4 500€	4 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : L'association atelier d'art et d'artistes des 7 vallées a pour objectif d'irriguer culturellement le territoire de la communauté de communes 7 vallées. L'activité de l'association se partage entre l'animation d'un lieu de diffusion et de pratique artistique à Hesdin (la galerie 46), la tenue d'ateliers de pratiques artistiques hors les murs (Maison d'enfants à caractère social, foyer pour jeunes immigrés à Hesdin, scolaires...) et l'organisation de grands événements (festival des Arts, le printemps des artistes, festival européen Hesdin Photo,...). L'association joue un rôle moteur sur ce territoire en développant l'offre culturelle sans négliger d'y associer des publics qui en sont éloignés. Elle apporte également un soutien au réseau des plasticiens régionaux. L'association devra veiller à se structurer et à se professionnaliser pour répondre pleinement aux obligations légales.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Irrigation artistique des territoires ruraux, actions de pratique artistique en direction des publics pour lesquels le Département a une responsabilité particulière.</p>
FRAC GRAND LARGE	ARTS VISUELS	DEPARTEMENT	5 000 €	30 000 €	0,93 %	3 236 050 €	Etat : 665 000€ CR Hauts-de-France : 602 113€ CD 59 : 33 525€ Communauté urbaine Dunkerque : 600 000€ Autres : 13 560€ Mécénat : 56 500€	5 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Le FRAC Grand Large a pour mission de promouvoir l'art contemporain et de favoriser la création artistique et l'accès à l'art sur tout le territoire des Hauts-de-France. A ce titre, plusieurs actions culturelles variées sont menées dans le département du Pas-de-Calais (expositions dans les structures culturelles, en milieu scolaire ou dans des espaces publics, ateliers d'éducation artistique et culturelle, résidences d'artistes...). Le Frac Grand Large et les écoles d'art de Boulogne-sur-Mer et de Calais poursuivent le programme de résidences « Archipel » offrant l'opportunité aux artistes sélectionnés d'explorer les singularités des territoires des différentes écoles et d'échanger avec les élèves et les habitants. Le Frac accompagne également les territoires dans leur souhait de s'ouvrir à l'art contemporain. C'est le cas notamment de la CAPSO (chapelle des jésuites et musée Sandelin) et de la ville d'Arras. En 2024, le Frac intensifie son offre de médiation à destination des scolaires avec le déploiement du module design et du dispositif Collection en relief.</p>
L'INVENTAIRE	ARTS VISUELS	DEPARTEMENT	4 000 €	4 000 €	2,90 %	137 930 €	Etat : 7 500 € CR Hauts-de-France : 18 000€ CD 59 : 12 000 € Commune Hellemmes : 13 500 € Autres : 61 000 €	4 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : L'Inventaire développe autour de sa collection de plus de 1 000 œuvres un service de prêt d'œuvres d'art mais aussi des expositions thématiques ou monographiques, des ateliers ou pratique artistique, des actions éducatives et des rencontres avec les artistes. La force de l'Inventaire réside dans sa capacité à construire un accompagnement sur mesure permettant aux partenaires de proposer au sein de leur structure un projet artistique complet. En 2023, l'inventaire a assuré une présence artistique sur le territoire à travers la diffusion de 56 œuvres dans 6 établissements (1 lycée technologique et 5 collèges) parmi lesquels 2 nouveaux partenariats à Harnes et à Guînes. La création d'une antenne de prêt au sein de la cité des électriciens est à actuellement en discussion.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Action de médiation et de pratiques artistiques en direction des publics cibles.</p>

12 demandes

TOTAL
Commune
Interco
Privé

66 000 €
10 000 €
10 000 €
46 000 €

2. Aide au fonctionnement - Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques

SOUS PROGRAMME 311M01	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748/93311 (Privé)	590 500	590 500	176 500	414 000	29,89 %

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2024	CO-FINANCEURS 2024	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
COUPS DE VENTS	Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur	BOULONNAIS	120 000	130 000 €	62,16 %	209 150 €	Fonds Européens : 8 000€ Etat : 10 000€ CR Hauts-de-France : 20 000€ CD 59 : 15 000€ Autres : 6 000€	90 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Axes annoncés pour 2024 : poursuivre la revalorisation des pratiques amateurs à vent par l'édition, les créations et découvertes d'oeuvres nouvelles (dont Opalympiades 62 dans le cadre des JO 2024). Partage et mise à disposition gratuite de ces œuvres au sein des réseaux Coups de Vents et de la Confédération Musicale de France Hauts-de-France. Résidence du compositeur Anthony Girard professeur au CNSMD de Paris, lecture des travaux d'orchestration des stagiaires par les orchestre du réseau puis édition et distribution aux orchestres. Résidence du compositeur arrangeur spécialiste des musiques pour le cirque Fred Manoukian (aide à l'écriture de scénettes pour les "arts de la piste"). Collaboration avec la classe circassienne de Neufchâtel-Hardelot et le Cirque en cavale de Calonne-Ricouart. Organisation de la 2ème édition du Concours international d'orchestration : présélections, éliminatoires et 1/2 finale pour une finale en mai/juin 2025.Lancement du 1er concours transfrontalier eurorégional de direction d'orchestre d'harmonies. RESPECT DES CRITÈRES : Développe une activité en faveur des compositeurs professionnels et des encadrants de la pratique musicale amateur mais touche peu d'acteurs du Pas-de-Calais (travail avec près de 10 sociétés musicales sur les 130 soutenues chaque année par le Département). Action qui se recentre sur la diffusion et l'édition sans répartition claire des dépenses prévues sur chaque volet ni communication des bilans d'opérations (nombre de personnes formées...) ALERTE : Le Département du Pas-de-Calais reste le seul partenaire institutionnel financeur de l'association Coups de vents qui manifeste la plus grande difficulté à inscrire son action dans un rayonnement pleinement départemental et à fédérer les sociétés musicales du territoire. Le lien aux conservatoires reste fragile. La part du Département dans les ressources de l'association demeure ultramajoritaire (plus de 90% en 22 et 95% en 23). Les subventions annoncées pour 2024 ne seront pour la plupart pas obtenues. 2023 voit l'élection d'un nouveau président Stefan VANDEMEULEBROUCK, qui prend la suite de Dominique COULIOU, lui même élu en 2022. Le CA comprend actuellement 6 membres, dont 1 seul du Pas-de-Calais. Le directeur et fondateur de l'association, par ailleurs retraité de l'enseignement artistique spécialisé, demeure aujourd'hui le seul salarié et envisage de partir à la fin de l'exercice 2025.
ECOLE SUPERIEURE DE MUSIQUE ET DE DANSE	Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur	DEPARTEMENT	70 000	70 000 €	2,82 %	2 485 183 €	Etat : 1 340 000€ CR Hauts-de-France : 240 000€ Lille : 115 000€ Autres : 8 000€	70 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Subvention au titre du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur. En 2023/2024, l'Ecole Supérieure de Musique et de Danse (ESMD), accueillait 145 étudiants (70 hommes / 86 femmes) dont 37% boursiers. Ouvrant activement à l'inclusion sociale dans les enseignements, ainsi que pour l'innovation pédagogique mais aussi sociale (écologie, lutte contre les VHSS), l'école a contribué à former une cinquantaine d'enseignants du Pas-de-Calais au Diplôme d'État et est intervenue auprès d'une centaine d'enseignants du territoire départemental en lien avec le Département. En effet, l'École Supérieure travaille avec le Département dans le cadre du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur (SDEPA). A ce titre, elle a pour mission de mettre en place la formation continue dédiée aux enseignants artistiques du Pas-de-Calais, co-veiller au dynamisme et la pertinence du Comité de formation et l'animation de "formations intra", spécifiquement mises en place pour des établissements demandeurs et leur équipe pédagogique. Par ailleurs, l'ESMD est un pôle supérieur précurseur en matière d'encadrement et de formation à l'éducation artistique. Pour ces raisons, l'école supérieure de musique et danse reste l'un des partenaires majeurs du Département en matière de qualification des enseignements et des pratiques, dans un souci de démocratisation de l'accès aux enseignements artistiques. RESPECT DES CRITÈRES : CPO 2023/2028 avec le Département dans le cadre de son SDEPA. Seule structure des Hauts-de-France habilitée à délivrer un Diplôme d'Etat en matière d'enseignement artistique spécialisé.
FEDERATION REGIONALE DES SOCIETES MUSICALES	Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur	DEPARTEMENT	16 500	16 500 €	3,54 %	466 540 €	CR Hauts-de-France : 90 000€ CD 59 : 64 000€	16 500 €	OBJET DE LA DEMANDE : La Fédération Régionale des Sociétés de Musique (FRSM) bénéficie d'une aide départementale historique pour l'accompagnement des sociétés musicales amateurs. Pour autant, la FRSM peine à mutualiser son travail. Au demeurant, après plusieurs échanges avec la FRSM, cette dernière affirme envisager de nouveaux projets pour 2024 et souhaite développer sa politique inclusive des sociétés d'harmonie sous l'impulsion de Micha Vidal, également directeur de l'école de musique d'Audruicq. La structure tâche de maintenir ses masterclass, festivals de délégations et autres évènements de rassemblement. Toutefois, en raison des difficultés exprimés par la FRSM quant à sa capacité à mobiliser des amateurs, un travail collectif avec les autres fédérations serait souhaitable pour contribuer à dynamiser le projet de l'association. RESPECT DES CRITÈRES : Association avec des emplois salariés. ALERTE : La Fédération Régionale des Sociétés Musicales a rompu la lien à Coups de vent et reste timide quant au collectif réunissant 3 autres fédérations et entités de pratique musicale en amateur.

3 demandes

TOTAL / Privé

176 500 €

3. Aide au fonctionnement - Cinéma

SOUS PROGRAMME 31103	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748/93311 (Privé)	745 000	325 000	280 000	45 000	93,96 %

SOUS PROGRAMME 300C05 - 65132/9330 Prix accordés à Plan Séquence (Prix du public)	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
	11 000	11 000	5 000	6 000	45,45 %

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2024	CO-FINANCEURS 2024	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
PLAN SEQUENCE	CINEMA	ARRAGEOIS / DEPARTEMENT	110 000	120 000	12,15 %	987 790 €	Etat : 90 000€ CR Hauts-de-France : 250 000€ Arras : 120 000€ CUA : 60 000€ Douai : 6 000€ Mécénat / Partenaires : 105 700€	120 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association Plan Séquence mène un programme de diffusion et d'éducation aux images en partenariat avec les salles de cinéma du Nord et du Pas-de-Calais. L'Arras film festival est l'évènement phare porté par l'association qui chaque année pendant 10 jours présente des cinématographies européennes (87% des films) avec une prédilection pour les pays d'Europe de l'Est et du Nord. Le festival a définitivement renoué avec le succès public (48 300 entrées, soit une augmentation de 6% par rapport à 2022) et l'affluence des professionnels (535). La fréquentation des publics scolaires reste très forte (8 920 élèves accueillis, 22 collèges du département). RESPECT DES CRITÈRES : Diffusion de la création contemporaine, notamment régionale et classée art-et-essai, développement des publics, actions de sensibilisation et d'éducation à l'image pour le jeune public et les collégiens.
KRYSLIDE DIFFUSION	CINEMA	MONTREUILLOIS / DEPARTEMENT	7 000	10 000	5,88 %	170 000 €	Etat : 40 500€ CR Hauts-de-France : 40 000€ CA2BM : 20 000€ Autres : 19 500€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Cinémondes organisé par Kryslide diffusion au Cinos de Berk-sur-Mer compte désormais parmi les festivals de cinéma incontournables en région. Cinémondes défend une programmation singulière et de grande qualité tournée vers le cinéma du monde avec des inédits ainsi que des rétrospectives parrainées par des invités prestigieux (Robert Guédiguian en 2022, Yolande Moreau en 2023). La manifestation s'ancre chaque année d'avantage sur la CA2BM grâce à une médiation spécifique aux publics scolaires (650 collégiens participants - 5 collèges du département) , un travail partenarial avec le réseau de lecture publique (diffusion d'expositions et rencontres) et une diffusion dans les établissements médicaux-sociaux du territoire (hôpital maritime, EHPAD Les Oyats à Rang-du-Fliers et Le Clos des Marais à Montreuil-sur-Mer). Pour la 20ème édition, kryslide diffusion a approfondi son travail d'irrigation culturelle du territoire et de rencontres avec les publics. Avec « Le grand tour' en courts », durant plus de dix jours en amont du festival, des publics éloignés des salles de cinéma ont pu découvrir un programme de courts métrages. Une unité mobile complète de diffusion est ainsi allée à la rencontre des publics sur une dizaine de petites et moyennes communes rurales du département. RESPECT DES CRITÈRES : Diffusion de la création contemporaine, notamment régionale et classée art-et-essai, développement des publics, actions de sensibilisation et d'éducation à l'image pour le jeune public et les collégiens.
CINELIGUE NORD / PAS-DE-CALAIS	CINEMA	DEPARTEMENT	70 000	76 000	9,52 %	798 665 €	Etat : 70 000€ CR Hauts-de-France : 145 000€ CD 59 : 76 000€ Lille : 5 750€ Autres : 34 500€ Mécénat : 25 000€	70 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : CinéLigue est un réseau de cinéma itinérant régional qui assure une irrigation culturelle des territoires ruraux et périurbains grâce à ses 36 points de circuits situés sur le Département et la mise en œuvre d'actions d'éducation aux images. L'état du cinéma itinérant est bon puisqu'il renoue avec la fréquentation d'avant COVID : 18 403 spectateurs pour 306 séances soit 60 spectateurs/séance en moyenne. Cependant CinéLigue alerte depuis 2023 l'ensemble des partenaires institutionnels sur le déficit budgétaire structurel que rencontre l'activité liée au cinéma itinérant. Un important travail de fond est en cours pour trouver un modèle économique qui permette de préserver le nombre de points de diffusion et de maintenir la qualité des actions d'éducation aux images. Le directeur Frédéric Borgia arrivé en janvier 2023 a démissionné de son poste en fin d'année. RESPECT DES CRITÈRES : Irrigation culturelle des territoires, diffusion de la création contemporaine, notamment régionale et classée art-et-essai, développement des publics, actions de sensibilisation et d'éducation à l'image pour le jeune public et les collégiens.
DE LA SUITE DANS LES IMAGES	CINEMA	DEPARTEMENT	85 000	87 250	18,51 %	471 250 €	Etat : 119 000€ CR Hauts-de-France : 168 000€ CD 59 : 24 500€	85 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : De la suite dans les images est un réseau de salle de proximité, elle a également un rôle de veille (organisation de journées professionnelles, conseil et accompagnement des personnels de l'exploitation cinématographique, etc.) et de proposition d'actions pour les salles de cinéma (soutien à la diffusion du cinéma Art et Essai et de la création régionale avec la circulation de copies, relais des soutiens nationaux, appui aux politiques d'animation locales, passerelles avec les festivals, production des avant-programmes « Flux »), et le développement de la sensibilisation aux images (développement de dispositifs scolaires, formation des relais éducatifs, conception d'outils de médiation et de ressources pédagogiques, ingénierie de projet). L'association souhaite pour 2024 accroître l'accompagnement aux professionnels notamment en accompagnant à la transition écologique les salles adhérentes à son réseau. Elle souhaite également développer un programme d'actions pour les 15 25 ans. Les actions vers le jeune publics sont fortement développées dans les salles du Pas-de-Calais. La coordination du dispositif collège au cinéma Pas-de-Calais a été confiée depuis le départ à l'association en binôme avec le cinéma les Etoiles de Bruay-la-Buissière. RESPECT DES CRITÈRES : Irrigation culturelle des territoires, diffusion de la création contemporaine, notamment régionale et classée art-et-essai, actions de sensibilisation et d'éducation à l'image pour le jeune public et les collégiens.

4 demandes

TOTAL 285 000 €
Prix concours 5 000 €
 Privé 280 000 €
(Plan séquence : 115 000 + 5 000 € pour le "Prix du public")

4 Aide au fonctionnement - Patrimoine

SOUS PROGRAMME 312F05 65748/93312	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSUMMATION
	124 000	124 000	110 500	13 500	89,11 %

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2024	CO-FINANCEURS 2024	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
AGENCE URBANISME PAYS ST OMER FLANDRE	PATRIMOINE	AUDOMAROIS	3 500 €	3 500 €	40,51 %	8 640 €	CAPSO : 5 140€	3 500 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Le Pays d'art et d'histoire fait partie de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure. Il se consacre à la recherche et à la valorisation de l'architecture et du patrimoine. Il propose toute l'année des animations pour les habitants, les visiteurs et le jeune public (collèges notamment). Les actions éducatives et les habitudes de travail avec les collèges ont fait leurs preuves mais il convient également d'instaurer un partenariat technique en faveur du patrimoine audomarois. En 2023 une collaboration Département-PAH de Saint-Omer s'est concrétisée avec le 3e volet des Carnets du patrimoine. En 2024, des rendez-vous de terrain réguliers vont se mettre en place avec les services départementaux afin de renouveler les connaissances sur les sites à restaurer ou en cours de restauration et ainsi d'en assurer la valorisation.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Complémentarité avec la politique départementale en matière de restauration du patrimoine, démarche structurée favorisant l'identification, préservation et valorisation du patrimoine, attention portée aux publics pour lesquelles le Département a une responsabilité particulière, contribution à la dynamique patrimoniale sur le Département.</p>
COMITE D'HISTOIRE DU HAUT PAYS	PATRIMOINE	AUDOMAROIS	18 000 €	18 000 €	100,00 %	18 000 €		18 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Le Comité d'Histoire du Haut-Pays propose un programme diversifié et des actions de qualité en faveur du patrimoine rural à destination du grand public, des habitants, des professionnels comme des élus. Les projets sont pertinents à la fois en ingénierie de projet comme sur la médiation du patrimoine. Le Département est pleinement associé à ces activités et le Comité d'Histoire du Haut-Pays est un partenaire important pour la préservation et la valorisation du patrimoine départemental. Il serait judicieux de proposer une convention de partenariat afin d'acter et d'accroître cette collaboration. Pour 2024, le Comité d'Histoire du Haut-Pays sera associé à la prochaine édition des Carnets du patrimoine, un prêt de l'exposition sur le ferroviaire est proposé lors du projet de valorisation du sentier de randonnée du Ternois. Un projet de valorisation serait à mener sur le site de l'ascenseur à bateaux de Arques suite à la restauration de ce site accompagnée par le Département. Dans ce cadre, un prêt de l'exposition dédiée à l'Hydroélectricité serait cohérent et à mettre en lien le moulin Mannessier, lieu culturel et touristique animé par le Comité d'Histoire du Haut-Pays.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Action sur le Département du Pas-de-Calais, complémentarité avec la politique départementale en matière de restauration et de valorisation du patrimoine, attention portée à tous les publics, action qualitative et structurée, contribution à la dynamique en matière de valorisation du patrimoine local.</p> <p>ALERTE : Une convention de partenariat sur la période 2024-2026 est proposée.</p>
FEDERATION REGIONALE POUR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE MARITIME	PATRIMOINE	CALAISIS	20 000 €	30 000 €	26,78 %	112 019 €	CR Hauts-de-France : 30 000€ Calais : 15 000€ FDVA : 3 000€	15 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : L'association engage un ensemble d'actions de préservation, de valorisation et de promotion du patrimoine maritime du Pas-de-Calais. La FRCPM compte 45 associations et adhère au réseau Proscitec, qui regroupe les structures valorisant les métiers et les savoir-faire. Avec un programme varié, une collection hétéroclite et un chantier naval traditionnel, la FRCPM mène une action notable mais les manifestations se concentrent majoritairement sur le Calaisis et rayonnent peu à l'échelle départementale. La FRCPM porte d'ailleurs le projet d'un espace dédié au patrimoine maritime et à l'histoire calaisienne avec la Ville de Calais.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Projet favorisant l'identification, la préservation et la valorisation du patrimoine.</p> <p>ALERTE : Le Département n'est pas associé malgré un accompagnement financier important. Les démarches ne font pas écho aux projets menés par le Département (expositions présentées à la Maison du port départemental d'Étaples ou politique de restauration du patrimoine mobilier et immobilier) et les publics pour lesquels le Département a une responsabilité particulière ne font pas l'objet d'une attention particulière de l'association.</p>
ABBAYE DE BELVAL	PATRIMOINE	TERNOIS	6 000 €	6 000 €	3,11 %	192 800 €	Etat : 1 000€ Ternois Com : 20 000€ Troisvaux : 2 000€	6 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Le présent dossier est déposé sous l'aspect "programmation culturelle" mais étant donné l'importance patrimoniale du site, il convient de l'orienter vers la valorisation du patrimoine. Un rendez-vous en octobre a permis d'engager cette évolution et de dégager des pistes de travail pour 2024. En effet, l'abbaye de Belval organise une multiplicité d'animations, les propositions culturelles mériteraient de gagner en visibilité et en cohérence. L'axe de la valorisation du patrimoine permettrait d'accroître le partenariat avec le Département et de favoriser une meilleure identification, préservation et valorisation des lieux.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Lieu patrimonial, complémentarité avec la politique culturelle départementale, valorisation d'un patrimoine, attention portée à tous les publics.</p>
ARCHIPOP	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	2 000 €	5 000 €	1,72 %	291 450 €	Etat : 86 000€ CR Hauts-de-France : 59 000€ Conseil départemental 80 : 2 400€ EPCI/Communes : 82 000€ Autres : 6 450€	2 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : L'association Archipop mène une action sur la Région Hauts-de-France et tout particulièrement sur le Département du Pas-de-Calais. Elle assure la conservation, l'enrichissement et la valorisation d'un fonds d'archives audiovisuelles. Archipop initie des projets qualitatifs et au long cours sur les territoires de l'Arrageois, du Montreuillois ou encore du Calaisis. Il s'agit de soutenir cette dynamique et d'inciter les croisements avec les projets départementaux permettant de valoriser le patrimoine local (publics cibles, interaction dans le cadre de la saison culturelle départementale, films sur sites départementaux restaurés). L'association souhaiterait s'implanter sur le Département du Pas-de-Calais et bénéficie ainsi d'une position centrale.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Fonds d'archives audiovisuelles relatif au Département du Pas-de-Calais, valorisation du patrimoine.</p> <p>ALERTE : Déficit de 15 178 € - Pour 2024 : nécessité d'un projet global cohérent et en lien avec le Département.</p>

MUSENOR, ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES MUSEES DES HAUTS DE FRANCE	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	3 000 €	5 000 €	2,38 %	209 900 €	Etat : 46 500€ CR Hauts-de-France : 140 000€ CD 59/02/60/80 : 13 000€ Roubaix : 5 400€	3 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association Musenor regroupe 90 musées dits "Musées de France" des Hauts-de-France dont 17 musées se situent sur le Pas-de-Calais. Elle se veut aussi bien espace de partage et d'entraide entre les structures que force de proposition avec des projets fédérateurs à destination du grand public. Pour cette année 2024, le portail commun avec le réseau Proscitec constitue la première étape d'un projet de portail patrimonial global à l'échelle des Hauts-de-France, auquel le Département pourrait s'associer et ainsi valoriser les collections départementales. Elle propose également des expositions itinérantes prêtées aux établissements scolaires, dont les collèges, ainsi que des journées de formation à destination des enseignants dans les musées de France partenaires. RESPECT DES CRITÈRES : Action sur le Pas-de-Calais, projet qualitatif et structuré, contribution à la valorisation du patrimoine sur le Département, attention portée aux publics.
BEFFROIS DU PATRIMOINE MONDIAL	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	2 000 €	3 000 €	3,58 %	83 710 €	Etat : 8 000€ CR Hauts-de-France : 8 000€ CD 59 / 80 : 8 000€ Gravelines : 1 500€	2 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association se positionne en tant que gestionnaire-coordonateur de l'inscription Patrimoine mondial des beffrois français, elle fédère donc les sites. Elle a conçu un plan de gestion concerté et en facilite l'appropriation. Ces actions encore très théoriques, se concrétisent pour l'année 2023 et se développeront en 2024. Ainsi l'association engage notamment des formations sur la question de la gestion et de l'animation des biens inscrits, elle agit en faveur du recensement des objets mobiliers (CAOA du Département associé) et pilote des groupes de travail sur la question de l'accueil des publics et de la médiation à destination du jeune public et des publics empêchés. Le Département est associé à ces démarches et les sujets traités sont en écho de la politique départementale en faveur de la restauration du patrimoine urbain, tels que les projets engagés sur les beffrois de Béthune ou d'Hesdin. RESPECT DES CRITÈRES : Complémentarité avec la politique départementale en matière de restauration du patrimoine, rayonnement et valorisation du patrimoine du Pas-de-Calais, projet qualitatif et structuré, contribution à la dynamique en matière de valorisation du patrimoine départemental.
EGLISES OUVERTES France	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	10 000 €	10 000 €	4,58 %	218 440 €	CR Hauts-de-France : 12 000€ CD 59 : 5 000€ CD Orne : 1 000€ CD Haute-Marne : 2 000€ Arras : 4 000€ Lille : 3 000€ Autres : 27 000€ Mécénat : 65 500€	8 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : En 2023, l'association a gagné en visibilité nationale avec l'attribution du prix Patrimoine 2022 de la Fondation Stéphane Bern à l'Institut de France. Il s'agit d'une véritable reconnaissance du travail engagé par l'association qui mène une action forte sur le Pas-de-Calais qui compte 55 membres. Le passage de la gestion territoriale à l'échelle nationale de l'association a entraîné un changement d'adresse du siège social vers l'Office culturel d'Arras et des modifications dans la structuration et la composition de l'association. Toutefois, les projets concertés avec le Département sont nombreux et l'association est un relais efficace et indispensable pour l'ouverture et l'animation des sites après les restaurations engagées. Il est proposé de poursuivre le partenariat avec cette association avec laquelle le Département est en convention de partenariat pour la période 2023-2025. RESPECT DES CRITÈRES : Actions sur le Département du Pas-de-Calais, complémentarité avec la politique départementale en matière de restauration du patrimoine : l'ouverture de sites restaurés est favorisée, projet qualitatif et structuré, contribution à la dynamique en matière de valorisation du patrimoine départemental.
ESPACES FORTIFIES DES HAUTS DE France	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	3 000 €	3 000 €	3,74 %	80 218 €	CR Hauts-de-France : 20 652€ CD 59 : 17 000€ CD 80 : 18 026€	3 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association engage une démarche globale sur le patrimoine fortifié et participe à la sensibilisation et à la valorisation des sites membres auprès du grand public. Elle s'attache également à proposer une médiation adaptée notamment avec l'escape game et le projet de podcast inclusifs. La dynamique de réseau et la communication constituent un atout pour les sites impliqués. Espaces fortifiés Hauts-de-France joue également un rôle important en organisant une table ronde à destination des collectivités sur la question de la sauvegarde et de l'avenir de ces sites menacés. A présent, l'ensemble des Départements des Hauts-de-France participent financièrement aux actions de l'association. Toutefois, l'association rencontre quelques difficultés à maintenir un équilibre financier permettant de proposer des projets ambitieux. RESPECT DES CRITÈRES : Valorisation du patrimoine départemental et lien avec la politique départementale en matière de restauration du patrimoine, action destinée à tous les publics et attention aux publics "empêchés", projet qualitatif et structuré. ALERTE : Déficit 12 239,19 €
FONDATION DU PATRIMOINE NORD/PAS-DE-CALAIS	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	40 000 €	40 000 €	15,27 %	262 000 €	CD 59/62/Aisne : 26 000€ Villes : 15 000€ Mécénat : 48 000€	40 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La Fondation du patrimoine mène une action concertée avec le Département en matière de préservation et de valorisation du patrimoine bâti. Cet engagement s'est concrétisé par l'octroi de 24 labels en 2023 et l'action de préservation ne cesse de s'intensifier. La Fondation du Patrimoine prend part aux temps forts de la saison culturelle départementale comme aux projets de publications, une dynamique complémentaire est engagée avec le Département. Pour 2024, il est proposé d'accroître le soutien à cette structure qui mène un travail reconnu et qualitatif sur le patrimoine départemental. RESPECT DES CRITÈRES : Action sur le Département du Pas-de-Calais, complémentarité avec la politique départementale en matière de restauration et de valorisation du patrimoine, projet qualitatif et structuré favorisant à la fois identification, préservation et valorisation du patrimoine local. ALERTE : Renouvellement de la convention de partenariat pour la période 2024-2026.
PROSCITEC	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	10 000 €	10 000 €	2,19 %	455 997 €	Etat : 21 000€ CR Hauts-de-France : 50 000€ CD Autres : 118 000€ MEL : 20 000€ Marcq-en-Baroeuil : 300€ Mécénat : 66 665€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Proscitec mène une action forte sur le Département du Pas-de-Calais avec 38 adhérents ou prospects. Son intervention permet d'identifier et de valoriser le patrimoine des savoir-faire. En 2023, Proscitec a de nouveau témoigné de la complémentarité d'objectifs avec l'action du Département et a notamment participé activement à la phase de recherches pour l'exposition "Pas-de-Calais, terre d'innovations". Pour 2024, l'association fête ses 40 ans d'existence, il s'agit également de proposer le renouvellement de la convention avec le Département du Pas-de-Calais pour poursuivre ce partenariat. Il s'orientera vers une attention portée aux publics cibles et une action conjointe relative au patrimoine départemental. RESPECT DES CRITÈRES : Action à échelle départementale, complémentarité avec la politique départementale en matière de restauration et de valorisation du patrimoine, projet qualitatif et structuré, attention portée à tous les publics et aux collégiens, contribution à la dynamique en matière de valorisation du patrimoine du Pas-de-Calais. ALERTE : Proposition de renouvellement de la convention de partenariat sur la période 2024-2026.

11 demandes

TOTAL /Privé

110 500 €

5. Aide au fonctionnement - Lecture publique

SOUS PROGRAMME 313B02	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748/93313 (Privé)	350 000	302 000	185 000	117 000	66,57 %
657348/93313 (Communes)	347 400	347 400	21 800	325 600	6,28 %
657358/93313 (Interco)	172 600	172 600	46 000	126 600	26,65 %

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2024	CO-FINANCEURS 2024	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	LECTURE PUBLIQUE	ARRAGEOIS	8 000 €	8 000 €	50,00 %	16 000 €	CCCA : 8 000€	6 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la promotion du livre et de la lecture : un temps fort avec les bibliothèques du territoire sur les JO et les valeurs de l'olympisme, prise en charge d'intervenants pour des ateliers ou rencontres dans les bibliothèques. La Communauté de communes des Campagnes de l'Artois poursuit son travail autour de la lecture publique avec ce projet, d'autant plus pertinent qu'une étude est en cours avec pour objectif la création d'un schéma intercommunal de lecture publique en juin 2024. RESPECT DES CRITÈRES : les 6 critères sont atteints, avec notamment un travail important avec le jeune public, l'implication d'une librairie indépendante, implication des bibliothèques du territoire, un projet qui contribue au rayonnement et à l'équité du territoire. ALERTE : Le montant proposé de la subvention est adapté au montant alloué par la communauté de communes à ce projet.
COMMUNE DE DAINVILLE	LECTURE PUBLIQUE	ARRAGEOIS	1 488 €	1 700 €	30,15 %	5 639 €		1 700 €	OBJET DE LA DEMANDE : Promotion autour du livre et de la lecture avec le projet "American pop-up", sur la culture américaine et son impact de mars à Novembre 2024 avec des thématiques littérature, musique, cinéma et sport. S'appuyant sur la programmation culturelle de la commune, la médiathèque cherche toujours à innover et à proposer des actions culturelles de qualité avec des intervenants extérieurs pertinents ou avec des ateliers en interne destinés à la jeunesse et aux adultes. RESPECT DES CRITÈRES : 4 des 6 critères sont atteints, action de lutte contre l'illettrisme, public cible du département, librairie indépendant, rayonnement du projet avec des lecteurs issus de plusieurs communes du territoire. ALERTE : Le projet cette année sera développé sur 9 mois vu la richesse du sujet, attention le dispositif d'aide a pour objectif de soutenir un événement ponctuel.
ASSOCIATION LES AMI-E-S DE JEAN AMILA-MECKERT	LECTURE PUBLIQUE	ARRAGEOIS	4 000 €	6 304 €	66,14 %	9 532 €	Achicourt : 150€ Autres : 757€	6 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Remise du Prix Jean Amila Meckert et réunion d'anciens lauréats pour le 20ème anniversaire du Prix, rencontres avec le public. RESPECT DES CRITÈRES : Action de médiation, implication des bibliothèques du territoire (Arras, Achicourt) ALERTE : Association créée en 2023 pour poursuivre le Prix JAM suite au désengagement de Colères du présent.
CERCLE DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DE DAINVILLE	LECTURE PUBLIQUE	ARRAGEOIS	Pas de sollicitation	2 000 €	26,32 %	7 600 €	Dainville : 2 000€ CUA : 1 500€ Mécénat : 2 100€	2 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement associatif pour le "salon du polar" à Dainville le 27 janvier 2024 L'association a su écouter les conseils donnés afin d'étoffer la médiation autour de ce salon en amont en organisant des rencontres d'auteurs et en associant plus la médiathèque de la commune, en développant le public jeunesse, création d'un prix adultes et jeunesse, d'ateliers d'écriture mais aussi des comités de lecture. RESPECT DES CRITÈRES : 3 des 6 critères sont atteints avec un réel rayonnement sur le territoire et un développement d'actions autour de la thématique toute l'année.
COMMUNAUTE DE COMMUNES OSARTIS MARQUION	LECTURE PUBLIQUE	ARRAGEOIS	Pas de sollicitation	2 000 €	50,00 %	4 000 €		2 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : promotion du livre et de la lecture : un temps fort avec les bibliothèques en mai 2024 sur les Jeux Olympiques, des intervenants dans les bibliothèques seront pris en charge par la Communauté de communes. RESPECT DES CRITÈRES : 4 des 6 critères sont atteints, avec une participation importante des bibliothèques du territoire et un souci d'associer tous les habitants. ALERTE : Une réelle volonté de la Communauté de communes Osartis Marquion de s'emparer de la lecture publique avec le lancement en 2024 d'une étude en vue d'élaborer un schéma intercommunal de développement de la lecture publique.
MAISON DE LA POESIE NORD/PAS-DE- CALAIS	LECTURE PUBLIQUE	ARTOIS	20 000 €	21 000 €	16,59 %	126 600 €	Etat : 4 500€ CR Hauts-de-France : 66 000€ CABBALR : 10 000€ Beuvry : 600€	20 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de la Maison de la poésie qui a entrepris un travail de fond pour redynamiser ses actions avec des axes stratégiques fixés jusqu'en 2026. Ainsi, elle développe la programmation d'événements en et hors les murs, des scènes ouvertes (chaque premier mercredi du mois à la Maison de la poésie) et 2 rendez-vous délocalisés à la Comédie de Béthune avec une volonté affichée de fédérer les scènes ouvertes de la région et bâtir une programmation commune. Le festival des frondaisons est organisé fin mai dans les locaux de la Maison de la Poésie avec une programmation 2024 familiale sur la thématique de l'écologie et de la poésie. En 2024 est prévu le recrutement d'une personne dévouée à l'accompagnement des auteurs en charge des interventions poétiques proposées par la Maison de la poésie. La Maison de la poésie se fait accompagner par une personne en free-lance spécialisée en édition pour redynamiser son activité. Leur revue "l'étracelle" destinée aux adhérents a également été retravaillée. Comprise dans l'adhésion et envoyée gratuitement aux partenaires, elle sera désormais payante pour les extérieurs (4 €). La revue "Tohu-Bohu" (financée grâce au budget citoyen de l'ESS du Département du Pas-de-Calais) sortira en 2024 en librairie. La Maison a de nombreux partenaires et souhaite renforcer sa présence lors de salons du livre de la région. RESPECT DES CRITÈRES : Action de médiation en partenariat avec les différents acteurs éducatifs, culturels, sociaux. Rayonnement du projet. ALERTE : Comment réussir à maintenir et développer la programmation à la Maison de la poésie sur le long terme vu l'état de détérioration des locaux ?

GRAINES DE CULTURE	LECTURE PUBLIQUE	AUDOMAROIS	2 000 €	2 500 €	45,87 %	5 450 €	Etat : 1 100€ CCPL : 500€ Lumbres : 1 000€	2 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : L'association Graines de culture propose un parcours d'ateliers, de rencontres d'auteurs régionaux, d'exposition et de médiation de prix littéraires sur la Communauté de communes du Pays de Lumbres. Au-delà d'un salon du livre qui vient clore le parcours, c'est tout un travail au long cours qui est mené sur le territoire avec, en 2023, un plus grande implication du réseau des bibliothèques avec une exposition itinérante en plus d'une malle de valorisation des prix littéraires.</p> <p>S'y ajoutent des ateliers autour du livre et du papier, des rencontres d'auteurs et des expositions.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Implication du réseau des bibliothèques, d'une librairie indépendante, des collégiens de Lumbres.</p> <p>Actions sur une grande partie du territoire de la CCPL et premiers liens créés avec le réseau des bibliothécaires de la CAPSO.</p> <p>ALERTE : Non respect de la charte des auteurs/illustrateurs. Les auteurs animant des ateliers sont quant à eux rémunérés.</p>
CENTRE CULTUREL DE ST OMER LA COMEDIE DE L AA	LECTURE PUBLIQUE	AUDOMAROIS	Pas de sollicitation	3 000 €	15,79 %	19 000 €	CR Hauts-de-France : 3 000€ Saint-Omer : 4 000€ CAPSO : 4 000€	3 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Soutien au développement de la 2e édition du festival "Exquis Mots". Le festival s'est déployé sur une dizaine de communes Saint-Omer, Longuenesse, Bayenghem-lès-Eperlecques, Saint-Martin-d'Hardinghem, Audincthun, Salperwick, Dennebroucq, Mentque-Norbécourt, Wizernes et Aire-sur-la-Lys. En amont des deux jours de temps fort du festival, des ateliers et rencontres d'auteurs dans des écoles et collèges ont été menés sur deux mois. Ce festival rayonne sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Pour l'édition 2024, la Comédie de L'Aa souhaite faire venir plus d'auteurs rémunérés.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Plusieurs actions envers les publics pour lesquels le Département a une responsabilité particulière (petite enfance, collèges, personnes âgées), prévention de l'illettrisme, actions en amont de l'évènement avec les colaires, partenariat avec les autres acteurs culturels du territoire pour faire correspondre les programmations (Barcarolle), respect de la charte des auteurs et illustrateurs, partenariats avec librairies indépendantes et bibliothèques du territoire.</p>
ÇA ET LÀ	LECTURE PUBLIQUE	BOULONNAIS	40 000 €	41 700 €	49,94 %	83 500 €	CR Hauts-de-France : 5 000€ CA Boulonnais : 5 000€ Boulogne-sur-Mer : 5 000€ Mécénat : 5 400€	40 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Organisation du Prix Sainte-Beuve favorisant l'expression à travers le champ littéraire. 36 collèges du Pas-de-Calais participeront à l'édition 2024 : Aire-sur-la-Lys, Arques, Ardres, Arras, Audruicq, Avesnes-le-Comte, Avion, Beaurainville, Beuvry, Boulogne-sur-Mer, Calais, Carvin, Ecuire, Etaples, Fruges, Guisnes, Hénin-Beaumont, Isbergues, Le Portel, Libercourt, Licques, Longuenesse, Noyelles-sous-Lens, Pas-en-Artois, Saint-Etienne-au-Mont, Saint-Pol-sur-Ternoise, Saint-Venant, Théroouanne, Wingles et Wizernes</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Action de médiation culturelle en direction des collégiens, implication des bibliothèques du territoire, participation de librairies indépendantes</p> <p>ALERTE : Les charges de personnel (1 salarié) sont externalisées. La faiblesse des financements d'autres partenaires publics.</p>
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS	LECTURE PUBLIQUE	BOULONNAIS	23 500 €	30 000 €	37,50 %	80 000 €	Communes adhérentes : 25 000€	23 500 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : projet annuel de résidence d'auteurs et d'illustrateurs jeunesse qui intervient auprès de 70 classes de communes volontaires, de janvier à juin 2024. Ce projet est construit avec les enseignants et les bibliothécaires des communes participantes et demeure très orienté vers le milieu scolaire du 1er degré. Néanmoins, ce projet est bien intégré au sein de la politique culturelle locale et contribue à la promotion de la lecture.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 4 critères sur 6 remplis, lutte contre l'illettrisme, implication des bibliothèques du territoire, participation d'une librairie indépendante, partenariat avec les différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux.</p> <p>ALERTE : Le projet demeure très orienté vers le milieu scolaire du 1er degré. Le partenariat avec les médiathèques du territoire reste limité à certaines d'entre elles et certaines interventions ont également lieu dans des communes sans bibliothèque ou des communes où la bibliothèque n'est pas impliquée. Par ailleurs, il s'agit d'un projet annuel, pas d'un temps fort.</p>
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DES 2 CAPS	LECTURE PUBLIQUE	BOULONNAIS	5 000 €	5 500 €	29,41 %	18 700 €	MSA : 500€	5 500 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Le festival "Rendez-vous contes" - 11ème édition proposera des spectacles jeune public dans les bibliothèques du réseau Biblio2caps fin octobre 2024. Il s'agit d'une action fédératrice du réseau qui permet de proposer une découverte du spectacle vivant aux habitants de la communauté de communes via des interventions de compagnies reconnues et la valorisation du fonds thématique des équipements. Les représentations prévues ont principalement lieu en bibliothèque.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 3 critères sur 6 remplis, action en direction d'un ou plusieurs publics relevant de la compétence du Département, implication des bibliothèques du territoire, partenariat avec les différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux.</p>
COMMUNE DE DESVRES	LECTURE PUBLIQUE	BOULONNAIS	Pas de sollicitation	3 116 €	20,00 %	15 581 €		1 010 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Programmation d'animations et d'ateliers à la médiathèque de Desvres et autres structures municipales, ainsi que des visites sur le territoire et à Paris, d'avril à juin 2024, en lien avec les Jeux Olympiques de Paris. Projet associé à la saison culturelle départementale.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 3 critères sur 6 remplis, action en direction d'un ou plusieurs publics relevant de la compétence du Département, implication des bibliothèques du territoire, partenariat avec les différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux.</p> <p>ALERTE : Il s'agit d'une programmation d'animations et d'ateliers, ainsi que des visites, sur 4 mois. Pas de temps fort observé au sein de cette programmation. Projet encore assez nébuleux, d'autant plus que de nombreux rendez-vous, bien que pertinents au regard de la thématique, ne peuvent pas être financés via cette subvention : déplacement en bus jusque Paris, atelier sportif cardiogal et kayak, etc. Néanmoins, importance de financer à minima les événements relevant de la lecture publique sur un territoire dont le dynamisme culturel dépend essentiellement des actions entreprises par la médiathèque. Calcul de la subvention au regard des critères éligibles.</p>
COMMUNE DE WIMILLE	LECTURE PUBLIQUE	BOULONNAIS	Pas de sollicitation	1 800 €	30,00 %	6 000 €		1 800 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : 5ème édition de Culture Japon sur l'un des deux sites de la médiathèque de Wimille, le samedi 19 octobre 2024. Programmation d'ateliers et de rencontres en lien avec la thématique de la civilisation nipponne.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 5 critères sur 6 remplis : action en direction d'un ou plusieurs publics relevant de la compétence du Département, lutte contre l'illettrisme, implication des bibliothèques du territoire, participation d'une librairie indépendante, partenariat avec les différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux.</p>
COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT	LECTURE PUBLIQUE	BOULONNAIS	2 700 €	2 400 €	30,00 %	8 000 €		2 400 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : "Le Conte fait écho", 3ème édition : proposition de veillées scolaires et tout public ainsi que de balades contées dans la médiathèque et dans ses jardins la première semaine du mois d'octobre 2024. Le projet intègre aussi une dimension de collecte et de valorisation du conte dans le bassin boulonnais. Thématique originale apportant une réelle valeur ajoutée à la programmation déjà existante aux alentours. Importance du caractère intergénérationnel.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 3 critères sur 6 remplis : action en direction d'un ou plusieurs publics relevant de la compétence du département, implication des bibliothèques du territoire, partenariat avec les différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux.</p>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'AUDRUICQ	LECTURE PUBLIQUE	CALAISIS	3 000 €	4 000 €	16,67 %	24 000 €		4 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Reconduction du Projet qui vise à promouvoir la lecture sur l'ensemble du territoire. On note une nouvelle dynamique avec la relance du prix littéraire, et l'opération livre "jeune public" identifié comme temps fort du projet 2024. La lecture, son apprentissage, la sensibilisation à, sa valorisation sont de nouveau clairement le fil rouge de toute la programmation. Implication des médiathèques, des collèges, des relais Petite Enfance, du Centre Intercommunal d'Action Sociale et des acteurs culturels locaux.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Action en direction d'un ou plusieurs publics relevant de la compétence du Département; implication des bibliothèques du territoire; participation des librairies indépendantes; action de médiation en partenariat avec les différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux.</p>
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE	LECTURE PUBLIQUE	CALAISIS	5 000 €	5 000 €	10,76 %	46 450 €		5 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Continuité et mise en œuvre du projet 2023, avec une dimension supplémentaire donnée aux projets portés par l'ensemble des médiathèques du territoire. Co-construction accentuée et voulue, pour toucher l'ensemble de la population, autour des olympiades culturelles et du lancement du Tiers Lieu Numérique. Affirmation du coordinateur lecture publique de la Communauté de Communes de Pays d'Opale dans ses missions d'animation du réseau avec un renfort sur la diffusion et la communication. Le travail conjoint avec le Département est fortement apprécié et productif à chaque échange. Toujours en attente de partage d'expériences pour évoluer et éventuellement mutualiser des actions. Dynamisme au niveau des partenariats déployés et du Contrat Local d'Education Artistique.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Action en direction d'un ou plusieurs publics relevant de la compétence du Département; action de prévention ou de lutte contre l'illettrisme; implication des bibliothèques du territoire; action de médiation en partenariat avec les différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux.</p>
COMMUNE DE DROCOURT	LECTURE PUBLIQUE	LENS-HÉNIN	Pas de sollicitation	3 200 €	30,22 %	10 588 €		1 340 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la promotion du Livre et de la Lecture pour la ville Drocourt qui vient décliner le "mois du Tout-Petit" de Rouvroy en collaboration et sur l'aspect parentalité du projet. Au delà de cette co-construction, un partenariat avec Aquaterra est à noter.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 3 sur 6 (public Petite Enfance, implication du territoire, action de médiation avec des acteurs locaux)</p> <p>ALERTE : Le projet est financé également pour Rouvroy - Le calcul de la subvention est effectué au regard des dépenses éligibles (les charges de personnel ne sont pas prises en compte).</p>
COMMUNE DE LENS	LECTURE PUBLIQUE	LENS-HÉNIN	Pas de sollicitation	15 000 €	13,04 %	115 000 €		7 500 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la Promotion du Livre et de la Lecture (projet communal à rayonnement territorial) - Après 25 ans, le Salon du PolarLENS continue d'asseoir sa renommée et développe de nombreux partenariats locaux avec, pour cette édition, une vraie prise en compte du développement durable.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 5 critères / 6 (Publics cibles du département, Implication des bibliothèques du territoire, Librairie indépendante et Médiation partenariale)</p> <p>ALERTE : Vrai rayonnement du Salon - Moment fort structurant du territoire et dynamisation probable à venir avec l'arrivée d'une coordinatrice Lecture Publique à la CALL - Pas de demande effectuée en 2023 en raison d'une problématique de Ressources Humaines.</p>
COMMUNE DE ROUVROY	LECTURE PUBLIQUE	LENS-HÉNIN	Pas de sollicitation	3 000 €	72,05 %	4 164 €		1 250 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la promotion du Livre et de la Lecture pour la ville de Rouvroy. Durant le mois d'avril et pour la 7ème édition, la médiathèque de Rouvroy propose une programmation riche et adaptée aux enfants de 0 à 6 ans ainsi que leur famille afin de permettre aux petits de grandir et de s'émanciper mais également aux adultes de poser un œil sur l'enfant. La programmation se fera en collaboration avec la médiathèque de Drocourt</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 4 critères (Public Petite enfance, Prévention de l'illettrisme, Collaboration avec des bibliothèques du territoire et Médiation partenariale)</p> <p>ALERTE : Demande de subvention effectuée également par Drocourt sur ce projet. Pas de demande effectuée en 2023 en raison de problématique de Ressources Humaines.</p>
COMMUNE DE BERCK	LECTURE PUBLIQUE	MONTREUILLOIS	Pas de sollicitation	5 300 €	33,13 %	16 000 €		4 800 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : 3ème salon du polar en Côte d'Opale - Du sang sur la plage, les samedi 11 et dimanche 12 mai 2024 au Kursaal de Berck-sur-mer. Le salon intègre des rencontres d'auteurs et ateliers pour le jeune public au sein des médiathèques de Berck-sur-mer, d'Attin, de Rang-du-Fliers et de Conchil-le-Temple en amont de ce temps fort. Par ailleurs, la programmation est co-construite avec les bibliothécaires.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 3 critères sur 6 remplis : action de prévention et de lutte contre l'illettrisme, implication des bibliothèques du territoire, partenariat avec les différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux.</p>
AGENCE REGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE DES HAUTS DE FRANCE	LECTURE PUBLIQUE	DEPARTEMENT	6 000 €	10 000 €	2,84 %	351 700 €	Etat : 159 550€ CR Hauts-de-France : 87 550€ CD 59/60/02 : 12 000€ Autres : 5 000€ Mécénat : 30 000€	6 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Développement des publics et création littéraire : actions de médiation livre et lecture ; développement des bibliothèques pénitentiaires (finalisation 1ère phase : acquisition d'ouvrages et médiation) ; accompagnement d'un jeune auteur régional à la Foire du livre de Boulogne ; jeu de découverte de la filière livre (graphisme) ; journées d'étude, de médiation (LER à Arras : faire découvrir les créations littéraires du territoire auprès d'un public de professionnels, journée des réseaux de lecture publiques à Arras, participation au Livrodrome : parc d'attractions littéraires destiné aux enfants et adolescents). Les actions de l'AR2L Hauts-de-France s'adressent en premier lieu à un public de professionnels du livre et de la lecture en région. Elles visent à leur donner la formation, les outils ou l'information nécessaire à la mise en œuvre de leurs missions envers leurs publics (grand public, scolaires...). En deuxième lieu, l'AR2L Hauts-de-France participe à la mise en œuvre de projets touchant directement les publics, comme lors de la participation au Livrodrome ou lors de l'acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques pénitentiaires.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : animation du réseau régional du livre, organisation des Rencontres régionales du livre à Boulogne-sur-Mer (21 et 22/02/2024).</p>

COLERES DU PRESENT	LECTURE PUBLIQUE	DEPARTEMENT	38 000 €	45 000 €	15,79 %	285 000 €	Etat : 45 000€ CR Hauts-de-France : 55 000€ Arras : 25 000€ Communes : 8 000€ Mécénat : 21 000€	42 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Organisation du Salon du 1er mai et du Prix Ados en colère dont 2 000 € de dotation du prix par le Département. Au programme 2024, une nouvelle thématique fil rouge : Langages. Une thématique qui fait écho à l'action de Colères du présent, cherchant à développer des projets d'expression sous toutes ses formes, en croisant et entremêlant les arts, les supports et les formats, comme autant de pratiques langagières. L'association va poursuivre en 2024 le développement de nouveaux partenariats et projets avec pour objectifs de casser les barrières visibles et invisibles d'accès à la lecture en proposant différentes entrées à la lecture et l'écriture tout en abordant des questions de société. Colères du présent affirme et déploie d'année en année ses actions de médiation culturelle sur le territoire régional et au-delà. C'est dans cette dynamique que se poursuivra le développement de ses activités en 2024 avec la 23e édition du Salon du livre et au cours de ces actions tout au long de l'année. RESPECT DES CRITÈRES : Action de médiation culturelle notamment à destination des collégiens, de prévention de l'illettrisme, participation des bibliothèques du territoire et librairies indépendantes.
FEDERATION DES FOYERS RURAUX	LECTURE PUBLIQUE	DEPARTEMENT	45 000 €	47 000 €	18,01 %	261 000 €	Etat : 15 000€ CR Hauts-de-France : 40 000€ Conseil départemental du 59 : 15 000€ EPCI : 30 000€ Communes : 1 500€ Autres : 3 000€	45 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Ruralivres : Ruralivres est l'un des rares prix littéraires à impliquer autant les adolescents dans chaque étape du processus : le choix des livres, l'organisation d'ateliers, l'organisation logistique du temps de clôture, la médiation du prix... Initié ou non, le public repéré par les Foyers Ruraux au sein de certains établissements scolaires (35 collèges) est acteur autant que lecteur. L'objectif est d'inciter les adolescents à la lecture d'oeuvres, d'être en capacité d'argumenter leurs choix et de débattre de problématiques sociétales. L'aboutissement est le salon en mai qui se tiendra en 2024 à Fauquembergues avec une implication logistique de la ville et une implication financière de la CAPSO. Les salariés et bénévoles du réseau des bibliothèques seront également associés à ce point d'orgue. Conteurs en campagne : La Fédération des Foyers Ruraux propose une programmation de contes, imaginée collégialement avec une équipe qui veille au repérage de nouveaux talents. 2023 a connu le même succès qu'en 2022 avec en plus des soirées contes d'un nouveau genre par l'intégration de concerts, de conférences et de soirées jeux de société. Le festival vise les trois premières semaines un public plutôt adulte et les deux dernières un public familial. Conteurs en campagne est, dans certains villages, le seul rendez-vous culturel de ce type sur l'année et est très attendu des habitants et de certaines associations locales. En 2024, l'association souhaite proposer des apéros-contes le week-end en impliquant des artisans aux rendez-vous contes. L'association poursuit son travail de formation en proposant des scènes ouvertes en partenariat avec la médiathèque de Lillers. RESPECT DES CRITÈRES : Valorisation de la lecture et de la littérature. Implication des collèges du Département, de certaines médiathèques, d'une librairie indépendante, de la MARPA. Programmation dans certaines zones blanches du Département. Valorisation de la littérature par la lecture à voix haute. Implication du réseau des bibliothèques de la CAPSO et la médiathèque de Lillers.
LE LABO DES HISTOIRES	LECTURE PUBLIQUE	DEPARTEMENT	7 000 €	10 000 €	4,05 %	246 948 €	Etat : 93 828€ CR Hauts-de-France : 20 000€ CD 59/02/60 : 10 000€ MEL : 8 000€ Mécénat : 25 120€	7 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le Labo des histoires est la seule association de ce type à être soutenue dans le cadre de l'aide au développement associatif "Promotion de la lecture et de la création". Elle favorise la création littéraire, la pratique de l'écrit, par des approches innovantes et adaptées aux attentes des publics (6-25 ans). C'est un collectif qui repère des auteurs et des coaches en création littéraire, qui fait le lien entre ces derniers et le public ciblé, qui coordonne les projets avec les commanditaires. Le Labo des histoires est soucieux d'analyser le territoire du Pas-de-Calais pour toucher les zones rurales et des quartiers prioritaires, en jouant le jeu des partenariats avec les structures culturelles et éducatives locales. RESPECT DES CRITÈRES : Lien aux publics prioritaires du Département. Actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme par l'adaptation de la pratique de la lecture et de l'écriture en fonction des publics ciblés. Lien aux bibliothèques du territoire en veillant à toucher de nouveaux territoires. Rayonnement du projet notamment en zones blanches sur le département.
LES EDITEURS DES HAUTS DE France	LECTURE PUBLIQUE	DEPARTEMENT	6 000 €	7 000 €	6,28 %	111 407 €	Etat : 33 000€ CR Hauts-de-France : 33 000€ CD 59/60/80 : 17 300€ MEL : 4 000€ Lille : 3 000€ Autres : 6 500€	6 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Soutenir les éditeurs de la région dont 10 du Pas-de-Calais, organiser une manifestation littéraire, la Caravane des éditeurs, former les éditeurs. RESPECT DES CRITÈRES : Action de médiation culturelle, rayonnement régional, participation de librairies indépendantes. ALERTE : Signature du Contrat de filière le 21/02/2024 à Boulogne-sur-Mer par l'AR2L, le CNL et la DRAC.
LIBR'AIRE	LECTURE PUBLIQUE	DEPARTEMENT	6 000 €	8 000 €	3,86 %	207 500 €	Etat : 96 000€ CR Hauts-de-France : 37 000€ CD 02/59/80 : 13 500€ Lille : 14 000€ MEL : 20 000€ Autres : 10 000€	6 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le Département soutient l'association depuis le lancement de Jeunes en librairie qui permet à des collégiens de mener un projet dans une librairie indépendante. Implication de 10 collèges et 3 lycées du Pas-de-Calais au dispositif Jeunes en librairie 2024. RESPECT DES CRITÈRES : Participation des librairies indépendantes, rayonnement régional

26 demandes

TOTAL	252 800 €
Communes	21 800 €
Privé	185 000 €
Intercro	46 000 €

Total des demandes	142
Montant total des propositions	1 929 180 €

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DANS LE DOMAINE CULTUREL

ANNEXE 2

1. Aide à la création

SOUS PROGRAMME 311802 65748/93311	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
	1 310 000	221 100	157 000	64 100	95,11%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	DEMANDE 2024	TALUX	BUDGET PREVISIONNEL 2024	CO-FINANCEURS 2024	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
LES LUCIOLES S'EN MELENT	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	12 000 €	19,27 %	62 280 €	CR Hauts-de-France : 20 000€ Arras : 6 000€ Lille/La MEL : 2 000€ Autres : 4 500€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Les lucioles s'en mêlent, compagnie arrageoise tournée vers la création pluridisciplinaire à destination du très jeune public, sollicite pour la première fois une aide pour leur spectacle <i>Les montagnes aussi peuvent tomber</i> (budget prévisionnel de création de 62 280 €). Inspiré de l'ouvrage «Quand les montagnes dansent» d'Olivier Remaud, le spectacle évoque les sujets de la catastrophe, de la perte et du temps à travers la relation entre deux personnages et une montagne. La compagnie reste fidèle à ses méthodes de création à savoir multiplier les temps de résidence associés à de l'action culturelle (10 résidences prévues entre mars 2024 et février 2025 dont l'Escapade, l'Aréa, le Pharos). La diffusion des précédents spectacles tout comme la localisation des partenaires de résidence montrent que la compagnie convainc en et hors région. RESPECT DES CRITERES : 62 280 € de budget de création, 2 coproductions sur le Département : le Pharos (2 000 €), l'Aréa (1 500 €) et le centre culturel Georges Brassens (1 000 €)
BORD CADRE	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	22 000 €	14,23 %	154 630 €	Etat : 26 000€ CR Hauts-de-France : 22 000€ Avion/Harnes/Méricourt : 30 000€ Autres : 16 000€ Mécénat : 17 630€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la création de la deuxième partie de <i>L'HÉLIPCE</i> suite à l'évolution de l'écriture et du projet en 2023. Le bilan de l'aide à la création 2023 concerne donc la 1ère partie intitulée <i>PRINTEMPS, ÉTÉ, AUTOMNE / les Rêves de Sheyrazed</i> . La demande d'aide à la création de 2024 concerne <i>HIVER / Carib et SII</i> . Hiver est une saga de science-fiction qui questionne la gouvernance, la démocratie et la violence dans les groupes humains. RESPECT DES CRITERES : 375 144 € de budget de création sur 3 ans pour la totalité de l'oeuvre. Sur 2024, 154 630 € de budget de création dont 38 000€ de coproduction commune des villes de Avion, Harnes, Noyelles sous Lens et Méricourt dans le cadre de la résidence longue de territoire (qui comprend également des actions culturelles et diffusion hors les murs), partenariat avec la médiathèque La source à Harnes, soutien de la Région. Mécénat d'une entreprise locale de Courrières (CABRE) à hauteur de 150 000 €. Cout plateau: 5 740 €. 11 pré-achats.
LICHKA	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	8 000 €	6,67 %	119 925 €	Etat : 10 000€ CR Hauts-de-France : 14 000€ Autres : 21 000€ Mécénat : 10 000€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la création de la jeune compagnie Lichka en incubation avec la Comédie de Béthune. Durant deux années, la Comédie de Béthune accompagne des compagnies et des jeunes artistes des prémices de leur premier ou second spectacle, jusqu'à la création, en favorisant leur structuration et leur implantation sur le territoire du Pas-de-Calais. Ainsi <i>Paysage de pluie</i> , création issue de cet accompagnement, imagine l'histoire d'un village confronté à une pluie qui tombe sans interruption pendant toute une année, impactant ainsi la vie des habitants. L'ambition du spectacle est de suivre la trajectoire des habitants et d'observer comment la pluie continue finit par les transformer et par renouveler leur regard sur le monde qui les entoure. RESPECT DES CRITERES : 119 925 € de budget de création dont 44 000 € de coproduction : 40 000 € de la Comédie de Béthune et 4 pré-achats / actions de médiation culturelle auprès de lycée et travail annuel avec l'Université d'Artois. ALERTE : Le but de l'incubation est de faire venir sur le territoire des jeunes artistes formés dans les grandes écoles de théâtre et de les aider à s'implanter. L'aide à la création est un début de réponse du Département à cette volonté partagée. Un accompagnement plus en profondeur de ces jeunes, dès le départ de leur incubation, avec des partenaires plus locaux et le Département serait souhaitable.
VENIR FAIRE	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	15 000 €	15,57 %	96 314 €	CR Hauts-de-France : 18 000€ CABBALR : 7 000€ Autres : 8 400€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : aide à la création de la jeune compagnie Venir Faire en incubation avec la comédie de Béthune. Durant deux années, la Comédie de Béthune accompagne des compagnies et des jeunes artistes des prémices de leur premier ou second spectacle, jusqu'à la création, en favorisant leur structuration et leur implantation sur le territoire du Pas-de-Calais. La création est, ici, pensée pour la décentralisation et, en lien avec des amateurs professionnels et 5 à 10 amateurs. Cette adaptation qui s'appuie déjà sur une dérive du conte original traitera du destin, de ce qui empêche de rêver cendrillon se demandera si elle souhaite absolument devenir une princesse... tout public à partir de 8 ans RESPECT DES CRITERES : 96 314 € de budget de création avec 43 000 € de coproduction dont 25 000 € de la Comédie de Béthune. Pré-achats par la Comédie de Béthune et le Palace à Lillers où des ateliers démocratiques extraordinaires auront lieu également en amont de la création. D'autres ateliers et stages pour les amateurs auront lieu à la Comédie de Béthune, au lycée Blaringhem, à Maries les Mines. Autres coproducteurs: CDN Toulouse, OPOSITO

12/02/2024

L'HYPERBOLE A TROIS POILS	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	16 000 €	14,52 %	110 200 €	Etat : 16 000€ CR des Hauts-de-France : 16 000€ Mécénat : 29 400€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la nouvelle création de la compagnie L'Hyperbole à trois poils, <i>le Cabaret des oubliés</i> . C'est un spectacle de cabaret où s'enchaînent textes et chansons, sur des thématiques de société (racisme, chômage, féminisme, écologie...), dans un projet populaire, poétique et burlesque. Ils souhaitent faire réfléchir, par un spectacle coloré, drôle et vivant, ce spectacle serait un manifeste contre l'endormissement des consciences RESPECT DES CRITERES : Budget de création 110 200 € dont 13 000 € de coproductions confirmés dont 2 dans le Pas-de-Calais 5 (Lillers 3 000 € et La Barcarolle 5 000 €), 12 pré-achats dont 6 confirmés dans le Pas-de-Calais et d'autres en cours de négociation. La ville de Boulogne-sur-Mer doit s'engager sur une coproduction de 5 000 € (attente de confirmation), 4 artistes au plateau pour un coup plateau de 2 300 €
ORCHESTRE DU LOINTAIN	ARTS DE LA SCENE	CALAISIS	10 000 €	10,27 %	97 330 €	Etat : 25 000€ CR Hauts-de-France : 23 000€ Autres : 5 000€	3 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la création pour <i>Carnet de bal</i> avec 21 artistes au plateau. Oeuvre qui valorisera le plaisir d'écouter et de danser la musique. Danser avec le corps, faire danser l'instrument et à terme le public. Cette approche festive vise à rendre accessible la musique classique et à inviter le spectateur à participer au spectacle par la danse. Résidence au premier semestre 2024 au Channel. RESPECT DES CRITERES : Pré-achats en Pas-de-Calais : Le Channel (Calais), La Barcarolle (Saint-Omer), Wimille, Communauté de Communes du Pays d'Opale. Coproducteurs en Pas de Calais : Le Channel (Calais) 3 000 € Montant total des pré-achats : 30 000 €. Budget création : 97 300 €. Œuvre coproduite à hauteur de : 3 000 €. Coût de cession : 7 500 €.
GOUTTE DE CLARTE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	8 000 €	9 %	84 500 €	Etat : 15 000€ CR Hauts-de-France : 23 000€ Autres : 10 000€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La jeune compagnie Goutte de clarté sollicite une aide à la création pour son premier spectacle <i>Hématome(s)</i> . Goutte de clarté fait partie des compagnies en incubation à la Comédie de Béthune. A ce titre, elle bénéficie pendant deux ans d'un accompagnement à la structuration qui doit concourir à son implantation sur le département du Pas-de-Calais, la création est un spectacle jeune public mêlant théâtre d'ombres et d'objets qui raconte l'histoire de 3 enfants sur une île mystérieuse et de la disparition de l'un d'eux. Cette adaptation est une plongée dans le monde de l'enfance, où l'indicible et l'incompréhensible cruauté du monde des adultes se transforme par le jeu en conte fantastique, pour mieux l'affronter. RESPECT DES CRITERES : 84 500 € de budget de création. 2 coproducteurs sur le département : la Comédie de Béthune (20 000 €) et l'Area (1 500 €).
FRANCHE CONNEXION	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	8 000 €	15,00 %	53 348 €	CR Hauts-de-France : 8 000€ CAHC : 6 000€	6 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la nouvelle création de <i>Franche connexion, On ne laissera pas tes paings mourir</i> qui s'inscrit dans la continuité des deux spectacles précédents de la compagnie. Après <i>Eckmuhl à Eckmuhl</i> , Stéphane Titelaïn revisite une partie de son histoire personnelle à travers l'histoire politique de son père. Un pièce autobiographique qui traitera en filigrane la notion d'engagement politique. RESPECT DES CRITERES : 53 348 € de budget de création dont 19 500 € de coproduction. 7 coproducteurs dans le Pas-de-Calais (Ose arts, L'Escapade, Avion, Droit de Cité, Méricourt et la Maison de l'Art et de la Communication de Sallaumines) / 12 pré-achats dont 7 dans le Bassin Minier / 4 artistes / 2 800 € de coût plateau.
LE BOCAL	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	3 000 €	24,39 %	12 300 €		3 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la création pour le nouveau set musical de l'artiste du Pas-de-Calais JOUR (Anais Delmottiez). Solo musical d'une artiste qui écrit, compose et interprète ses chansons. Ce prochain concert et album traversera les étapes de la vie d'une femme. Au delà de cette création, l'objectif est aussi de pouvoir améliorer le fonctionnement de la structure Le Bocal afin de pouvoir porter des projets pour d'autres dans les années à venir pour les jeunes talents du département. RESPECT DES CRITERES : 12 300 € de budget de production / Un coproducteur en Pas-de-Calais (La note bleue) / 8 pré-achats en Pas-de-Calais d'autres en cours de négociation. Implantation d'Anais Delmottiez sur le Boulonnais/Montreuillois avec sa participation à l'association La Palette, son déménagement physique sur la côte + déploiement sur le département de l'association Le Bocal: production d'enregistrement musicaux, organisation et production de manifestations musicales et artistiques. ALERTE : Dans le domaine musical, les coproductions sont rares, le groupe dispose de pré-achats en Pas-de-Calais.
CIRQU'O VENT	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS	8 000 €	16,92 %	47 280 €	Etat : 3 000€ CR Hauts-de-France : 3 000€ CC 7 Vallées : 1 000€ Montreuil-sur-Mer : 1 000€ Mécénat : 1 000€	7 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La demande concerne la création de <i>Mirage</i> , porté par Cirqu'o vent qui s'associe avec Centro Maschere e Strutture Getuali Sartori, la compagnia dei Folli, et Fondazione Centro Studi Citta Di Orvieto d'Italie, Proscenium de Pologne, et Open Street de Belgique. Le thème du spectacle est celui de l'illusion, inspiré du masque et du mythe, dans un univers un peu freak show, Il s'agit aussi d'intégrer une dimension arts plastique avec une référence au pop'art. RESPECT DES CRITERES : pré-achat 8 cirqu'en cavale, CA2BM, Communauté de communes du Pays de Lumbres, Outreau, Le Touquet, Hesdin, terre des 2 Caps, Crac; Coproduction CRAC et Bruit de Couloir (4 000 € et 500 €) Montreuil-sur-Mer 500 €

L'EMBARDEE	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS	12 000 €	14,12 %	85 012 €	CR Hauts-de-France : 15 000€ Beaurainville : 1 000€ Hesdin : 1 000€ Autres : 5 000€	9 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La demande porte sur la création d'une forme chorégraphique autour de la notion de limites. (2 danseurs et un artiste à découvrir). Une première phase de recherche va permettre d'explorer avec les habitants et 6 artistes invités cette notion de limite et donnera lieu ensuite au travail d'écriture de la pièce dans un second temps. La création est prévue en février 2025 RESPECT DES CRITERES : 10 préachats (Meurchin, Carvin, l' Escapade, Communauté de Communes des 7 vallées, Communauté de Communes Ternois Com, la Gare Méricourt, le Flow Lille), 7 coproductions pour un total de 20 000 €.
VAILLOLINE	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	5 000 €	11,02 %	45 387 €	Etat : 10 000€ CR Hauts-de-France : 12 000€ Autres : 5 000€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : la demande concerne le nouveau projet de création des Biskotos basés à Merlimont (Grégory Allaert, Julien Candas, Christophe Tristan) inspiré par l'ouvrage de Sylvain Tesson, <i>Dans les forêts de Sibérie</i> , il interrogera la relation aux autres et à soi-même, à la marche et la solitude, thèmes présents dans le livre, qui seront transposés aux préoccupations des jeunes : identité, rapport à l'autre. Les textes seront écrits à 5 mains (Grégory Allaert, Marie Liagre, Amandine Dhée, Claire Audhuy, Elodie Christelle), la direction artistique est confiée à Marie Liagre. RESPECT DES CRITERES : 8 préachats (total 20 000 euros) le Manège à Maubeuge, la MAC à Sallaumines, l'Escapade à Hénin-Beaumont, la Gare à Méricourt+ 3 coproductions (total 7 500 euros)
AMICALE DE PRODUCTION	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	7 000 €	11,76 %	59 500 €	Etat : 10 000€	6 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : deuxième partie de l'aide à la création toute la musique que j'aime (dont la première partie était portée par la compagnie ON OFF). Création dans l'espace public, originale qui part sur le principe d'une radio éphémère, qui s'installe à un endroit inattendu, et qui est diffusée, via un streaming internet sur un rayon de 1/2 km, hommage aux radios libres, à la liberté d'expression, au vivre ensemble. Le spectacle peut investir toutes formes d'espace public et est propice à la rencontre et aux projets avec les habitants. En prenant en compte les différents contextes de jeu, le spectacle évoluera au gré des rencontres, avec comme but d'intégrer des interviews de personnes rencontrées sur place. L'accent sera mis sur toutes les personnes "oubliées" des grandes ondes RESPECT DES CRITERES : Budget divisé en deux pour lisser la demande d'aide à la création sur 2 ans et permettre les temps de recherche nécessaires à ce projet. En 2023, l'aide était demandée sur 111 250 € dont 59 000 € de demande de subvention publique et 30 000 € de coproduction. Pour 2024, l'aide est demandée sur 59 500 € (budget total de 170 750 €) dont 17 000€ de coproduction fléchés sur 2024 dont 8000 € par les 2 coproducteurs du Pas-de-Calais (Droit de cité et Culture commune). Deux temps de résidences à Bully-les-Mines et au Grand Bain. 3 500 € de coût plateau. 6 pré-achats dans le département.
COLLECTIF MAW MAW	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	10 000 €	8,96 %	111 560 €	Etat : 12 000€ CR Hauts-de-France : 10 000€ Lille : 5 000€ Autres : 53 060€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : aide à la création du spectacle jeune public à partir de 4 ans <i>La danse des tarentules</i> du collectif Maw Maw. Spectacle mêlant théâtre, musique, danse et arts plastiques. La thématique est sur la différence notamment des enfants portant de handicaps invisibles. Pour aller à la rencontre de ces autres manières de percevoir, le totem viendra du monde animal : la tarentule tissera pour le public, sur un air de tarentelle, une passerelle au-delà de la norme. La danse des tarentules sera le deuxième spectacle de ce collectif de femmes. Leur premier spectacle a su convaincre les scènes nationales et les CDN et tourne beaucoup pour le jeune public (plus de 100 dates). RESPECT DES CRITERES : 111 560 € de budget de création, 16 artistes sur le projet dont 3 au plateau, 65 760 € de coproduction dont 14 260 € de Culture Commune, 5 pré-achats dans le département, 15 pré-achats en tout.
COLLECTIF MUES	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	5 000 €	10,99 %	45 500 €	Etat : 15 000€ CR Hauts-de-France : 10 000€ Autres : 15 000€	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : aide à la création pour le tout jeune collectif Mues. La création s'appelle <i>Okthy</i> (ma soeur en arabe) portée par Lina et Sarah Baraka. L'écriture de ce spectacle est directement inspirée d'événements et de récits autobiographiques de la vie de Lina et Sarah Baraka, notamment des souvenirs de leur enfance sur le territoire du Bassin minier du Pas-de-Calais, elles reviennent sur leurs souvenirs d'enfance au sein d'une famille franco-algérienne, avec la conscience désormais aiguë de la société discriminante dans laquelle elles ont grandi. Il y est aussi question de sororité et de filiation. Projet intéressant car il s'inscrit dans la lignée de l'histoire de leur père Kader Baraka qui a longtemps travaillé avec Guy Allouche (cic HVDZ) autour des mêmes thématiques. RESPECT DES CRITERES : budget prévisionnel de 45 500 € dont 15 000 € de coproduction, 5 000 € de coproduction de Culture commune, scène nationale du bassin minier. 4 préachats de Culture commune, 1 de l'Escapade d'Hénil-Beaumont, Espace Ronny Couteure de Grenay en cours. 10 pré-achats au total. Soutien de la DRAC et de la Région. 8 artistes sur le projet et 2 100 € coût plateau. Des actions de médiation sont prévues autour de la création notamment des ateliers d'écriture avec des femmes et la projection du film "Je m'excuse" de la compagnie HVDZ.

COMPAGNIE SENS ASCENSIONNELS	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	6 000 €	12,73 %	47 130 €	Etat : 10 000€ CR Hauts-de-France : 10 000€ Lille : 4 000€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la création du spectacle déambulatoire en espace public de la compagnie Sens Ascensionnels <i>La nature est un humain comme les autres</i> , spectacle qui amène la participation des habitants et qui s'adapte à l'endroit de sa représentation (avec un travail avec les habitants en amont). Ce spectacle traite de la nature dans les villes, du rapport culture/nature du moyen-âge à nos jours, et est composé également de paysage sonores qui accompagnent la déambulation (les spectateurs ont des casques audios) RESPECT DES CRITERES : 45 024 € de budget de création dont 15 000 € de coproduction (2 dans le Pas-de-Calais: Droit de Cité et Culture Commune pour 5000 € chacun). La première aura lieu lors de la constellation d'imaginaire à Culture Commune. 7 pré-achats dans le Pas-de-Calais. soutien Région, DRAC en cours.
DES FOURMIS DANS LA LANTERNE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	8 000 €	17,90 %	44 700 €	Etat : 8 000€ CR Hauts-de-France : 8 000€ Autres : 11 000€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : aide pour la nouvelle création de la compagnie <i>Cinq minutes avec toi</i> . Cette nouvelle création d'une durée de 40 mn est pensée pour l'espace public et se jouera autour d'un banc. Cette création qui met en scène des marionnettes, abordera un véritable problème de société : notre rapport au téléphone portable et la place qu'il occupe entre nous et nos proches. RESPECT DES CRITERES : 1 100 € de coût plateau, 15 pré-achats dont 6 dans le département, Un coproducteur dans le Pas-de-Calais (l'arrêt création à Fléchin), négociation en cours avec Culture Commune et l'escapade. La compagnie diffuse également ses spectacles sur le département. Nos petits penchants, leur dernière création: Arras, Béthune, Saint-Martin-Boulogne, Bruay-la-Buissière, Le tandem, Sallaumines, Héhin-Beaumont. La compagnie est une compagnie de marionnettes reconnue nationalement et internationalement. Elle crée des spectacles subtils et sur des sujets contemporains importants.
TRAVAIL ET CULTURE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	15 000 €	28,63 %	52 400 €	CR Hauts-de-France : 12 000€ Arras/Béthune : 5 800€ Autres : 9 600€	7 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la création d'un travail mené par l'artiste Gérard dumond du théâtre K mais porté par l'association Travail et culture car le projet de création est né d'un projet original autour des voies navigables du Pas-de-Calais avec le poète et écrivain Jacques Jouet. Un gros travail de rencontres et d'enquête a été mené pour l'élaboration de ce texte auprès de 273 agents des voies navigables du Pas-de-Calais. La préoccupation est de pouvoir établir via la création artistique, une passerelle entre des univers professionnels peu connus, qui sont parfois sujet à de multiples fantasmes, et le public. Création qui aborde un sujet original faisant partie du patrimoine du département. RESPECT DES CRITERES : Budget de création de 52 400 € dont 15 400 € de coproduction dont 3 400 € de la ville d'Arras, 2 400 € de la ville de Béthune, 2 500 € de Fondation privée et 7 100 € des voies navigables de France. 6 artistes sur le projet, 3 000 € de coup plateau, 7 pré-achats: Béthune Arras, Marquion, Port de Boulogne-sur-mer, les voies navigables de France. Première représentation à la cité scolaire Gambetta à Arras
COMPAGNIE ON DISAIT QUE...	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	8 000 €	13,46 %	59 454 €	Etat : 15 000€ CR Hauts-de-France : 10 000€ Lille : 5 000€ Autres : 19 900€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Cette jeune compagnie développe une œuvre dédiée au public de la petite enfance. Des résidences en crèche ainsi que le travail avec une psychomotricienne atteste du travail de recherche et de l'intérêt porté à ce public dans un souci exigence artistique et pédagogique. <i>Flocon</i> est une création pluridisciplinaire musique, théâtre marionnettes, cirque d'une jeune compagnie créé en 2020. RESPECT DES CRITERES : Budget 56 000 €. Coût plateau : 1 000 € / 2 000 € pour la vente. 4 coproducteurs dont 3 en Pas-de-Calais 9000 € (Saint-Martin-Boulogne, Hop hop Circus, Cirqu'en cavale), 5 préachats. La DRAC finance 2 semaines de résidences pour 7 800 € et la Région à hauteur de 10 000 €
FACE CACHEE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	5 000 €	12,63 %	39 587 €	Etat : 5 000€ CR Hauts-de-France : 12 000€	3 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la création pour le spectacle <i>Envolé</i> , Mathilde Benside propose une métaphore de l'oiseau qui sort de son nid, tel l'enfant qui prend son envol. Le spectacle questionne le lien filiale, la séparation et la croissance. Une ouverture au monde dans une scénographie qui immerge le spectateur. Un spectacle à partir de 18 mois qui sera accueilli en résidence à Rouvroy et Harnes en février 2024, avec une sortie de résidence en juin. Coût plateau à hauteur de 500 € avec un artiste en plateau. Des ateliers sensoriels sont imaginés. RESPECT DES CRITERES : Pré-achats en Pas de Calais : 5 à Harnes. Accueil pour des répétitions à Rouvroy et en résidence à Harnes. Coproducteur en Pas de Calais : Harnes (500 €). Total des préachats : 4 000 €. Budget création : 39 586 €. Œuvre coproduite à hauteur de : 6 500 €
IN EXTREMIS	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	22 000 €	14,55 %	151 200 €	Etat : 16 000€ CR Hauts-de-France : 21 000€ Lille : 6 000€ Autres : 71 200€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la création de la compagnie In extremis située à Calais pour l'adaptation d'un texte inédit de l'auteur Virginie Despentes. Ce texte sera mis en scène par Anne Conti et elle sera accompagnée sur scène par des musiciens. Elle sera accompagnée par Phia Ménard, jongleuse, performeuse. Le texte est un appel à la transformation du monde, à la révolution des corps et des esprits pour se libérer du capitalisme, de l'homophobie et du racisme. RESPECT DES CRITERES : budget de création 151 200 € dont 25 000 € de coproductions (15 000 € par des partenaires du Pas-de-Calais: Barcarolle, Jean Ferrat à Avion, Droit de Cité, l'Escapade). Les autres coproducteurs sont le Manège, Scène nationale de Maubeuge et la faïencerie de Creil. 12 pré-achats dont 7 dans le Pas-de-Calais. Soutien de la DRAC et de la région.

LA COMPAGNIE LES DISSOLVANTES	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	8 000 €	19,05 %	42 000 €	Etat : 12 000€ CR Hauts-de-France : 8 000€ Lille : 5 000€ Mécénat : 9 000€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : aide à la création de <i>Bord de mer</i> , un texte de l'auteure Véronique Olmi, texte sombre et poignant. Texte qui dépeint la misère sociale d'une mère et ses deux enfants Kévin 5 ans et Stan 9 ans. La compagnie Les dissolvantes est une compagnie qui a été créée il y a trois ans et qui monte son premier spectacle avec une comédienne et un musicien de la région confirmés: Adeline-Fleur Baude et Rémy chatton. La compagnie avait déjà fait une demande l'année dernière mais l'a reportée à 2024 pour avoir un budget de création et des soutiens plus sûrs. RESPECT DES CRITERES : 42 000 € de budget de création dont 9 000 € de coproduction dont l'Escapade et la Maison de l'art et de la Communication de Sallaumines. Le troisième coproducteur étant la scène nationale de Dunkerque, le Bateau Feu. 10 pré-achats dont 3 à l'Escapade et 2 à la MAC, une semaine de répétition à la comédie de Béthune. Création et première à l'Escapade. 2 artistes au plateau. 3100 € de coût plateau.
LA LANGUE PENDUE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	8 000 €	11,71 %	68 300 €	Etat : 12 000€ CR Hauts-de-France : 11 000€	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la création pour <i>On n'a pris le temps de se dire au revoir</i> , un récit mêlant fiction et autobiographie sur l'histoire familiale de Rachid Bouali. Un récit qui questionne l'histoire de l'Algérie, des grands parents du conteur, plusieurs fois soldats. Une approche historique propice au débat, aux pans de l'histoire peu racontés en classes et en famille. Des ateliers d'écriture et des collectes de témoignages seront associés aux spectacles. Processus de création entrepris en février 2023 et qui touche à sa fin avec des premières sorties de création en Picardie et "Aux belles sorties" sur la Métropole Européenne de Lille. Trois formats peuvent être proposés dont un propice aux lieux non-dédiés ou dans de petits espaces. Une présentation à Avignon est prévue en 2024. RESPECT DES CRITERES : Coproducteurs en Pas-de-Calais : L'Escapade, Gare de Méricourt et Ville d'Avion. Préachats : 2 à l'Escapade, 2 à la Gare de Méricourt, 2 à Avion. Montant total des préachats : 12 000 €. Budget création : 68 300 €. Œuvre coproduite à hauteur de 39 500 €. Coût plateau : 1 500 €
LA MECANIQUE DU FLUIDE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	9 000 €	18,05 %	49 870 €	Etat : 14 000€ CR Hauts-de-France : 14 000€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la création du spectacle <i>Fffff</i> dont le premier volet intitulé <i>l'Algneau}stronoute</i> , a tourné dans une première version en préfiguration de fin 2022 à fin 2023. Il s'agit ici de faire évoluer le projet en créant le second volet. Le projet interroge notre besoin (ou non) de la confiance des autres pour accomplir nos projets. Spectacle léger, accompagné d'ateliers avec une valorisation d'ouvrages en littérature de jeunesse associés à la thématique (et des actions de médiation en médiathèque envisagés). RESPECT DES CRITERES : Une résidence à St Martin-Boulogne et à l'AREA. 13 préachats dont 11 dans le Pas-de-Calais (Liévin, Achicourt, St Martin-Boulogne, Aire-sur-la-Lys). Des ateliers de pratiques artistiques à Courrières (40h). Coproduction 500 € (St Martin-Boulogne). Coût plateau : 800 €. Nombre de préachats : 15 (12 000 €). Budget création : 47 870 €
LA NOUVELLE COMPAGNIE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	15 000 €	17,82 %	84 190 €	Etat : 18 000€ CR Hauts-de-France : 10 000€ Mécénat : 7 000€	8 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : aide à la création pour l'adaptation du célèbre <i>Ubu roi</i> par la Nouvelle compagnie. Compagnie associée pour 3 ans à la ville de Grenay, elle a été choisie pour être coproduite par les Scène Associées. Cette adaptation contemporaine sera une version d'Ubu pour quatre acteurs, avec des poèmes de Michaux qui viendront se glisser dans le texte original, pour amener jusqu'à son terme la mascarade du pouvoir, pour qu'éclatent à nos yeux les conséquences humaines et politiques qu'elle implique dans chacune de nos vies. Le fait que la compagnie soit associée à une commune permettra également de nombreuses rencontres et ateliers citoyens dans le cadre des résidences de création sur Grenay. RESPECT DES CRITERES : Le budget de création d' <i>Ubu roi</i> (84 190 €) englobe le projet dès les premières répétitions jusqu'à la création, c'est-à-dire la première représentation en octobre 2024. L'Espace Ronny Coutteure (5 000 €), L'Arc-en-Ciel de Liévin (5 000 €), La Maison de l'art et de la communication de Sallaumines (5 000 €), le Studio-Théâtre de Stains (2 000 €) + prix de la 1ère représentation : 3 040 € / 4 producteurs dont 3 dans le Pas-de-Calais / 8 pré-achats dont 6 dans le Pas-de-Calais / cout plateau: 3 040 €

LA PONCTUELLE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	14 000 €	10,89 %	128 600 €	Etat : 25 700€ CR Hauts-de-France : 20 000€ Autres : 5 000€	7 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : aide à la création pour le spectacle en espace public <i>Bolide</i> de la cie La Ponctuelle, compagnie associée à la scène nationale du bassin minier Culture Commune. Ce spectacle sera mis en scène par la jeune artiste et performeuse, Aurore Magnier. Son spectacle traite de la voiture et des femmes. Comment les femmes racontent cet objet connoté très "masculin", que se passe-t-il quand les femmes racontent leurs histoires de voiture. Spectacle qui se passe sur les parkings autour d'une voiture, pour être accessible au plus grand nombre.</p> <p>RESPECT DES CRITERES : 128 600 € de budget de création dont 34 225 € de coproduction. Une coproduction de 15 000 € par Culture Commune, scène nationale du Bassin Minier et une de 15 000 € du Tandem. 3 artistes au plateau. 3 500 € de coût plateau. 11 pré-achats dont 4 dans le Bassin Minier (Culture commune et le Tandem) / 2 pré-achats en cours de discussion avec Droit de Cité. les autres coproducteurs sont Le Cirque Jules Verne à Amiens, Le Boulon à Vieux-Condé (59), Théâtre de l'Aire Libre, Rennes (35). DGCA et la SACD / Ecrire pour la Rue, Bain Public, Centre Culturel de St Nazaire (44).</p>
LE CIRQUE DU BOUT DU MONDE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	8 000 €	14,92 %	53 605 €	Etat : 10 000€ CR Hauts-de-France : 10 000€ CAHC : 5 000€ Lille : 5 000€	5 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Création clown et spectacle de rue du Cirque du bout du monde dont la convention avec la CAHC atteste de la présence de l'association sur le territoire départemental. Il s'agit d'une création autour des différentes méthodes de jonglages, accompagné d'un univers musical singulier. De plus, la structure a largement étendu son intervention à l'échelle départementale y compris dans les territoires ruraux.</p> <p>RESPECT DES CRITERES : Budget création 53 605 €. Cout plateau : 1 000 €. 2 artistes "plateau". 5 coproductions : 9 500 € (Bruit de couloir, Cirqu'en cavale, Escapade, Prato, Drocourt, le Plongeoir) 9 préachats : 9 000 € dont 6 dans le Pas-de-Calais. 8 Résidences confirmées (dans les lieux de réalisation)</p>
					TOTAL		157 000 €	

27 demandes

CONVENTION

Pôle des Réussites Citoyennes
Direction des affaires culturelles

Objet : convention de paiement

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 25 mars 2024.

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Nom_Organisme dont le siège est « adresse », représenté par « nom prénom », « titre le ou la » représentant(e) structure »,

ci-après désigné par **Nom_Organisme** d'autre part.

« **Vu** : La délibération du Conseil départemental en date du 25 mars 2024 autorisant la signature de la convention ».

Il a été convenu ce qui suit,

Ceci exposé les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION :

La présente convention s'applique dans les relations entre le Département et **Nom_Organisme** pour la mise en œuvre de l'action définie à l'article 2, en exécution de la décision attributive de l'aide prise par délibération du Conseil départemental du 25 mars 2024.

ARTICLE 2 : NATURE DE L'ACTION SUBVENTIONNEE :

Une aide est accordée au **Nom_Organisme** pour les projets s'inscrivant dans le cadre de...

ARTICLE 3 : DUREE :

La convention s'applique au titre de l'année 2024.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU NOM_ORGANISME :

I – **Nom_Organisme** s'engage à réaliser son activité dans les conditions définies dans sa demande d'aide et acceptées par le Département, et à affecter le montant de l'aide au financement de son activité telle que décrite à l'article 2. Plus généralement, **Nom_Organisme** s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non réalisation ou la réalisation partielle de l'activité subventionnée et à accepter le contrôle des services du Département.

II – **Nom_Organisme** s'engage à fournir au Département, dans les conditions prévues à l'article L.1 611-4 du code général des collectivités territoriales, une copie certifiée conforme des budgets et de comptes de l'exercice écoulé. En outre, elle s'engage à communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son activité et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de l'aide (production de rapport d'activité, revue de presse, actes).

Le compte-rendu de l'emploi de l'aide devra être adressé au Département dans les 2 mois suivant la fin de l'exercice.

Les documents comptables devront être produits au Département avant le 31 mai de l'exercice suivant celui auquel ils se rapportent.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cache du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...) Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement ».

ARTICLE 6 : MODALITES DE CONTROLE :

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux. Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et, en cas de besoin, sur place. **Nom_Organisme** doit tenir à la disposition des services du Département tout élément nécessaire à l'évaluation de l'activité subventionnée.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré par les services de l'Etat dans l'exercice de leurs propres compétences.

ARTICLE 7 : MONTANT DE L'AIDE :

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser à **Nom_Organisme** une aide d'un montant de « chiffres » €.

ARTICLE 8 : MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE :

L'aide prévue à l'article précédent sera acquittée en un versement unique (**programme: C03 / sous-programme : « code » / article : « code article »**).

ARTICLE 9 : MODALITES DES PAIEMENTS :

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et le virement sera effectué par le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte du **Nom_Organisme**.

IBAN

Ouvert au nom de **Nom_Organisme**

Nom_Organisme reconnaît être averti que le versement ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).

ARTICLE 10 : MODIFICATION :

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les 2 parties.

ARTICLE 11 : RESILIATION :

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département si l'action subventionnée n'est pas exécutée dans des conditions conformes à ses dispositions. Les dirigeants de **Nom_Organisme** sont entendus préalablement.

La résiliation prend effet un mois après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Le jour de la réception de la notification ne compte pas. Ce délai n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

ARTICLE 12 : REMBOURSEMENT :

Il sera demandé à **Nom_Organisme** de procéder au remboursement total ou partiel de l'aide départementale, s'il s'avère, après versement, que celle-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

Remboursement total, notamment :

- dès lors qu'il sera établi l'absence totale de comptabilité au niveau de **Nom_Organisme** ;
- ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de l'aide départementale ;
- ou dès lors qu'il sera établi que **Nom_Organisme** ne valorise pas le partenariat du Département.

Remboursement partiel, notamment :

- Dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que **Nom_Organisme** a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis).

ARTICLE 13 : VOIES DE RECOURS :

Toute difficulté relative à l'exécution des présentes devra être portée devant le Tribunal Administratif de LILLE.

En cas de difficulté, les parties tenteront de trouver une solution amiable. A défaut, tout litige sera porté devant le Tribunal administratif de LILLE.

Arras, le

En 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Directeur des affaires culturelles

Romuald FICHE

Pour **Nom_organisme**

Qualité du signataire

Prénom NOM



Pôle des Réussites Citoyennes
 Direction des affaires culturelles
 Service du Patrimoine et des Biens Culturels

..... CONVENTION

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS MULTIPARTENARIALE Politique de sauvegarde du patrimoine rural non protégé ANNEES 2024 - 2026

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

La Fondation du patrimoine, dont le siège est situé à Neuilly-sur-Seine (92200), 153 bis avenue du Général de Gaulle, représentée par Alexandre GIUGLARIS, Directeur Général, et pour les besoins de la signature de la présente convention par Philippe ROUMILHAC, délégué régional Hauts-de-France par délégation,

ci-après désigné par « La Fondation du patrimoine »

d'autre part.

Vu : Le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L3211-1, L1611-4, L.1111-4,

Vu : La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens, et notamment son article 10 dans sa rédaction actuellement en vigueur ;

Vu : Le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu : La délibération de la Commission Permanente en date du xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du patrimoine, organisme privé indépendant à but non lucratif, vise à promouvoir la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat. Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Elle intervient aux côtés des différents partenaires, publics ou privés et peut attribuer un label au patrimoine non protégé.

Depuis 2007, le Département est à l'origine d'une programmation commune sur la restauration du patrimoine bâti du Département en concertation avec la Fondation du patrimoine, le Conseil régional et l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais, Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France.

Dans le cadre de sa politique en faveur du patrimoine du Pas-de-Calais, le Département souhaite confirmer son soutien, compte tenu de leur intérêt départemental, aux activités de la Fondation du patrimoine, et de ses objectifs de sauvegarde, de connaissance, de mise en valeur du patrimoine rural non protégé.

Cette politique de restauration d'un patrimoine menacé, permet en outre de soutenir d'une part, un savoir-faire local, et d'autre part la création d'emplois, induits directement par les activités économiques susceptibles d'en découler.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de poursuivre la programmation commune des opérations de restauration sur les édifices non protégés situés sur le territoire du Pas-de-Calais par l'octroi du label de la Fondation du patrimoine, en accord avec le pilotage de cette programmation par le Département et d'octroyer à la Fondation du patrimoine une aide départementale afin de mener ces actions.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature de l'ensemble des partenaires et pour une durée de trois ans.

Le renouvellement de la convention est soumis à une nouvelle validation des partenaires signataires de la présente selon les conclusions du rapport triennal qui sera élaboré par la Fondation du patrimoine.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA FONDATION

3-1 – Engagements

La Fondation, en concertation avec le Département, s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées dans l'exposé préalable, les programmes d'actions suivant :

- Consacrer la subvention allouée pour les actions de sauvegarde et de restauration du patrimoine bâti du Pas-de-Calais non protégé au titre des Monuments Historiques détenu par des propriétaires privés dans le cadre du label et qui participe à la qualité des paysages et au tourisme des territoires du Département.
- Développer les interventions de la Fondation du patrimoine apportées aux projets de restauration du patrimoine bâti du Pas-de-Calais dans le cadre de souscriptions publiques pour les communes.
- Rechercher en permanence une complémentarité d'objectifs, d'actions et de moyens avec la politique départementale en matière de sauvegarde, de restauration, et de valorisation du patrimoine bâti du Pas-de-Calais, y compris la mise en valeur et la présentation des opérations de restauration réalisées.
- Développer, en coordination avec le Département, le mécénat d'entreprise pour la restauration du patrimoine architectural public protégé et non protégé.
- Soutenir financièrement les projets de rénovation et de restauration du patrimoine de proximité menés par les associations dans le territoire départemental pour lesquels le Département du Pas-de-Calais n'intervient pas financièrement.

La Fondation du patrimoine se rapprochera du Département du Pas-de-Calais pour toutes décisions d'octroi d'une subvention en faveur des propriétaires privés faiblement ou non imposables engageant des travaux de rénovation et de restauration de leurs édifices.

La Fondation du patrimoine informera le Département du Pas-de-Calais du lancement de souscriptions publiques et/ou de l'attribution d'une aide financière aux projets de restauration du patrimoine public ou associatif en lien avec les actions du Département du Pas-de-Calais.

La Fondation du patrimoine informera le Département du Pas-de-Calais de l'état d'avancement des projets soutenus dans le cadre du présent partenariat.

La Fondation du patrimoine s'engage par ailleurs à associer le Département du Pas-de-Calais à la commission d'attribution des labels au côté de l'Architecte des Bâtiments de France et des personnes qualifiées qui la composent. Cette commission organisée par la Fondation du Patrimoine en collaboration avec le Département se déroulera dans les locaux du Département du Pas-de-Calais. L'accompagnement de la Fondation du patrimoine par la mise en place d'une souscription ou d'un autre outil de financement, cautionné par la commission de la Fondation du patrimoine, pour les projets publics de restauration du patrimoine bâti non protégé ne contraint pas cependant le Département à une aide financière. Cette intervention reste pilotée par le Département dans le cadre de sa politique volontariste relative au plan d'intérêt départemental. La Fondation du patrimoine s'engage également à associer le Département du Pas-de-Calais aux réunions des délégués territoriaux du Pas-de-Calais organisées par la Fondation du patrimoine.

Par ailleurs, le service du patrimoine et des biens culturels de la direction des affaires culturelles du Conseil départemental sera également associé aux orientations, conseils et aide à la rédaction des cahiers des charges auprès des propriétaires publics et privés dans le cadre des projets de restauration proposés à la labellisation.

Un comité de suivi, en dehors de la commission Fondation du patrimoine, sera mis en place regroupant des représentants dûment mandatés par les deux partenaires, afin de statuer sur les actions menées en lien avec la présente convention et participation financière du Département.

La Fondation du patrimoine s'engage également à faire connaître, de manière lisible, l'apport financier du Département et les actions communes avec la Fondation avec la mention « En partenariat avec le Département du Pas-de-Calais », conformément aux chartes graphiques en vigueur, et ce auprès des différents partenaires, médias et aux maîtres d'ouvrages publics ou privés aidés (cf. article 6 : « Obligations et contreparties en matière de communication / charte graphique »).

3-2 – Délai d'exécution

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération subventionnée dans le délai d'application de la convention.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT

4-1 – Montant de la subvention

Dans ce cadre, l'aide du Département allouée au bénéficiaire pour la réalisation des objectifs s'élève à :

40 000 € (quarante mille euros) par an, sous réserve du vote des crédits chaque année par le Conseil départemental.

La subvention annuelle sera répartie comme suit :

-30 000€ destinés à la mise en œuvre des actions de la Fondation du Patrimoine (2% contributif au profit des propriétaires labélisés, aide aux associations, aide aux propriétaires privés et publics).

-10 000€ destinés au fonctionnement de la Délégation Régionale du Nord-Pas-de-Calais de la Fondation du Patrimoine.

Partenaires publics financiers	Années d'exécution	Montant prévisionnel maximal de la contribution, en Euros
Le Conseil départemental	2024	40 000 € TTC
	2025	40 000 € TTC
	2026	40 000 € TTC
	TOTAL	120 000 € TTC

4-2 – Echancier du versement de la subvention

Le règlement de la subvention interviendra selon les modalités suivantes de versement:

La subvention départementale sera versée en une seule fois par an dans les délais réglementaires en matière de comptabilité publique.

- 40 000 € en 2024
- 40 000 € en 2025
- 40 000 € en 2026

L'utilisation de la subvention à d'autres fins entraînera son remboursement et son annulation.

Les versements de 2025 et 2026 sont conditionnés à la communication de justificatifs notamment des bilans intermédiaires (visés à l'article 5).

4-3 – Dispositions limitatives du versement

Dans l'hypothèse où le coût définitif des dépenses effectivement réalisées par le bénéficiaire serait inférieur à l'assiette aidable retenue, et sous réserve des dispositions de l'article 5 de la présente convention, le montant définitif de la participation allouée serait calculé au prorata des dépenses réellement réalisées par le bénéficiaire pour le projet décrit à l'article 1, donnant lieu le cas échéant à reversement.

ARTICLE 5 : CONTROLE D'ACTIVITES ET CONTROLE FINANCIER

En vertu de l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales, le Département pourra obtenir communication de tout document et procéder à tout contrôle sur pièce et sur place ou investigation qu'il jugera utile, tant directement que par des personnes dûment mandatées pour s'assurer du respect des obligations définies par la

présente convention, notamment quant à l'emploi des sommes allouées. Le bénéficiaire doit en vertu de cet article fournir « une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité. »

La Fondation du patrimoine s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux modalités des comptes annuels homologués par la réglementation en vigueur.

Ainsi la Fondation du patrimoine s'engage à fournir au Département pour chaque année de la période de validité de la convention :

- Un compte-rendu d'exécution détaillé des activités de l'année écoulée avec les contributions financières apportées aux opérations dans le Département du Pas-de-Calais.
- Les rapports moral et d'activités approuvés par le conseil d'administration.

L'article 10 alinéa 6 de la loi du 12 avril 2000 dans sa version actuellement en vigueur, prévoit que le bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la participation dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site Internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

-promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse.

-associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.

-permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT

Le Département pourra exiger du bénéficiaire le reversement partiel ou total des sommes versées, notamment le cas échéant de l'avance et des acomptes, si les sommes perçues ont été utilisées pour un objet autre que celui défini à l'article 1 de la présente convention.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

Les activités du bénéficiaire et son équilibre financier sont placés sous sa responsabilité exclusive.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA CONVENTION - AVENANT

La présente convention pourra à tout moment faire l'objet de modifications par voie d'avenants signés par les parties cocontractantes. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 10 : DENONCIATION

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties trois mois avant chaque échéance annuelle par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette disposition permet de mettre fin à la convention d'un commun accord sans besoin de justifier d'une faute de l'autre partie mais uniquement parce que les parties souhaitent mettre fin à leur accord.

ARTICLE 11 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Le non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention et notamment la non utilisation même partielle des sommes allouées ou le non-respect du délai de commencement de réalisation du projet, peuvent donner lieu à la résiliation de la présente convention.

La résiliation sera effective de plein droit après expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure par la partie demandant la résiliation. Ce courrier doit présenter le ou les motifs de résiliation. Jusqu'à l'expiration de ce délai, les parties respecteront leurs obligations contractuelles.

La résiliation emporte restitution des sommes indûment perçues par le bénéficiaire. Elle ne donne lieu à aucune indemnité à son profit.

ARTICLE 12 : VOIES DE RECOURS

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation des dispositions de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de LILLE compétent après épuisement des voies de recours amiables.

A Arras, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

LE PRESIDENT

Jean-Claude LEROY

Pour LA FONDATION DU PATRIMOINE

**Et par délégation
LE DELEGUE REGIONAL**

Philippe ROUMILHAC

Pôle des Réussites Citoyennes
Direction des affaires culturelles
Service du patrimoine et des biens culturels

..... CONVENTION

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
Politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine départemental
ANNEES 2024 – 2026

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du ,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'Association Comité Historique du Haut-Pays, sise 23 rue Jonnart 62560 Fauquembergues, représentée par son Président, M. René LESAGE
Numéro SIRET : 37 861 742 700 026

ci-après désigné par « CHHP »

d'autre part.

Vu : Le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L3211-1, L1611-4, L1111-4,

Vu : La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens, et notamment son article 10 dans sa rédaction actuellement en vigueur ;

Vu : Le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu : La délibération de la Commission Permanente en date du xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx,

PREAMBULE

Considérant que le Département du Pas-de-Calais est riche d'un patrimoine architectural et artistique protégé et non protégé qu'il convient à la fois de préserver, de réhabiliter et de valoriser,

Considérant que le CHHP et le Département du Pas-de-Calais partagent cet intérêt, ils ont décidé de collaborer dans le cadre d'un partenariat scientifique, culturel, technique et financier.

Le Département s'engage en faveur de la préservation du patrimoine non protégé avec le plan Départemental du Patrimoine (édifices, petit patrimoine bâti, parcs et jardins remarquables) depuis de nombreuses années et à l'intégration de ce patrimoine bâti dans le développement économique territorial. Cette politique patrimoniale volontariste et l'accessibilité à la culture sont affirmées par le Pacte des réussites citoyennes adopté le 21 novembre 2022.

Par ailleurs, le Département participe pleinement à l'identification et ainsi à la programmation des opérations de restauration des monuments historiques en coordination avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France.

Cette politique de restauration d'un patrimoine menacé, permet de soutenir d'une part, un savoir-faire local, et d'autre part la création d'emplois, induits directement par les activités économiques susceptibles d'en découler.

Depuis la mise en place de cette politique patrimoniale, bon nombre d'édifices ont été restaurés et méritent une mise en valeur par une identification plus appropriée dans les circuits touristiques et une coordination avec les structures patrimoniales.

Dans le cadre de sa politique en faveur du patrimoine du Pas-de-Calais, le Département souhaite apporter son soutien aux activités de l'association CHHP, compte-tenu de leur intérêt départemental, de ses objectifs de connaissance et de mise en valeur du patrimoine architectural.

Créée en 1972, l'association CHHP s'engage en effet en faveur de la connaissance et de la valorisation du patrimoine rural, en mettant ses diverses compétences au service des territoires ruraux, afin de contribuer, en lien avec le Département, à la compréhension du cadre de vie, à son amélioration, et à son appropriation par les habitants du Pas-de-Calais.

Ses actions se déclinent en recherches historiques, collectes de mémoire et d'archives, à même de renseigner les bâtiments anciens et de comprendre leur chronologie, en inventaires du patrimoine bâti permettant d'identifier les typologies architecturales des divers territoires, en expositions thématiques transversales, en animations et ateliers pédagogiques, afin de transmettre les connaissances acquises et sensibiliser les publics sur des sujets patrimoniaux dont l'histoire trouve sa résonance dans les problématiques actuelles de conservation et de restauration, en éditions (revues, monographies, catalogues, brochures de circuits de randonnée patrimoine, ...) pour une diffusion pérenne des connaissances.

Dans le cadre du développement touristique des territoires, le CHHP accompagne les collectivités publiques dans la valorisation du patrimoine par le biais de signalétiques et d'expositions en extérieur associées à un programme d'animations, pour les Journées européennes du Patrimoine et autres événements nationaux et locaux.

Au sein d'un réseau de partenaires constitué depuis 50 ans de présence et d'actions dans le Pas-de-Calais, le CHHP est aussi un centre de formation de bénévoles, d'étudiants, d'habitants, avec une volonté récente de systématiser les démarches participatives fédérant les habitants autour de leur patrimoine.

Enfin, le CHHP mène une veille patrimoniale pour le Département en relayant les besoins de restauration, et en mobilisant le réseau professionnel, associatif et institutionnel partagé, pour répondre au mieux aux propriétaires privés et publics souhaitant restaurer un patrimoine ancien non protégé.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'Association CHHP d'une part et le Département du Pas-de-Calais d'autre part, s'engagent à collaborer dans le cadre d'un projet commun de protection, valorisation, soutien, visibilité, accessibilité et sensibilisation du patrimoine.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature de l'ensemble des partenaires et pour une durée de trois ans.

Le renouvellement de la convention est soumis à une nouvelle validation des partenaires signataires.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION COMITE D'HISTOIRE DU HAUT-PAYS

3-1 – Engagements

Le Département soutient le fonctionnement de l'association pour toutes les actions suivantes menées conjointement:

1. La connaissance du patrimoine rural

Par des actions de recherche et d'édition, le CHHP enrichit les connaissances relatives au patrimoine rural. L'objectif est de contribuer à des projets d'édition communs, de miser sur une complémentarité avec les actions du Département en matière de connaissance et de recensement du patrimoine. De manière large, le CHHP agit en faveur de la préservation du cadre de vie notamment en milieu rural, axe partagé par le Département.

2. Une veille active en faveur de la préservation du patrimoine

Le CHHP est un acteur de terrain et assure une veille patrimoniale permanente sur son territoire. Il recense et informe les acteurs publics et privés en matière de restauration du patrimoine en lien avec les partenaires institutionnels. Par son expertise, le CHHP sensibilise les habitants, les partenaires, les collectivités sur le patrimoine à préserver en y associant le Département.

3. Une valorisation du patrimoine rural

Le CHHP engage des projets de médiation qualitatifs et adaptés au territoire, il agit en synergie avec le Département. Il intègre et valorise tant que possible le patrimoine restauré avec l'accompagnement du Département. Des projets « sur-mesure » de médiation culturelle sont à développer et/ou à poursuivre : valorisation commune, coordination, concertation. Il convient de s'adresser à tous les publics et aux publics du Département (collèges-solidarité) à travers une communication adaptée (cf n° 4) et de proposer des visites ou projets de valorisation adaptés au public sur les édifices concernés. Ces projets concertés peuvent se concrétiser lors d'évènements de la saison culturelle départementale mêlant action culturelle et patrimoine ou lors de toute manifestation à caractère patrimonial.

4. La communication

Le Département dispose d'outils de communication : sites web intranet, réseaux sociaux, brochures culturelles, publications, portail des patrimoines. L'association s'engage à diffuser la communication du CHHP sur ces différents supports, ainsi qu'au sein de son réseau, afin de gagner en visibilité et de faire émerger de nouveaux projets communs de communication et de valorisation.

5. Bilan

L'association CHHP s'engage à la fin de la période de conventionnement à transmettre au Département un bilan de l'utilisation de la participation départementale ainsi qu'un document suggérant de nouveaux objectifs et axes de travail. Une fiche d'objectifs sera à réaliser chaque année afin de déterminer les axes de travail et les sites ou sujets à valoriser de manière partenariale. Un point annuel entre le CHHP et le Département sera également organisé.

6. Visibilité du partenariat

L'association CHHP s'engage également à faire connaître, de manière lisible, l'apport financier du Département et les actions communes avec l'association CHHP avec la mention « En partenariat avec le Département du Pas-de-Calais », conformément aux chartes graphiques en vigueur, et ce auprès des différents partenaires, médias et aux maîtres d'ouvrages publics ou privés aidés (cf. article 6 : « Obligations et contreparties en matière de communication / charte graphique »).

3-2 – Délai d'exécution

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération aidée dans le délai d'application de la convention.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT

4-1 – Montant de la participation

Dans ce cadre, l'aide du Département allouée au bénéficiaire pour la réalisation des objectifs s'élève à :

18 000 € (dix-huit mille euros) par an, sous réserve du vote des crédits chaque année par le Conseil départemental.

Partenaires publics financiers	Années d'exécution	Montant prévisionnel maximal de la contribution, en Euros
Le Conseil départemental	2024	18 000 € TTC
	2025	18 000 € TTC
	2026	18 000 € TTC
	TOTAL	54 000 € TTC

4-2 – Echéancier du versement de la participation

Le règlement de la participation interviendra selon les modalités suivantes de versement :

La participation départementale sera versée en une seule fois par an dans les délais réglementaires en matière de comptabilité publique.

- 18 000 € en 2024
- 18 000 € en 2025
- 18 000 € en 2026

L'utilisation de la participation à d'autres fins entraînera son remboursement et son annulation.

Les versements de 2025 et 2026 sont conditionnés à la communication de justificatifs notamment des bilans intermédiaires (visés à l'article 5) et du passage en Commission Permanente.

4-3 – Dispositions limitatives du versement

Dans l'hypothèse où le coût définitif des dépenses effectivement réalisées par le bénéficiaire serait inférieur à l'assiette aidable retenue, et sous réserve des dispositions de l'article 5 de la présente convention, le montant définitif de la participation allouée serait calculé au prorata des dépenses réellement réalisées par le bénéficiaire pour le projet décrit à l'article 1, donnant lieu le cas échéant à reversement.

ARTICLE 5 : CONTROLE D'ACTIVITES ET CONTROLE FINANCIER

En vertu de l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales, le Département pourra obtenir communication de tout document et procéder à tout contrôle sur pièce et sur place ou investigation qu'il jugera utile, tant directement que par des personnes dûment mandatées pour s'assurer du respect des obligations définies par la présente convention, notamment quant à l'emploi des sommes allouées. Le bénéficiaire doit en vertu de cet article fournir « une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité. »

L'association CHHP s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux modalités des comptes annuels homologués par la réglementation en vigueur.

Ainsi CHHP s'engage à fournir au Département pour chaque année de la période de validité de la convention :

- Un compte-rendu d'exécution détaillé des activités de l'année écoulée avec les contributions financières apportées aux opérations dans le Département du Pas-de-Calais.
- Les rapports moral et d'activités approuvés par le conseil d'administration.

L'article 10 alinéa 6 de la loi du 12 avril 2000 dans sa version actuellement en vigueur, prévoit que le bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la participation dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site Internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

-promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse.

-associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.

-permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT

Le Département pourra exiger du bénéficiaire le reversement partiel ou total des sommes versées, notamment le cas échéant de l'avance et des acomptes, si les sommes perçues ont été utilisées pour un objet autre que celui défini à l'article 1 de la présente convention.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

Les activités du bénéficiaire et son équilibre financier sont placés sous sa responsabilité exclusive.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA CONVENTION - AVENANT

La présente convention pourra à tout moment faire l'objet de modifications par voie d'avenants signés par les parties cocontractantes. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 10 : DENONCIATION

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties trois mois avant chaque échéance annuelle par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette disposition permet de mettre fin à la convention d'un commun accord sans besoin de justifier d'une faute de l'autre partie mais uniquement parce que les parties souhaitent mettre fin à leur accord.

ARTICLE 11 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Le non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention et notamment la non utilisation même partielle des sommes allouées ou le non-respect du délai de commencement de réalisation du projet, peuvent donner lieu à la résiliation de la présente convention.

La résiliation sera effective de plein droit après expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure par la partie demandant la résiliation. Ce courrier doit présenter le ou les motifs de résiliation. Jusqu'à l'expiration de ce délai, les parties respecteront leurs obligations contractuelles.

La résiliation emporte restitution des sommes indûment perçues par le bénéficiaire. Elle ne donne lieu à aucune indemnité à son profit.

ARTICLE 12 : VOIES DE RECOURS

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation des dispositions de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de LILLE compétent après épuisement des voies de recours amiables.

A Arras, le

En deux exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

Et par délégation

Le directeur des affaires culturelles

Romuald FICHE

Pour le Comité d'Histoire du Haut-Pays

Le président

René LESAGE



Pôle des Réussites Citoyennes
 Direction des affaires culturelles
 Service du patrimoine et des biens culturels

..... CONVENTION

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS MULTIPARTENARIALE Politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine départemental ANNÉES 2024 – 2026

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du _____,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers, dont le siège est ZI La Pilaterie, Acticlub 1 Bâtiment G3, 1d rue des Champs, 59291 Wasquehal.
 Numéro de SIRET : 40847786700035
 Représenté par la Présidente de l'association Martine AUBRY.

ci-après désigné par « Proscitec »

d'autre part.

Vu : Le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L3211-1, L1611-4, L1111-4,

Vu : La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens, et notamment son article 10 dans sa rédaction actuellement en vigueur ;

Vu : Le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu : La délibération de la Commission Permanente en date du xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

L'association PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers a pour objectif la promotion des actions de conservation et de valorisation des savoir-faire, des métiers et des industries qui ont marqué l'histoire de la région Hauts-de-France.

Depuis sa création, l'association mobilise les acteurs, soutient les initiatives, favorise l'émergence de projets et sensibilise les institutions et le grand public aux questions de patrimoines industriels et immatériels.

L'association PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers rassemble 130 adhérents en fonction de secteurs d'activités divers tels que la mine, le textile, l'agroalimentaire, les transports, le verre, les sciences et techniques ou encore la vie rurale.

Les institutions, sites, musées, entreprises membres, bénéficient ainsi d'un outil de communication unique et de l'expérience de PROSCITEC dans la conservation des collections scientifiques et dans la valorisation des savoir-faire.

Le Département s'engage en faveur de la préservation du patrimoine non protégé avec le plan Départemental du Patrimoine (édifices, petit patrimoine bâti, parcs et jardins remarquables) depuis de nombreuses années et à l'intégration de ce patrimoine bâti dans le développement économique territorial. Cette politique patrimoniale volontariste et l'accessibilité à la culture sont affirmées par le Pacte des réussites citoyennes adopté le 21 novembre 2022.

Par ailleurs, le Département participe pleinement à l'identification et ainsi à la programmation des opérations de restauration des Monuments Historiques en coordination avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France.

Cette politique de restauration d'un patrimoine menacé, permet de soutenir d'une part, un savoir-faire local, et d'autre part la création d'emplois, induits directement par les activités économiques susceptibles d'en découler.

Depuis la mise en place de cette politique patrimoniale, bon nombre d'édifices ont été restaurés et méritent une mise en valeur par une identification plus appropriée dans les circuits touristiques et une coordination avec les structures patrimoniales.

Dans le cadre de sa politique en faveur du patrimoine du Pas-de-Calais, le Département souhaite apporter son soutien aux activités de l'association PROSCITEC, compte-tenu de leur intérêt départemental, de ses objectifs de sauvegarde, de connaissance et de mise en valeur du patrimoine architectural, immatériel et de la mémoire des métiers.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet d'instaurer un partenariat entre le Département et l'association PROSCITEC sur des sites déjà identifiés ou à venir, faisant l'objet d'une préservation patrimoniale d'édifices situés sur le territoire du Pas-de-Calais et d'un programme de valorisation culturelle et touristique liés aux actions proposées par l'association.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature de l'ensemble des partenaires et pour une durée de trois ans.

Le renouvellement de la convention est soumis à une nouvelle validation des partenaires signataires.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE PROSCITEC

3-1 – Engagements

- 1- Développer et organiser les interventions de l'association PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers en coordination avec le Département qui ont pour but d'apporter une expertise en termes de préservation et de valorisation du patrimoine matériel et immatériel des structures membres du réseau PROSCITEC, identifiées par le Département comme étant en adéquation avec sa politique publique. Les structures du Pas-de-Calais membres du réseau PROSCITEC seront suivies par la tenue d'un tableau commun. Cet outil mutualisé permettra de fixer les objectifs à atteindre lors du conventionnement avec les structures et de décliner un plan d'action conjoint sur les sites identifiés. Des points d'étape semestriels seront instaurés ainsi que des rendez-vous sur les sites concernés par cette ingénierie technique.
- 2- L'association PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers s'engage à intervenir conjointement avec le Département par la recherche permanente d'une complémentarité d'objectifs, d'actions et de moyens avec la politique départementale en matière de sauvegarde, de restauration, et de valorisation du patrimoine bâti du Pas-de-Calais liés aux métiers et savoir-faire qui en découlent. Des actions communes seront engagées afin de favoriser la connaissance et la valorisation des structures membres du réseau PROSCITEC situées sur le Pas-de-Calais : projets numériques, projets sur des sites identifiés. Ces actions viseront une appropriation de ce patrimoine par les publics cibles du Département et plus largement par le tout public.
- 3- La communication

L'association PROSCITEC s'engage à participer à l'enrichissement des contenus patrimoniaux sur les différents supports de communication afin de gagner en visibilité et de faire émerger de nouveaux projets communs de communication et de valorisation. Le Département dispose d'outils de communication : sites web intranet, réseaux sociaux, brochures culturelles, publications, portail des patrimoines qui peuvent être utilisés dans ce cadre.

- 4- L'association PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers s'engage à intervenir en coordination avec les Services du Département en faveur des structures membres du réseau PROSCITEC sur les différents territoires du Pas-de-Calais.

Rappel :

- La connaissance du Patrimoine matériel et des savoir-faire,
- La diffusion, communication et valorisation de ce Patrimoine.

- 5- L'association PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers s'engage à la fin de la période de conventionnement à transmettre aux structures concernées et au Département un bilan de l'utilisation de la participation départementale ainsi qu'un document suggérant de nouveaux objectifs et axes de travail.
- 6- L'association PROSCITEC s'engage également à faire connaître, de manière lisible, l'apport financier du Département et les actions communes avec l'association PROSCITEC avec la mention « En partenariat avec le Département du Pas-de-Calais », conformément aux chartes graphiques en vigueur, et ce auprès des différents partenaires, médias et aux maîtres d'ouvrages publics ou privés aidés (cf. article 6 : « Obligations et contreparties en matière de communication / charte graphique »).

3-2 – Délai d'exécution

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération aidée dans le délai d'application de la convention.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

4-1 – Montant de la participation

Dans ce cadre, par les engagements de l'association définies à l'article 3-1, l'aide du Département allouée au bénéficiaire pour la réalisation des objectifs s'élève à :

10 000 € (dix mille euros) par an, sous réserve du vote des crédits chaque année par le Conseil départemental.

Partenaires publics financiers	Années d'exécution	Montant prévisionnel maximal de la contribution, en Euros
Le Conseil départemental	2024	10 000 € TTC
	2025	10 000 € TTC
	2026	10 000 € TTC
	TOTAL	30 000 € TTC

4-2 – Echancier du versement de la participation

Le règlement de la participation interviendra selon les modalités suivantes de versement:

La participation départementale sera versée en une seule fois par an dans les délais réglementaires en matière de comptabilité publique.

- 10 000 € en 2024
- 10 000 € en 2025
- 10 000 € en 2026

L'utilisation de la participation à d'autres fins entraînera son remboursement et son annulation.

Les versements de 2025 et 2026 sont conditionnés à la communication de justificatifs notamment des bilans intermédiaires (visés à l'article 5) et du passage en Commission Permanente.

4-3 – Dispositions limitatives du versement

Dans l'hypothèse où le coût définitif des dépenses effectivement réalisées par le bénéficiaire serait inférieur à l'assiette aidable retenue, et sous réserve des dispositions de l'article 5 de la présente convention, le montant définitif de la participation allouée serait calculé au prorata des dépenses réellement réalisées par le bénéficiaire pour le projet décrit à l'article 1, donnant lieu le cas échéant à reversement.

ARTICLE 5 : CONTRÔLE D'ACTIVITÉS ET CONTRÔLE FINANCIER

En vertu de l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales, le Département pourra obtenir communication de tout document et procéder à tout contrôle sur pièce et sur place ou investigation qu'il jugera utile, tant directement que par des personnes dûment mandatées pour s'assurer du respect des obligations définies par la présente convention, notamment quant à l'emploi des sommes allouées. Le bénéficiaire doit en vertu de cet article fournir « une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité. »

L'association PROSCITEC s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux modalités des comptes annuels des Fondations homologuées par la réglementation en vigueur.

Ainsi PROSCITEC s'engage à fournir au Département pour chaque année de la période de validité de la convention :

- Un compte-rendu d'exécution détaillé des activités de l'année écoulée avec les contributions financières apportées aux opérations dans le Département du Pas-de-Calais.
- Les rapports moral et d'activité approuvés par le conseil d'administration.

L'article 10 alinéa 6 loi 12 avril 2000 dans sa version actuellement en vigueur, prévoit que le bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la participation dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site Internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

-promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse.

-associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.

-permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT

Le Département pourra exiger du bénéficiaire le reversement partiel ou total des sommes versées, notamment le cas échéant de l'avance et des acomptes, si les sommes perçues ont été utilisées pour un objet autre que celui défini à l'article 1 de la présente convention.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

Les activités du bénéficiaire et son équilibre financier sont placés sous sa responsabilité exclusive.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA CONVENTION - AVENANT

La présente convention pourra à tout moment faire l'objet de modifications par voie d'avenants signés par les parties cocontractantes. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 10 : DÉNONCIATION

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties trois mois avant chaque échéance annuelle par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette disposition permet de mettre fin à la convention d'un commun accord sans besoin de justifier d'une faute de l'autre partie mais uniquement parce que les parties souhaitent mettre fin à leur accord.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Le non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention et notamment la non utilisation même partielle des sommes allouées ou le non-respect du délai de commencement de réalisation du projet, peuvent donner lieu à la résiliation de la présente convention.

La résiliation sera effective de plein droit après expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure par la partie demandant la résiliation. Ce courrier doit présenter le ou les motifs de résiliation. Jusqu'à l'expiration de ce délai, les parties respecteront leurs obligations contractuelles.

La résiliation emporte restitution des sommes indûment perçues par le bénéficiaire. Elle ne donne lieu à aucune indemnité à son profit.

ARTICLE 12 : VOIES DE RECOURS

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation des dispositions de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de LILLE compétent après épuisement des voies de recours amiables.

A Arras, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

LE PRÉSIDENT

Jean-Claude LEROY

**Pour PROSCITEC
LA PRÉSIDENTE**

Martine AUBRY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°9

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 MARS 2024

AIDE AU FONCTIONNEMENT ET AU PROJET (ARTS DE LA SCÈNE, MUSIQUE, DANSE, ARTS VISUELS, PATRIMOINE, LECTURE PUBLIQUE ET PARTENAIRES DU SDEPA) ET SOUTIEN À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ EN SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUE

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Pour ce faire, le Département accorde son soutien à des projets culturels portés tant par des associations que par des collectivités œuvrant dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique, des arts de la scène, du cirque et de la rue, de la musique, de la danse, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et de la vie littéraire.

Ce soutien vise à favoriser la création et la diffusion d'œuvres dans le département, la sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux par la réalisation d'actions artistiques et culturelles en direction des publics du Pas-de-Calais.

1. Aide au fonctionnement et au projet

Les objectifs de ce soutien sont :

- Favoriser la présence artistique sur le territoire départemental et la médiation culturelle au profit du plus grand nombre,
- Favoriser l'emploi et ainsi consolider l'économie du spectacle vivant et de la culture,
- Favoriser l'excellence en développant les conditions de travail professionnelles et l'emploi culturel.

2. Aide à la création et au développement de l'activité en spectacle vivant et musique

Les objectifs sont :

- Favoriser la création en spectacle vivant (théâtre, cirque, théâtre d'objets), en danse et en musique, produite et diffusée pour partie dans le Pas-de-Calais,
- Favoriser la circulation de ces œuvres sur le territoire départemental,
- Développer les actions de sensibilisation du public sur le territoire départemental,
- Soutenir la mise en œuvre de projets à destination des jeunes publics (6 mois – 16 ans).

Critères de subventionnement :

- Etre une compagnie théâtrale ou chorégraphique professionnelle ou une équipe artistique professionnelle (Licence d'entrepreneur de spectacle) ;
- Avoir les capacités professionnelles humaines, artistiques, techniques et financières pour réaliser le projet ;
- Pour le spectacle vivant, justifier de la prévente d'au moins 5 représentations et d'un coproducteur en Pas-de-Calais ;
- Le montant total des préachats (à faire apparaître dans le budget) doit être supérieur à la sollicitation de la subvention départementale ;
- L'œuvre doit être coproduite au minimum à 25% ;
- Une commande à un auteur contemporain ou un travail de résidence sur les écritures contemporaines pour une création jeune public bénéficiera d'une attention particulière.

Calcul de l'aide :

L'aide à la création est accordée pour 1 à 3 ans selon les besoins et la nature du projet. Elle est calculée par rapport au budget artistique détaillé (masse salariale dont celle affectée à la médiation, décors, frais techniques affectés à la création, communication, frais de gestion...) et plafonnée à 22 000 € par an.

Il vous est proposé, dans ce cadre, d'étudier les 169 demandes de subvention dans le domaine culturel qui m'ont été adressées, reprises dans les tableaux annexés. En cas d'accord de votre part, ces sollicitations représenteraient pour le Département un engagement financier global de 2 086 180 €, au titre de 2024.

Il vous est également proposé de signer 3 conventions pluriannuelles 2024-2026 de partenariat au titre de la politique patrimoniale, pour préciser les attendus et modalités de coopération du Département avec des associations œuvrant en ingénierie, fédération et opérationnalité à l'échelle départementale.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'attribuer 169 subventions aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises aux tableaux joints en annexes 1 et 2, pour un montant total de 2 086 180 €, au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- Et de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 18 structures culturelles relevant du droit privé, les conventions de paiement pour lesquelles la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 3.
- Et de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention pluriannuelle 2024-2026 de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2026, dans les termes du projet joint en annexe 4.
- Et de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention pluriannuelle 2024-2026 de partenariat avec l'association du Comité d'Histoire du Haut Pays pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2026, dans les termes du projet joint en annexe 5.
- Et de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention pluriannuelle 2024-2026 de partenariat avec l'association Proscitec Patrimoines et Mémoires des Métiers pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2026, dans les termes du projet joint en annexe 6.

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 310 000,00	1 236 500,00	1 172 400,00	64 100,00
C03-311B02	657358/93311	Structures de rayonnement local	80 000,00	80 000,00	35 000,00	45 000,00
C03-311B02	657348/93311	Structures de rayonnement local	205 000,00	63 000,00	53 980,00	9 020,00
C03-311M01	65748/93311	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	590 500,00	590 500,00	176 500,00	414 000,00
C03-311I03	65748/93311	Centres culturels - Actions culturelles	745 000,00	325 000,00	280 000,00	45 000,00
C03-300C05	65132/9330	Moyens généraux culturels	11 000,00	11 000,00	5 000,00	6 000,00
C03-312F05	65748/93312	Structures de rayonnement local	124 000,00	124 000,00	110 500,00	13 500,00
C03-313B02	65748/93313	Lecture publique - Structures de rayonnement local	350 000,00	302 000,00	185 000,00	117 000,00
C03-313B02	657348/93313	Lecture publique - Structures de rayonnement local	347 400,00	347 400,00	21 800,00	325 600,00
C03-313B02	657358/93313	Lecture publique - Structures de rayonnement local	172 600,00	172 600,00	46 000,00	126 600,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY